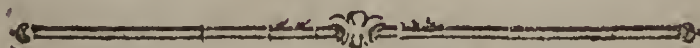
COLLECTION DE FAITS *ET* RECUEIL D'EXPÉRIENCES *SUR* LE SPÉCIFIQUE *ET* LES EFFETS *DE* L'EAU MÉDICINALE.



A BOUILLON,
DE l'Imprimerie de J. BRASSEUR.



1783.

RÉCIT HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE,

DU PROGRÈS ET PUBLICITÉ

DE L'EAU MÉDICINALE.

EXPOSITION

DES PROPRIÉTÉS DE CETTE EAU,

DÉCOUVERTE PAR M. HUSSON,

Ancien Officier au Service de S. M. résidant à Sedan.

OBSERVATIONS

SUR SES PROPRIÉTÉS.

CONDUITE ET RÉGIME

A OBSERVER

Dans l'usage que l'on en peut faire.

PROCÈS-VERBAL

De l'analyse de l'Eau médicinale, faite par MM. CADET *&* PARMENTIER, *Apothicaires.*

ET PIECES JUSTIFICATIVES.

Si quid novisti rectiùs istis
Candidus imperti : si non, his utere mecum.
HORAT. Lib. I. Ep. VI.

RÉCIT HISTORIQUE

De la découverte, du progrès & publicité de l'Eau Médicinale.

VOUÉ dès ma jeunesse à la profession des armes; exercé dans les travaux militaires, je n'ai point borné mes études aux seules connoissances nécessaires à l'art destructeur de la guerre. Un goût naturel, un penchant irrésistible attiroit mes regards sur cette multitude de simples dont la nature a enrichi la surface de notre globe.

Entraîné presque malgré moi à ce spectacle enchanteur par l'immensité des objets, leur diversité si prodigieusement multipliée, le charme des formes, la richesse des couleurs, la variété des nuances, je consacrois tous mes momens de loisir à l'étude attrayante de la botanique.

Loin d'oser prétendre au bonheur inestimable d'être utile à l'humanité, je ne voyois dans cette occupation qu'une jouissance agréable & qui ne peut être appréciée que par les personnes nées avec ce goût que la nature seule peut donner.

Bientôt je voulus connoître l'utilité de ces mêmes simples. Leurs vertus, leurs propriétés ne pouvoient m'être dévoilées que par le secours de la pharmacie, je me livrai ardemment à cette nouvelle étude.

Je ne tardai pas à découvrir le principe de l'insuffi-

ſance des remedes généraux, objet qui avoit fixé mes premieres recherches. Je crus qu'il étoit poſſible d'attribuer la véritable cauſe du peu d'efficacité des remedes connus dans pluſieurs circonſtances à leurs différentes préparations. Que les fermentations, les évaporations, les combinaiſons, les amalgames, en déroboient ou altéroient les parties les plus précieuſes.

Je me perſuadai donc que le ſeul moyen de parvenir à éviter ces grands inconvéniens ſeroit de découvrir dans le regne végétal un remede ſimple & renfermant une vertu aſſez efficace pour que dégagé des formes, des préparations ordinaires, il pût ſeul dominer l'humeur, premier principe des déſordres qui ſurviennent dans le phyſique animal. Bien convaincu que les immenſes découvertes faites juſqu'à nos jours par tant d'hommes célebres, & qui ont été le fruit d'une attention qui annonce les travaux les plus profonds & les plus réfléchis ne pouvoient offrir à mes recherches rien de nouveau dans la claſſe des plantes uſitées, j'ai porté mes regards vers celles auxquelles on n'a pas cru reconnoître de vertus aſſez efficaces pour devoir leur aſſigner ce rang.

Il eſt aiſé de concevoir toute l'étendue du travail que je m'impoſois, & en effet il a été long & pénible, mais il a été favoriſé au-delà de mes vœux par la découverte d'un ſimple qui par les expériences les plus multipliées, m'a paru renfermer en lui ſeul les propriétés qui ſont reconnues appartenir à chacun de la plus grande partie des ſimples connus & uſités.

D'après l'opinion publique, je l'ai nommé médicinal.

Après avoir fait les premieres épreuves ſur moi-même, je les ai étendues ſur les indigens de la ville & des environs de Sedan. Mes premiers ſuccès ont ſurpaſſé mon attente. Ce n'a été qu'après cinq années d'expériences multipliées preſqu'à l'infini, que j'ai cru pouvoir publier le remede que j'avois découvert. Des perſonnes d'un ordre diſtingué ayant éprouvé l'efficacité de cette nouvelle découverte, elle eſt parvenue juſqu'à Verſailles & à la capitale.

M. le chevalier de Robien ayant été des premiers à en faire uſage, n'a pu ſe refuſer à la ſatisfaction de lui donner la publicité qu'elle a eue à la cour. Son témoignage appuyé ſur les expériences les plus heureuſes, a été porté juſqu'au Miniſtre qui, à cette époque, avoit le département de la guerre.

Il étoit important pour la célébrité du remede que l'on vît céder à ſes effets des maux qui avoient conſtamment réſiſté aux remedes ordinaires. Mais cet avantage étoit difficile à obtenir par l'appréhenſion qu'inſpire naturellement un remede inuſité. L'épouſe de M. Polliſſard, marchand de vin du roi, eut bientôt à s'applaudir d'une confiance qui auroit pu paroître légérement accordée, ſi elle n'avoit été fondée ſur toutes les perquiſitions poſſibles.

La malade étoit alors réduite à l'état le plus alarmant. Percluſe de tous ſes membres à la ſuite d'une maladie très-compliquée & fort ancienne, dont le caractere principal paroiſſoit être une humeur rhu-

matiſmale & goutteuſe, à laquelle s'étoit joint un épanchement de lait; elle venoit d'être traitée ſuivant les regles de l'art par feus MM. Bellot & Belletête, qui s'étoient fortifiés de l'avis du célebre M. Petit. Cette maladie avoit réſiſté à la plus ſavante médecine. La dame Polliſſard, dans un état de maraſme inquiétant, n'offroit que la plus affligeante perſpective, lorſque M. Polliſſard m'écrivit à l'inſtigation du frere Côme & de pluſieurs autres témoins des effets de l'eau médicinale. Je donnai mes conſeils par une réponſe exacte à M. Polliſſard, & de Sédan, lieu de ma réſidence, j'indiquai la maniere de traiter ſon épouſe. Mes avis furent ſuivis de point en point, & la malade en moins de trois mois a obtenu la plus parfaite guériſon.

A la vue d'une cure auſſi inattendue, M. Polliſſard incommodé de dartres qui juſques-là avoient été rebelles à tous les remedes connus, & s'étoit réduit pour toute nourriture au lait, qu'il ne digéroit même qu'avec peine, n'a point héſité à ſe ſoumettre d'après mon aſſertion à l'uſage de l'eau médicinale. J'ai eu la ſatisfaction de procurer la ſanté à ce digne citoyen, & il a été en très-peu de tems rendu à l'uſage des alimens ordinaires qu'il n'a pas quittés depuis. Ces deux cures remarquables à la ſuite d'une infinité d'autres, ont fait dans le public la ſenſation qu'elles devoient naturellement y faire. Elles ont eu pour témoins particuliers MM. Bailly, célebres apothicaires, parens de la dame Polliſſard.

Aux expreſſions de la plus vive reconnoiſſance, les

ſieur

ſieur & dame Polliſſard joignirent l'invitation la plus inſtante de me tranſporter auprès d'eux pour y jouir du doux ſpectacle de leur bonheur. Je crus devoir me rendre à leurs ſollicitations, & j'arrivai à Paris au commencement de l'année 1776. Ils me reçurent avec une affection & une cordialité ſupérieures à ce que j'avois droit d'attendre de leur honnêteté. Il me fut aiſé de voir combien ils étoient pénétrés du ſervice que je venois de leur rendre. M. Polliſſard voulut me gratifier d'une ſomme très-honnête pour reconnoître mes ſoins, & m'indemniſer de la conſommation qu'il avoit faite de mon remede. Je refuſai ſes offres.

Convaincu par une ſociété de pluſieurs mois que ma confiance ne pouvoit être placée dans des mains plus ſures, je le priai, en daignant ſe charger ſeul du pénible emploi de la publicité de mon remede, de m'aider à faire jouir l'humanité des avantages de ma découverte. Il voulut bien ſe rendre à mes ſollicitations. Ce remede eut entre ſes mains le même ſuccès qu'entre les miennes, &, pour rendre hommage à la vérité, de plus grands encore.

Qu'il me ſoit ici permis de payer à ce fidele & rare ami le juſte tribut de ſenſibilité, que ſes ſoins difficiles & ſuivis lui ont juſtement acquis ſur mon cœur. En publiant ſon zèle & ſon parfait déſintéreſſement, je ne m'acquitte envers lui que très-imparfaitement des ſervices qu'il me prodigue journellement.

Si des gens à qui il eſt permis de ne pas croire à la vertu confondent la gratitude avec la cupidité, il eſt de mon devoir de détruire juſqu'à l'ombre d'un ſoup-

çon qui pourroit ternir l'éclat dont doit briller la réputation de l'homme vertueux & bienfaisant qui met au-dessus de tout l'avantage inappréciable de servir l'humanité.

Je déclare donc que, dans la part que M. Pollissard veut bien prendre à la publicité de l'eau médicinale, il y apporte autant de désintéressement que de zèle, d'empressement & de prévoyance. Si cette déclaration, dictée par la vérité qui m'anime depuis que je respire, ne suffit pas pour détruire le soupçon si injurieux à ce digne ami, que ses motifs de reconnoissance & d'amour du bien public ne sont que le masque de son intérêt, je le supplie, en me continuant ses bons offices, de s'appuyer sur sa générosité & sa droiture reconnues de tous les gens de bien, & de livrer les gens mal intentionnés à tout le mépris que leur opiniâtreté calomnieuse doit inspirer aux ames honnêtes.

Au surplus, je lui dois encore cette justice, que le souvenir de ses obligations à l'efficacité du remede, & ce même amour du bien public ont tellement prévalu sur les dégoûts que l'envie s'est efforcé de lui inspirer, que son zele n'en a acquis que plus d'activité. Sa récompense a été une perte réelle de ce qui est le plus précieux au plus grand nombre des hommes, je veux dire de son intérêt pécuniaire. Il est vrai que son courage a dû se fortifier par (1) de nouvelles expériences des plus heureuses sur la dame Pollissard,

(1) Voir le certificat de M. Pollissard, au nombre des Pieces justificatives, N°. 66.

& l'acclamation presqu'universelle de personnes de tous états, parmi lesquels on peut compter des gens de l'art. M. de Présontaine, entr'autres, Docteur en médecine, & Médecin de l'Intendance & du Gouvernement pour les épidémies, résidant à Compiegne, s'exprime ainsi dans sa lettre du 10 janvier 1781, adressée à M. Pollissard. « Votre nom, Monsieur, me » devient cher par la déposition d'un spécifique par- » fait ». Un ancien militaire (1) qui occupe une place honorable & de confiance à la cour, lui marque dans sa lettre du 16 août 1781 : « Vous avez droit, Mon- » sieur, à la reconnoissance de l'humanité entiere : elle » vous aura un jour l'obligation de l'établissement » d'un remede aussi salutaire qu'est l'Eau médicinale. » M. Thuin, ancien chanoine de la collégiale de Montereau, & curé de S. Maurice de ladite ville, s'exprime, sur ce même sujet, en ces termes, dans une lettre qu'il m'a adressée le 24 novembre 1780. « C'est » à M. Pollissard mon camarade d'études, & mon » ami, que je suis redevable de la connoissance de » votre Eau médicinale ; son ardeur & son zèle à en » faire connoître toutes les propriétés & à en con- » seiller l'usage, méritent les plus grands éloges ».

J'ai cru devoir cette digression à un ami qui me rend, & à la société, journellement les services les plus importans. Heureux de confirmer par-là le suf-

(1) M. de Romainville, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Gouverneur des Pages de la Grande-Ecurie.

frage honorable dont jouit dans le public ce citoyen diſtingué.

Je rentre dans mon ſujet. L'expérience de douze années a conſtaté l'utilité de ma découverte. Je produis ici la preuve des faits que j'avance. Il n'appartient qu'au public de prononcer ſur l'importance de ces faits.

Dans mes différens voyages à Paris & à Verſailles, j'ai fait les plus exactes recherches pour m'aſſurer des effets de l'Eau médicinale. Par-tout je n'ai reçu que des témoignages ſatisfaiſans.

J'ai eu l'honneur de me préſenter aux audiences du Magiſtrat chargé du détail de la police, plus d'une fois importuné par des plaintes qui ont donné lieu aux perquiſitions les plus exactes, dont le réſultat a été conſtamment d'en démontrer le peu de fondement, mais que la réclamation de citoyens de tous états a intéreſſé en ma faveur. J'ai pris la liberté de remettre à ce Magiſtrat éclairé un court mémoire expoſitif de mes demandes. J'ai déclaré ſur mon honneur, & ſcellé de ma ſignature cette vérité ſi intéreſſante, que l'EAU MÉDICINALE EST L'EXTRAIT SIMPLE D'UNE PLANTE DONT LES PROPRIÉTÉS ONT ÉTÉ IGNORÉES DES ANCIENS COMME DES MODERNES.

Cette aſſertion doit raſſurer mes concitoyens ſur les impreſſions défavorables que l'envie s'eſt efforcé de répandre contre ma découverte. On a dit qu'elle étoit compoſée de drogues miſes en oubli & reproduites au jour. On a été juſqu'à avancer qu'elle contenoit des parties reconnues pour nuiſibles & même pernicieuſes.

pernicieuſes. Mais les faits dont je viens de rendre compte ; l'aſſertion que j'ai faite au Magiſtrat & que je renouvelle ici à la face de l'univers ; l'analyſe qui a été faite de l'Eau médicinale, tant à ma ſollicitation qu'à mon inſçu, par les chymiſtes les plus célebres & les plus inſtruits, & qu'une curioſité inquiete a multipliée de toutes parts ; enfin les preuves que je vais mettre ſous les yeux de mes lecteurs, doivent anéantir ces craintes chimériques ; & en diſſipant tous les nuages dont on a cherché à envelopper la vérité, ne peuvent que rendre ſon triomphe plus complet.

EXPOSITION

DES propriétés de l'Eau médicinale découverte par M. HUSSON, ancien Officier au ſervice de S. M. réſidant à Sedan.

L'ART de guérir, le premier & le plus eſſentiel de tous, a toujours été l'objet de la recherche des hommes. Les progrès de cet art ont été lents, les expériences conjecturales ; la plupart des remedes ſont combinés, ils ne produiſent pas toujours les effets qu'on en eſpére : ce ſeroit un avantage pour l'humanité ſouffrante d'avoir découvert un ſpécifique ſimple, dont la petite quantité & l'activité puiſſent abſolument évacuer l'humeur principe de tous les maux auxquels la médecine a donné autant de dénominations différentes que cette humeur a de variétés, & qu'elle affecte les différentes parties du corps.

L'eau

L'eau médicinale n'a rien de contraire aux traitemens qui ont précédé ſon adminiſtration, ni à ceux que l'on déſireroit lui ſubſtituer. Elle n'eſt point exclusive des remedes uſités, ſur-tout lorſqu'ils rempliſſent l'intention & le but que les malades & les Médecins ſe propoſent. Son véritable caractere eſt de ſuppléer à l'impuiſſance des remedes généraux, & d'opérer ce qu'il ne leur a pas été donné de faire.

Ce remede dirigé & adminiſtré par un Médecin ſage & éclairé, ne peut que ſeconder & accélérer le rétabliſſement des malades. Ce ſeroit le moyen de faire ceſſer les plaintes que l'injuſtice ſe permet ſouvent contre les perſonnes de l'art, lorſqu'elles ne réuſſiſſent pas dans les cures qu'elles entreprennent; ce défaut de ſuccès provenant plutôt de l'impuiſſance des remedes connus, que de l'impéritie dont on taxe légérement le Médecin.

Tout excellent qu'eſt ce ſpécifique, il n'eſt pas univerſel; il eſt même des maladies que le degré d'ancienneté rend incurables. Elle n'eſt point propre aux pulmoniques, & ne peut guérir la paralyſie fixée; n'agiſſant que ſur les fluides, elle ne peut guérir les polypes & autres excroiſſances internes.

L'eau médicinale a ſinguliérement la vertu de ſe porter au local affligé. Une expérience journaliere prouve que ce procédé ſalutaire eſt invariable.

Ses effets ſont auſſi variés que les tempéramens & les humeurs; mais ſes ſuccès ſont conſtamment les mêmes, & dans les uns comme dans les autres, elle finit par lever plus ou moins promptement les obſ-

tacles

tacles qui s'opposent à l'équilibre parfait d'où dépend la santé.

Ce qui doit ranger l'eau médicinale dans une classe distinguée, c'est que l'abus porté jusqu'à l'imprudence qu'en ont fait quelques personnes qui, se confiant à la force de leur tempérament, se flattent de précipiter leur guérison par de fortes doses, n'en ont éprouvé que des vomissemens ou mal-aises, ou d'abondantes évacuations.

Ce remede a la vertu d'écarter les humeurs toujours inclinées à se jetter de préférence sur les parties affligées. Son usage exclut les cauteres, les vessicatoires & les autres moyens violens & douloureux que l'art a substitué au défaut des remedes intérieurs, & par cela même l'eau médicinale est d'une excellente ressource dans les opérations chirurgicales.

Une expérience constante, prouve que l'usage de ce remede est absolument sans inconvéniens, que son action, ses procédés & ses succès sont les mêmes en toutes saisons & dans tous climats. La différence des épidémies, les variations, les formes diverses sous lesquelles elles reparoissent chaque année, sont également combattues & détruites. Il est prouvé que l'eau médicinale guérit les fiévres de tout genre, ainsi que l'épilepsie récente; qu'elle éloigne & modére les accès de celle qui est accréditée.

Cette découverte n'est pas moins sûre pour guérir les maladies des animaux de toute espece, en donnant les doses convenables. Diverses expériences ont constaté qu'elle est un remede certain contre l'épizootie.

Quelques perſonnes (1) aſſurent avoir la certitude, que la rage lui eſt ſoumiſe.

Pour juſtifier ce qu'on vient de dire, il ne reſte plus qu'à produire les lettres, certificats & extraits qui atteſtent, & la nature des maladies, dont la cure a été entrepriſe avec l'eau médicinale, & les ſuccès plus ou moins prompts qu'on a obtenus.

En différant de donner ce recueil, il eût été facile de le groſſir conſidérablement; mais une découverte auſſi importante pour l'humanité ne peut être trop tôt communiquée. Il falloit mettre ceux qui auroient quelque doute à portée de les diſſiper en s'adreſſant aux perſonnes mêmes qui ont été guéries, ou à celles qui ont été témoins de la guériſon. Peut être ce moyen ſera-t-il encore inſuffiſant pour faire céder le préjugé: quel qu'en ſoit l'événement, l'auteur de cette découverte aura toujours la ſatisfaction d'avoir tranſmis à l'humanité l'uſage d'un dépôt qui ne lui a été confié par la Providence, que pour le répandre & en manifeſter les avantages.

Il eſt néceſſaire avant de terminer, de répondre à quelques objections. L'eau médicinale, dit-on, eſt un remede qui eſt annoncé comme capable de guérir toutes les maladies, & par cela ſeul il doit être ſuſpect.

Ceux qui font cette objection, ou n'ont pas lu avec

---

(1) Entr'autres M. le Comte de Buzançois, Colonel; & M. Planſon, ancien Capitaine d'Infanterie à la ſuite du régiment de Poitou.

attention

attention les obſervations ſur les propriétés de l'eau médicinale que l'on retrouvera à la ſuite de cette expoſition, ou ignorent le principe des maladies qu'une expérience conſtante & multipliée dans chaque genre, prouve ne pas réſiſter à l'efficacité de cette eau.

Il n'y a pas une ſeule de ces maladies qui ne provienne, ou de la ſtagnation des humeurs, ou du vice du ſang ; & même ces deux cauſes ne diffèrent pas : car le ſang ne ſe corrompt que quand les humeurs y refluant, le vicient. Ces deux cauſes réagiſſent l'une ſur l'autre, de maniere que le ſang vicié augmente le vice de l'humeur. Si donc il exiſte un remede, quel qu'il ſoit, qui, ſe mêlant aux humeurs, les diſſolvent, les rendent plus fluides, ces humeurs couleront dans les canaux qui leur ſont deſtinés, & on verra ſe rétablir l'équilibre ſi néceſſaire à la conſervation du corps & de toutes les parties animales.

Il n'eſt aucun Médecin qui ne convienne qu'il y a des ſimples ou d'autres remedes qui produiſent plus ou moins cet effet. S'il eſt vrai qu'il exiſte un ſimple, dont l'extrait ait cette propriété à un degré ſupérieur aux autres ſimples connus, dès-lors cette plante ſupplée à toutes celles qui ſont communément employées. Or, telle eſt la plante qui ſert à la formation de l'eau médicinale ; on dit à la formation & non à la compoſition, parce qu'elle n'eſt point compoſée, qu'elle eſt ſimple, & ne doit ſon exiſtence qu'à une ſeule plante.

L'Auteur s'eſt appliqué pendant douze ans à faire

des

des expériences, d'autres perſonnes intelligentes en ont fait pareillement, & c'eſt d'après le réſultat de toutes ces expériences qu'on croit pouvoir aſſurer au public, qu'on n'a aſſigné à l'eau médicinale aucune propriété qui ne ſoit avouée & démontrée.

Un des effets les plus extraordinaires de ce remede, eſt la guériſon de la folie. Cette aſſertion a été (contre l'exiſtence de faits), miſe dans la claſſe de l'empiriſme, parce qu'on n'a pas voulu réfléchir ſur un des principes de cette maladie, qui n'a ſouvent pour cauſe qu'un dépôt occaſionné par l'abondance & l'âcreté des humeurs qui peuvent cauſer le dérangement d'eſprit.

Parmi les nombreuſes maladies que le lait cauſe aux femmes, il eſt certain que cette humeur laiteuſe ſe jette quelquefois dans la tête & les rend folles. Une humeur, ou auſſi abondante, ou auſſi âcre, peut attaquer dans les hommes une partie du cerveau, au bon état de laquelle le Créateur a attaché l'exercice de la raiſon. Dès lors cette humeur peut rendre les hommes inſenſés, & quiconque trouvera le moyen de la diſſiper ou de la déplacer, rendra la raiſon aux uns & aux autres. En général, quand il y a un vice ancien de conformation, il n'eſt pas de moyen dans la nature qui puiſſe y remédier : mais lorſque le mal provient, ou d'humeurs ſtagnantes, ou trop abondantes ou viciées, la nature fournit des remedes, ſoit dans le régne végétal, ſoit dans le régne minéral, mais encore plus dans le premier, comme plus analogue à la délicateſſe du corps humain.

Il eſt encore une maladie des plus cruelles, & qui paroît aujourd'hui plus répandue, principalement dans la claſſe des gens aiſés. L'eau médicinale en diſſipe les accès d'une maniere auſſi prompte que victorieuſe. Les critiques ſe ſont exercés ſur cette propriété avec plus de chaleur que ſur toute autre. Le préjugé ancien, & qui, juſqu'à l'époque de cette découverte étoit établi ſur l'expérience, qu'il étoit du plus grand danger d'uſer d'aucune ſorte de purgatifs dans les accès de goutte, eſt la baſe des raiſonnemens que l'on ne ceſſe d'oppoſer à une expérience contraire, qui acquiert journellement de nouvelles forces.

La multitude d'expériences, toutes infaillibles, faites par des perſonnes qui ne peuvent ſe méprendre ſur le véritable effet du remede, ſuffit pour en atteſter l'efficacité. Il doit en être de ce préjugé comme de beaucoup d'autres, dont notre raiſon a ſecoué le joug lorſqu'elle s'eſt vue éclairée par des faits deſtructifs de ceux qui la déterminoient : il doit céder à l'évidence ; on doit déſormais bannir toute crainte de répercuſſions d'humeurs, & de tous les accidens qui ont juſqu'à préſent réſulté des purgatifs ordinaires, puiſqu'il eſt établi par l'expérience que l'eau médicinale employée dans les plus violens accès de goutte, non ſeulement n'a jamais produit la plus légere apparence d'accidens, mais qu'au contraire elle diſſipe les douleurs comme par enchantement, ſuivant le témoignage unanime des perſonnes qui en ont fait uſage dans l'accès. Il doit réſulter de ceci, que le ſimple qui forme l'eau médicinale, renferme ſpécialement

la vertu deſtructive de l'humeur qui occaſionne la goutte.

Quand bien même toutes les vertus que l'on a cru reconnoître dans ce ſimple, ſe réduiroient au ſoulagement de cette ſeule infirmité, quel don plus précieux pouvoit-on offrir à cette claſſe trop multipliée de malheureux, qui, au ſein de l'opulence, ſouvent même des grandeurs, dans le moment le plus calme de leur vie, ſe voient aſſaillis dans tous les membres de douleurs, qui, par les cris qu'elles leur arrachent, paroiſſent égaler les plus grands ſupplices? De quel ſentiment doit être affecté celui qui, des horreurs de cette torture, paſſe en un petit nombre d'heures dans un état calme & tranquille, & d'autant plus heureux, que par une longue & funeſte expérience, il ne pouvoit enviſager un terme à ſes maux?

On n'en dira pas davantage pour détruire des objections qui ne ſont appuyées que ſur des préjugés. L'expérience vaut tous les raiſonnemens, quand la choſe n'eſt pas démontrée impoſſible.

La poſſibilité eſt démontrée par les faits, l'efficacité de l'eau médicinale eſt donc prouvée, c'eſt à l'expérience à faire le reſte. Elle ſe trouve déjà conſignée dans les lettres & certificats dont on donne le recueil, le temps & les circonſtances la confirmeront. D'après l'authenticité des preuves que l'on produit, il ne doit plus exiſter de doute ſur l'étendue des propriétés & de l'efficacité de l'eau médicinale, & par conſéquent de ſon utilité.

D'après

D'APRÈS ce qui précéde ſur la recherche, la découverte, les expériences & la publicité de l'eau médicinale, d'après l'authenticité des témoignages qui vont être produits, ſur leſquels l'état & la conſidération du plus grand nombre des perſonnes qui les ont rendus, ne permettent pas de former le plus léger doute, on eſpére voir céder à l'évidence la mieux démontrée, une prévention qui eſt néceſſairement attachée à toute nouveauté. Le moyen d'y parvenir eſt de continuer à publier des guériſons qui s'opéreront en maladies graves & compliquées ſeulement. On eſpére que les perſonnes qui s'intéreſſent au bien de l'humanité, voudront bien continuer de faire parvenir à l'Auteur du remede ou à M. le Chevalier de Robien, au bureau de la Guerre à Verſailles, & à Paris à M. Polliſſard, Négociant, rue Geoffroy-l'Aſnier, les détails & renſeignemens qu'ils acquerront par eux-mêmes, ou qui pourront leur parvenir. Ce ſera avec peine que l'on tiendra plus longtemps dans l'obſcurité le principe conſtitutif d'un moyen ſi puiſſant & ſi efficace pour le ſoulagement de l'humanité. La révélation de cet important ſecret, ne peut être que de la plus grande utilité pour la perfection de la médecine-pratique. Elle enrichiroit en même temps la botanique d'un bien qui lui appartient, & compléteroit nos cours & traités de plantes.

OBSERVATIONS

Sur les propriétés de l'eau médicinale, découverte par M. Huſſon, ancien Officier au ſervice du Roi, réſidant à Sédan.

L'eau médicinale eſt l'extrait ſimple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes. Cette découverte a été faite il y a douze ans ; depuis cette époque, les expériences en ont conſtamment prouvé l'efficacité & l'utilité.

La vertu principale de cette eau eſt de purifier complétement la maſſe du ſang, & de ſe porter directement ſur le local affligé ; c'eſt ainſi qu'elle opere la guériſon de maladies contraires.

Ce remede léve les obſtructions, diſſipe les maladies qui proviennent de congeſtions, les écrouelles, les dartres, le ſcorbut, les maladies de lait, les cancers ; les maux vénériens, la goutte, la ſciatique, la dyſſenterie, l'hydropiſie, l'aſthme, la gravelle, la maladie pédiculaire, ſur-tout lorſque ces maladies ne ſont point trop invétérées, & que la nature dans le malade eſt encore aſſez forte pour agir conjointement avec le remede.

Les effets de cette eau ſont toujours en raiſon de la qualité plus ou moins viciée de l'humeur, de ſa ténacité & de ſon ancienneté. Son action eſt plus ou moins vive, ſes effets plus ou moins prompts dans de certains ſujets que dans d'autres.

L'eau

L'eau médicinale eſt d'une grande reſſource dans les cas difficiles, critiques, & lorſque les remedes ſont connus impuiſſans. Une priſe ou deux font ſouvent ceſſer les dangers qui réſultent des fievres putrides inflammatoires, des petites véroles & des maladies compliquées, dont elle prévient & diſſipe les dépôts.

Cette eau n'eſt point émétique, encore qu'il y ait des cas où elle faſſe vomir; elle ſupprime les vomiſſemens, même le *cholera-morbus*. Amie de la nature, elle n'attaque point les ſolides, mais ſeulement les liquides ſuperflus: elle découvre des maladies ignorées, & qui échappent ſouvent à la connoiſſance des médecins les plus habiles.

L'eau médicinale indépendamment de ſa vertu purgative, a encore la propriété de guérir, en certains cas, ſans évacuer, ſur-tout lorſqu'elle eſt adminiſtrée en *altérant*. On obſerve que cette eau n'eſt point propre aux pulmoniques, & ne peut guérir la paralyſie fixée. N'agiſſant que ſur les fluides, elle ne peut guérir les polypes, & autres excroiſſances internes. Pluſieurs expériences prouvent que l'eau médicinale guérit l'épilepſie accidentelle récente, & qu'elle éloigne les accès de celle qui eſt accréditée. Elle fait périr les vers, & notamment le *tænia*, connu ſous le nom de ver ſolitaire.

Nota. *Diverſes expériences ont conſtaté l'efficacité de l'Eau médicinale dans les épidémies & les épizooties, ainſi que dans la rage.*

CONDUITE

CONDUITE ET RÉGIME

A obſerver dans l'uſage de l'Eau médicinale.

Les perſonnes d'un tempérament échauffé, & difficiles à émouvoir, ſe prépareront à l'uſage de ce remede par un régime, qui conſiſte à éviter les alimens mal ſains, comme les ragoûts, pâtiſſeries, ſucreries, les laitages, les liqueurs, le café, le chocolat, les viandes noires, notamment les œufs; il faut faire concourir ce régime avec quelques boiſſons délayantes & les lavemens. L'eau médicinale ſe prend le ſoir, en ſe mettant au lit, à la doſe de deux gros, ou deux cuillerées à café, dans deux cuillerées à bouche d'eau commune froide, ſans avoir ſoupé, ou trois heures après un léger repas; ce remede n'agit ordinairement que huit heures après l'avoir incorporé. Le lendemain, dès que l'effet de ce remede ſe manifeſte, à chaque évacuation, il faut boire du thé léger, ou du bouillon aux herbes, ou une limonade cuite au choix & au goût du malade. Si, à l'occaſion de l'effet du remede on éprouve des nauſées, des mal-aiſes, vomiſſemens, abondantes évacuations, ou des révolutions, il ne faut nullement s'en inquiéter, ces ſortes d'états, ſuite ordinaire de l'embarras dans les premières voies, durent au plus vingt quatre heures, & arrivent rarement, après lequel tems on éprouve du ſoulagement, les ſuperpurgations ne ſont pas à craindre.

Si, à la premiere priſe de cette eau, on n'eſt pas,

ou

ou ſi on eſt peu purgé, alors il faudra reprendre une doſe quatre jours après au ſoir: ſi au contraire ce remede a opéré de grands effets, on attendra huit jours avant que de réïtérer, & l'on continuera ainſi de huit jours en huit jours juſqu'à parfaite guériſon.

Les tempéramens faciles à émouvoir pourront prendre ce remede ſans aucune préparation, en ſe conduiſant comme il vient d'être dit dans les cas ſubits d'apoplexie, léthargie, catalepſie, paralyſie, accès de goutte, colique d'eſtomach & d'entrailles, d'indigeſtions, fievres lentes, tremblemens, irritations de nerfs cauſés par la vapeur du mercure, du plomb & du broyement, & préparations du verd-de-gris, de céruſe & autres poiſons, on doit adminiſtrer deux ou trois cuillerées à café ſuivant l'âge, la force & le tempérament du malade, ſans égard ſi le ſujet a mangé ou non, & le laiſſer tranquille. Les enfans à la mamelle ſeront purgés ſi l'on fait prendre l'eau médicinale aux nourrices. Quant aux enfans ſevrés juſqu'à douze ans, ainſi que les perſonnes exténuées & très-délicates, on leur fera prendre le remede depuis une cuillerée à café juſqu'à une cuillerée & demie au plus; les femmes enceintes pourront faire uſage de ce remede au commencement & dans le cours de leur groſſeſſe: elles éviteront les maladies de leur état, l'accouchement ſera moins douloureux & moins laborieux. Cette eau peut être priſe pendant le tems des regles qu'elle favoriſe, ainſi que dans le tems critique dont elle prévient & écarte les dangers.

L'eau médicinale ſe prend *en altérant*, c'eſt-à-dire,

à très-petites doſes le matin à jeun, ou le ſoir deux heures après un ſouper léger, dans un peu de vin, de bouillon; ou de thé, pluſieurs jours de ſuite. Cette maniere d'en uſer convient dans les cas d'épuiſement, de convaleſcence, de pertes, dans les affections nerveuſes, les dérangemens d'eſtomach, ainſi que dans les infirmités de la vieilleſſe.

Cette eau ſe donne encore avec ſuccès en lavemens dans les cas de conſtipation, d'ardeurs d'entrailles, & dans les maux de reins. On doit auparavant prendre un premier lavement d'eau naturelle. Après l'avoir rendu, on mettra dans un demi lavement deux ou trois gros d'eau médicinale, que l'on tâchera de garder à-peu-près une demi-heure. Cette maniere d'en uſer eſt une reſſource de plus pour les perſonnes qu'une répugnance invincible empêche de ſe purger.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

ACTE de dépôt du Procès-verbal d'analyſe de l'Eau Médicinale, faite par MM. Cadet & Parmentier.

Aujourd'hui eſt comparu pardevant les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris, ſouſſignés; ſieur Nicolas Huſſon, ancien Officier au ſervice de Sa Majeſté, demeurant ordinairement en la ville de Sedan, de préſent à Paris, logé rue Geoffroy-l'Aſnier, Paroiſſe S. Gervais, chez M. Polliſſard, Marchand de vin du Roi.

Lequel a par ces préſentes repréſenté à Me Girard, l'un des Notaires ſouſſignés, pour être à lui dépoſé & mis au rang de ſes minutes deux pieces; l'une eſt un écrit ſigné Parmentier & Cadet, daté à Paris du 24 Mai 1782, contenant analyſe d'un remede qui leur avoit été donné à décompoſer par Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier, au-deſſous duquel écrit eſt la déclaration qui paroît être faite & ſignée de la main de ladite dame de l'Eſcalopier, en date du même jour, que la Liqueur mentionnée au rapport d'analyſe deſdits ſieurs Cadet & Parmentier, eſt le remede dudit ſieur Huſſon, comparant, connu dans le Public ſous le nom d'Eau médicinale.

L'autre eſt la lettre d'envoi dudit rapport d'analyſe écrite par ledit ſieur Cadet à Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier, auſſi en date du 24 Mai dernier.

Leſquelles deux pieces duement contrôlées à Paris par Lezan, cejourd'hui, ſont en conſéquence & de la requiſition dudit ſieur Huſſon, demeurées annexées à la minute des préſentes, après qu'il les a eu l'une comme l'autre certifiées véritables, ſignées & paraphées en préſence des Notaires ſouſſignés, dont acte requis & octroyé. Fait & paſſé à Paris en l'Etude, l'an mil ſept cent quatre-vingt-deux, le vingt-ſept Juin, & a ſigné la minute des préſentes, demeurée à Me Girard, l'un des Notaires ſouſſignés.

Suit la teneur des annexes.

Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier déſirant ſçavoir ſi un remede dont elle dit être contente des effets, ne contient point de minéraux ou autres ſubſtances contraires à la ſanté, a chargé MM. Parmentier & Cadet de l'examiner, & de lui en donner leur avis.

Ce remede eſt une liqueur tranſparente, de couleur de biere un peu foncée, dont l'odeur & le goût reſſemblent beaucoup au vin d'Eſpagne, mais ayant une ſaveur amere qui annonce la préſence d'une matiere extractive végétale obtenue par la voie de l'infuſion.

Nous avons employé enſuite les réactifs les plus puiſſans en Chymie, pour tâcher d'y découvrir des matieres métalliques, telles que préparations mercurielles arſenicales, cuivreuſes, antimoniales, &c. La maniere rigoureuſe dont nous avons procédé, tant ſur la liqueur que ſur celle rapprochée par l'évaporation, nous fait prononcer affirmativement qu'elle ne contient rien de ſemblable.

Quant à la ſubſtance amére végétale, dont participe cette liqueur, qui paroît avoir un vin d'Eſpagne pour baſe, il eſt impoſſible à l'art de pouvoir déterminer la plante ou les plantes d'où elle a été extraite.

Il réſulte de cette analyſe que le remede dont il s'agit ne renferme rien de métallique ni de corroſif, & que ſi Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier eſt contente de ſes effets, ainſi qu'elle l'aſſure, elle peut continuer d'en uſer avec la plus grande confiance. Fait à Paris ce vingt-quatre Mai mil ſept cent quatre-vingt-deux, ſigné Parmentier & Cadet. En marge eſt écrit, contrôlé à Paris le vingt-ſept Juin mil ſept cent quatre-vingt-deux. Signé Lezan, avec paraphe. Au bas eſt écrit.

Je déclare que la liqueur mentionnée au préſent rapport d'analyſe de MM. Cadet & Parmentier, eſt le remede de M. Huſſon, ancien Officier réſidant à Sedan, connu dans le Public ſous le nom d'Eau médicinale. Fait à Paris ce vingt-quatre Mai mil ſept cent quatre-vingt-deux, ſigné de l'Eſcalopier; au-deſſous eſt écrit, contrôlé à Paris le vingt-ſept Juin mil ſept cent quatre-vingt-deux. Reçu quinze ſols. Signé Lezan, avec paraphe.

Mad. la Marquiſe (1), j'ai l'honneur de vous adreſſer l'analyſe que vous avez déſirée de M. Parmentier & de moi, vous pouvez être ſûre que nous y avons porté l'un & l'autre la plus grande attention. Je ſuis avec reſpect, Madame la Marquiſe, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, ſigné Cadet, ce vingt-quatre Mai mil ſept cent quatre-vingt-deux ; au-deſſous eſt écrit, contrôlé à Paris le vingt-ſept Juin mil ſept cent quatre-vingt-deux. Reçu quinze ſols. Signé Lezan.

Il eſt ainſi ès originaux deſdites deux pieces certifiées véritables, ſignées & paraphées, & demeurées annexées à la minute de l'acte ci-deſſus expédié, le tout demeuré en la poſſeſſion de Me Girard, l'un des Notaires ſouſſignés, ſigné Chavet & Girard. Et en marge eſt écrit, ſcellé leſdits jour & an.

N°. 2.

M. Alléon, Chanoine Régulier & ancien Prieur de la Congrégation de France, attaché à la maiſon de Saint-Louis, rue Saint Antoine, fut attaqué vers la fin de l'année 1777 d'une langueur extraordinaire, ſuite d'un très-ancien dérangement d'eſtomach qui lui occaſionnoit de fréquentes indigeſtions & qu'aucuns remedes n'avoient pu guérir, malgré les ſoins que M. Baron, Médecin de la maiſon de Saint-Louis avoit apporté. On conſeilla dans cette fâcheuſe circonſtance, à M. Alléon l'uſage de l'Eau médicinale, dont il éprouva bientôt les meilleurs effets ; ſept priſes lui procurerent une guériſon parfaite. M. Alléon, pénétré de reconnoiſſance, crut devoir en donner des preuves, en publiant le bienfait qu'il avoit reçu. Devant faire ſa réſidence à l'Abbaye de S. Loup à Troyes, il ſe munit d'Eau médicinale, tant pour ſon propre uſage que pour la faire connoître à d'autres. Il opéra à Troyes les cures ſurprenantes conſignées dans ſes lettres. Avec l'Eau médicinale il arrêta dans l'Hôpital des Orphelines les progrès funeſtes de la dyſſenterie qui régnoit alors dans toutes les Provinces du Royaume, & qui avoit déja enlevé un

(1) On eſt redevable de cette Analyſe à la ſollicitude de Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier, & à ſa tendreſſe pour les pauvres, auxquels elle adminiſtre, dans l'étendue de ſes Terres & Domaines, des ſecours de toute eſpece.

grand nombre de filles de cet Hospice. Ce premier succès fut suivi d'un autre bien frappant : il rappella à la vie la domestique d'un Chanoine de S. Etienne de la même ville : cette fille administrée & agonisante, avoit une fluxion de poitrine dont on peut lire le détail dans la lettre de M. Alléon, du 24 Avril 1780, produite dans ce recueil. Ces succès si admirables, si consolans, si dignes de reconnoissance pour des cœurs humains, indisposerent quelques personnes de l'Art, qui firent un crime à M. Alléon d'un si grand bien, & voulurent lui intenter procès ; il se précautionna de l'avis d'Avocats au Parlement, dont on produit ici la Consultation.

N°. 3.

Mémoire à consulter & Consultation.

M. Alléon, Chanoine Régulier de l'Abbaye de Saint-Loup de Troyes, a distribué à plusieurs personnes un nouveau remede, connu sous le nom d'*Eau médicinale*. Il a pris la précaution de demander l'avis de M. Collet, Docteur en Médecine en l'Université de Montpellier, Doyen des Médecins de Troies, & Associé Correspondant de la Société Royale de Médecine.

Le sieur Collet lui a même donné un certificat, dont la teneur est : « Nous..... certifions que l'Eau médicinale a été administrée sous nos yeux par M. Alléon, à plusieurs personnes » de considération ; que les bons, & même les plus surprenans » effets qu'elle auroit produit dans les différentes circonstances, » nous auroit donné une telle confiance, qu'en qualité de Maître, » comme aussi de Médecin ordinaire du Roi, nous en aurions » approuvé la distribution ; & pour concourir au bien de l'humanité, suivi les succès. A Troyes le 15 d'Août 1780 ».

Signé COLLET, D. M. M.

Les succès multipliés de l'administration de cette Eau, y ont rendu attentifs trois Médecins de la même Ville, lesquels, par un motif qu'on n'ose approfondir, ont présenté Requête le 30 d'Août dernier à M. le Lieutenant Général de Police, pour demander permission d'assigner le lendemain 31, le sieur Alléon au nom des Médecins de la ville de Troyes.

Le motif de la Requête eſt, que cette diſtribution eſt contraire à l'article 22 d'un Edit de 1707, portant réglement pour l'exercice de la Médecine, lequel porte, que *nul ne pourra, ſous quelque prétexte que ce ſoit, exercer la Médecine ni donner aucuns remedes, même gratuitement, dans les Villes & Bourgs de notre Royaume, s'il n'a obtenu le degré de Licentié dans quelques-unes des Facultés de Médecine, à peine de 500 liv. d'amende, applicable, &c.*

Il faut obſerver que ce remede eſt adminiſtré par pluſieurs Médecins (1) de Paris & de Province ; & que ſes ſuccès, non équivoques dans la Capitale, ont engagé l'adminiſtration d'en permettre tacitement la diſtribution.

Le Conſeil eſt prié de donner ſon avis ſur l'action intentée au ſieur Alléon, par les trois Médecins de la ville de Troyes.

CONSULTATION.

Le Conſeil ſouſſigné, qui a lu le Mémoire ci-joint :

Eſtime que M. Alléon doit être tranquille ſur l'événement de la plainte rendue par quelques Médecins.

Suivant le Mémoire, l'Eau médicinale n'a été adminiſtrée que d'après l'avis du Doyen de Troyes, & d'un autre Médecin de Paris. Ainſi le ſieur Alléon ne doit être regardé que comme le dépoſitaire, qui diſtribue ſous les ordres des Médecins.

L'Edit de 1707 défend à *ceux qui ne ſont pas Licentiés, de diſtribuer aucun remede.*

La raiſon de cette prohibition eſt fondée ſur le danger qu'il y auroit de laiſſer un libre cours à des remedes qui pourroient être nuiſibles, étant préſentés par des perſonnes peu ou même point au fait de la Médecine, & par conſéquent incapables de diſcerner quand & comment il faut les adminiſtrer.

Ce danger n'eſt pas à craindre quand un homme de l'Art conſeille l'uſage du remede.

Certainement l'Edit de 1707 n'a pas défendu de faire des découvertes dans les ſimples, & d'augmenter les reſſources de la

(1) M. de Brotonne, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, M. Rhétoutaine, Docteur en Médecine, & Médecin de l'Intendance de Compiegne.

Médecine. Dès-lors il faut bien faire des essais, & si les essais répondent à l'espérance du Citoyen qui travaille à trouver dans la nature des moyens de soulager ses Concitoyens, il est conséquent qu'il lui soit permis d'en faire usage ; il n'est pas nécessaire qu'il demande permission à ses Confreres d'employer un remede de son invention.

Si cependant il arrivoit quelques accidens, peut-être devroit-il à la Société une justification nécessaire pour la circonstance. Mais avant qu'on ait sujet de se plaindre, il ne doit son secret à personne, & il n'est aucune loi qui l'oblige à le découvrir ; son secret est à lui, & il est aussi essentiellement sa propriété, qu'un champ qu'il auroit acheté.

Ce qu'on vient de dire du Médecin distribuant un remede de son invention, convient également dans le cas d'une distribution faite sur les ordres du Médecin, d'un remede inventé ou découvert par un homme qui n'exerce pas la Médecine.

L'approbation & l'ordonnance du Médecin, est un garant suffisant pour attester que le remede est bon & utile ; &, par conséquent, pour ne le pas ranger dans la classe des *remedes donnés par autres que par des Licentiés.*

Les Médecins de Troyes ne doivent voir que l'ordonnance de leur Doyen, & non le sieur Alléon, qui n'est que le simple dépositaire de l'Eau médicinale.

Ainsi quand-même les informations fourniroient des exemples de personnes auxquelles le remede auroit nui, l'ordonnance du Médecin suffit pour justifier le distributeur.

Une autre considération très-importante, c'est l'autorisation de cette distribution dans la Capitale : à la vérité, elle n'est que secrete, mais elle est réelle, & elle ne sera pas déniée.

Si on joint à cela les guérisons sans nombre qu'a opéré l'Eau médicinale, il n'en peut résulter pour les Médecins de Troyes que le chagrin d'avoir tracassé mal-à-propos un Citoyen bienfaisant, & le risque que le Public, souvent injuste pour les Médecins, n'attribue à une basse & mercenaire jalousie, une démarche qui peut être l'effet du zèle pour le bien public.

Délibéré à Paris le 9 Septembre 1780. BLONDE. PARISOT.

N°. 4.

De Troyes le 30 Juin 1782.

M. ALLEON.

Monſieur, laiſſez aboyer les dogues & les roquets, le ſuccès de l'Eau médicinale parle aſſez en ſa faveur, & le bien qu'elle a fait, & que je lui vois faire tous les jours, annonce combien ce remede peut être précieux à l'humanité. La jeune Champagne doit lui avoir de grandes obligations, c'eſt elle qui l'a tirée du plus grand danger, & les ſept ſaignées faites à la boullevue, & que ſans moi on auroit réitérées, ont accéléré ſa couche. Quel perſonnage fait-là M. L*** *Blaſphemat quod ignorat;* ſi l'Eau médicinale n'a jamais de plus redoutable ennemi, ſon triomphe eſt aſſuré. Vous pouvez ſans riſque donner la petite doſe à la jeune Champagne, l'indication répond à vos vues ſages & bienfaiſantes. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre, &c. COLLET, Docteur en Médecine.

N°. 5.

Humanitatis amico, & martiri Alleoni, ſalus.

Ad majorem rei memoriam, rumpantur ut ilia codris, opportunum crederem, confrater albe illuſtriſſime, aquæ Huſſonianæ medicinalis dictæ, analiſim chimicam à pharmacopeis Pariſienſibus clariſſimis Parmentier & Cadet, ex arte nuperrime factam in diario Trecenſi inſerere, nihil obſtat quominus apud Tabellionum acta conſecretur, ad hoc eliges quemcumque volueris. Bene valeas. Vale. COLLET, Doctor Medicus & Medicorum decanus.

Trecenſi die Julii 26. anno Domini 1782.

A l'ami Alléon, & martir pour le bien de l'humanité. Salut.

Pour la plus grande mémoire de l'événement, & en dépit des envieux, mon très-illuſtre frere, je croirois à propos que l'analyſe chimique de l'Eau de M. Huſſon, dite médicinale, récemment faite par les très-célébres Maîtres en Pharmacie Cadet & Parmentier, ſoit inſérée dans le Journal de Troyes, rien néanmoins n'empêche d'en faire le dépôt, & pour ce ſujet vous choi-

ſirez tel Notaire qu'il vous plaira. Portez-vous bien. *Signé* Collet, Docteur en Médecine & Doyen des Médecins de Troyes.

A Troyes, 26 Juillet 1782.

N°. 6.

De Troyes, le 15 Août 1780.

Copie du Certificat du Doyen de Médecine du Collége de Troyes.

Nous ſouſſigné Docteur en Médecine de l'Univerſité Ludovicée de Montpellier, ancien Profeſſeur de Phyſique, Conſeiller du Roi, ſon Médecin ordinaire, Doyen des Médecins de Troyes, Aſſocié & Correſpondant de la Société Royale de Médecine, certifions que l'Eau médicinale a été adminiſtrée ſous nos yeux par M. Alléon, Prêtre, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, à pluſieurs perſonnes de conſidération, que les bons, même les plus ſurprenans effets qu'elle auroit produit dans les différentes circonſtances nous auroit donné une telle confiance qu'en qualité de Maître, comme auſſi de Médecin ordinaire du Roi, nous en aurions approuvé la diſtribution, & pour concourir à l'humanité, ſuivi les ſuccès multipliés. A Troyes, le 15 Août 1780. *Signé* Collet, D. M. M.

N°. 7.

Nous ſouſſigné Jean-Marie Collet, Docteur en l'Univerſité Ludovicée de Médecine de Montpellier, ancien Profeſſeur Royal de Philoſophie en l'Univerſité de ladite Ville, Conſeiller du Roi, ſon Médecin ordinaire aux Bailliage & Siége Préſidial de Troyes, Doyen du Collége de Médecine, Aſſocié Correſpondant de la Société Royale de Médecine, certifions que depuis pluſieurs années nous ferions uſage de l'Eau médicinale de M. Huſſon, dans le traitement de différentes maladies, que loin de nous être apperçu d'aucuns effets contraires & dangereux, nous l'aurions donné & vu donner aux malades avec le plus grand ſuccès dans des cas graves & même déſeſpérés, ainſi qu'en tems & lieux nous le ferons apparoître, par le détail de nos obſervations multipliées. A Troyes, ce 6 Janvier 1783. *Signé* Collet, D. M. M.

N°. 8.

M. HUSSON.

De Paris le 30 Avril 1776.

Monsieur, je connois mieux que jamais votre précieux remede & je le manie maintenant comme je veux. Il est rare actuellement que je débute à le donner à grande dose, à moins que ce ne soit un cas pressant ; je commence par environ une demi-cuillerée à café, que je répéte tous les soirs pendant six ou huit jours, ensuite j'en donne une dose assez forte pour purger, cela réussit très-bien, parce que la personne est très-bien préparée par les petites doses précédentes. D'ailleurs je le fais toujours prendre dans de l'eau tiede sucrée, ou dans du thé, de cette maniere les malades ne s'en dégoûtent pas & le continuent plus volontiers ; outre cela il n'occasionne pas de cette façon d'aussi grandes révolutions qui effrayoient & décourageoient beaucoup de gens ; au lieu qu'à petites doses ils se familiarisent avec le remede ou y prennent la plus grande confiance ; mais alors je leur fais entendre que ces petites doses ont fait une foule d'humeurs qu'il seroit très-dangereux de ne pas évacuer ; ils en conviennent, & je les amene à en prendre une ou deux cueillerées à café, qui les purgent parfaitement bien sans les affoiblir.

Cette méthode est très-commode pour les personnes qui ont des affaires & qui ne peuvent pas se dispenser de sortir ; d'ailleurs j'ai remarqué que ces petites doses prises journellement, donnent de la gaieté, du ressort, de la légéreté, & souvent même de l'appétit. Il se rencontre quelquefois, mais rarement à la vérité, des tempéramens à qui même les doses journalieres d'une bonne cuillerée à café ne font rien du tout, je pense que cela vient de ce que ces personnes n'ont aucune humeur dans le sang, & qu'elles ne sont malades que par défaut de ressort & d'équilibre entre les solides & les fluides, tandis qu'il s'en trouve d'autres qui ne paroissent pas bien malades, à qui cela fait des effets énormes par en haut & par bas, parce que ces personnes abondent en humeurs hétérogenes ; mais ce qu'il y a de bien consolant pour le Médecin & de très-agréable pour les malades,

c'eſt que tous ſe trouvent également bien du remede qui eſt divin & fait pour tenir le premier rang parmi les remedes connus. J'ai l'honneur d'être Monſieur, votre, &c. *Signé* DE BROTONNE, Docteur Régent de la Faculté.

Nº. 9.

Cinq guériſons opérées par M. de Brotonne, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

La dame veuve Marié, ancienne Portiere de la petite Ecurie du Roi, pour des glandes au ſein prêtes à tomber en ſuppuration & paroiſſantes adhérentes aux côtes.

Le ſieur Lamelle, Laquais de M. de la Judic, Ecuyer du Roi, pour une fievre intermittente des plus rebelles, avec obſtruction au foie & une bouffiſſure univerſelle.

Le ſieur Foucault, Coureur de Monſeigneur le Duc de Coigny, ayant la jauniſſe, une ancienne obſtruction au foie, une fievre continue, avec redoublement, & ayant une telle ſenſibilité de nerfs, que deux onces de manne lui donnoient la plus grande irritation.

Le ſieur Herman, Maître Perruquier, rue de la Vieille Bouclerie au coin de celle de Macon, ayant une fievre lente, obſtruction au foie & un dévoiement très-opiniâtre, point de digeſtion.

Madame Migneron, Maîtreſſe Selliere, rue des Brodeurs, mourante d'une ſuppreſſion de lochies étant en couches, le quatrieme jour.

Nº. 10.

M. HUSSON.

De Paris, le 20 Septembre 1777.

Monſieur, il y a environ trois ſemaines, je fus mandé chez une femme qui avoit une fievre putride conſidérable, avec du lait dans le ſang, à la ſuite d'une couche de deux ou trois mois, mais cette femme étoit brûlante comme un charbon ardent, au point qu'en lui touchant le pouls j'avois peine à ſoutenir la chaleur de ſon bras; elle ſe plaignoit d'un feu terrible dans l'eſtomac, qui lui remontoit dans la gorge de maniere à lui faire jetter les hauts cris, immédiatement après elle rendoit un flot de cra-

chats qui la soulageoit pour quelques instans. J'ai traité cette malade pendant quelques jours avec les remedes ordinaires & usités en de semblables cas, mais je voyois que la malade étoit au point de m'échapper. Comme j'étois seul à voir cette femme, je lui administrai une cuillerée à café de l'Eau médicinale, & je lui ordonnai de boire dans la journée du syrop de vinaigre dans de l'eau, quelquefois de la limonade; elle fut passablement purgée & soulagée, au point que les commeres qui la soignoient me dirent que la petite drogue l'avoit tirée d'affaire, mais elle en étoit encore bien éloignée. Deux jours après je lui en donnai encore autant avec les mêmes boissons & quelques légers bouillons, j'obtins les mêmes effets, alors les symptomes obéirent plus sensiblement. Les jours suivans je prescrivis beaucoup de lavemens, qui enleverent ce que l'Eau médicinale avoit fondu. J'en vins à une troisieme prise un peu plus forte, qui fit effet pendant près de deux jours, mais si doucement que la malade n'en fut point fatiguée. Les symptômes céderent encore davantage, & enfin après la cinquieme prise tous les accidens disparurent, ensorte que peu de jours après la malade fut parfaitement guérie de la fievre putride & de son lait répandu; elle mange maintenant avec appétit; elle se leve, marche un peu dans sa chambre & dort très-bien. Cette cure mérite sa place dans les plus belles qu'un Médecin puisse faire, mais ce n'est pas la seule que j'aie faite dans le même genre, puisque celle dont je viens de parler, indépendamment de tous les symptômes de fievre putride, avoit de plus cette excessive chaleur dans l'estomac, comme je l'ai dit plus haut, qu'on appelle le fer chaud, & un hocquet très-violent, qui est souvent un signe de mort. Une observation de cette nature, Monsieur, en vaut mille, c'est-à-dire qu'il n'en faut pas davantage pour constater qu'il n'y a point de remede connu pour combattre les fievres putrides comme l'Eau médicinale. J'ai l'honneur d'être Monsieur, votre, &c. DE BROTONNE, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

N°. 11.

M. POLLISSARD.

De Compiegne, le 16 Août 1780.

Monſieur, bien loin de m'appercevoir d'un mauvais effet par l'uſage de l'Eau médicinale, je ne puis qu'en admirer les effets. J'ai joui de toute la ſatisfaction auprès de mon malade & je vous aſſure que l'effet en a été merveilleux ; la paralyſie n'a pas diſparu encore dans ſon entier, l'âge y contribue beaucoup, mais le malade jouit d'une parfaite ſanté. Comme je travaille beaucoup & que j'aime mon état, que toute ma correſpondance eſt dans la Capitale, que je ſuis Médecin de l'Intendance pour les épidémies, que le remede n'eſt pas connu, ne pourrois-je pas, pour le bien public, avoir un dépôt ſacré d'une certaine quantité de fioles dont je rendrai un compte fidele. Le public ſeroit à portée de jouir de ce remede où il trouveroit une diminution de frais, & l'uſage s'en feroit plus aiſément l'ayant à la main. Je ne demande aucune rétribution à cet effet que le bien public; comme je ne connois que vous, Monſieur, s'il y a moyen je vous prie d'y coopérer, & vous me trouverez toujours dévoué à l'humanité. J'ai l'honneur d'être en attendant votre réponſe, avec une parfaite conſidération, Monſieur, votre, &c. *Signé* DE PRÉFONTAINE, D. M. M.

N°. 12.

M. POLLISSARD.

De Compiegne, le 12 Septembre 1780.

Monſieur, je ne ſçaurois trop vous aſſurer combien grand eſt mon zèle pour vous & Monſieur Huſſon, vous pouvez être perſuadé du vrai de ma façon de penſer. Je ſuis amateur non pas d'un nouveau remede ſophiſtique, mais d'une choſe qui eſt le fruit d'un travail aſſidu & qui peut procurer au public un bien réel, en conſéquence voici ce que je me propoſe pour le bien des deux parties. Vous n'ignorez pas la ſimplicité de la Médecine, combien les Facultés travaillent pour *renfermer dans un remede différentes propriétés. Je crois avoir eu le tact aſſez fin dans le remede de M. Huſſon pour reconnoître un effet ſenſible pour arrêter*

la cause destructive de notre physique. D'ailleurs il est intéressant pour l'Auteur de trouver des Praticiens de bonne foi qui lui rendent justice, & non des jeunes gens qui par ambition ne trouvent bon que l'emphase qu'ils joignent aux impérities. Ma réputation est faite dans cette Province & je suis de bonne foi.

En conséquence vous devez voir, Monsieur, que je ne cherche pas l'intérêt dans ce moment que celui de l'Auteur, en me réservant le droit de l'ambition de concourir au bien public. Je me charge de solliciter au Gouvernement, comme étant Médecin de l'Intendance pour les épidémies, une certaine somme pour l'usage de ce remede dans les différentes maladies. Je ferai faire des extraits imprimés pour mon usage, & je ne demande que la quantité suffisante pour fournir & ne point en abuser, au contraire j'en veux faire un mystere bienfaisant. Je ne vous demanderai qu'une grace, c'est la permission d'en faire usage moi-même; j'ai fait une maladie l'hiver dernier, de laquelle je me sens encore. Je suis d'un tempérament très-bilieux, & ma maladie n'étoit qu'un engorgement au foie, qui fut suivi d'une inflammation; il me reste de tems en tems de petites douleurs occasionnées par le séjour de la bile; vous pouvez être persuadé que je me livre entiérement & avec confiance à la vôtre, ainsi faites-moi passer par la prochaine diligence cent gros; j'espere en faire un grand usage & ne point en manquer, je n'en prendrai qu'à proportion. Vous annoncez une instruction plus intéressante sur l'usage, je vous prie de me la faire passer, vous pouvez être assuré que c'est avec le plus sincere attachement que je serai toute ma vie, Monsieur, votre, &c. *Signé* DE PRÉFONTAINE, Docteur en Médecine, Médecin de l'Intendance & du Gouvernement.

No. 13.

M. POLLISSARD.

De Compiegne, le 10 Janvier 1781.

Monsieur, je viens d'écrire à M. Husson très-légérement, au premier moment que je serai débarrassé de mes malades, je lui ferai part, de même qu'à vous, de mes observations, qui deviendront très-essentielles pour l'administration du spécifique.

En attendant je ne crois pas trop avancer que de vous dire de ne jamais paſſer deux gros pour la doſe, à l'exception des cas de paralyſie & apoplexie. Je vous enverrai ſous peu l'expérience que j'en ai fait & vous jugerez. Ma femme joint ſes vœux aux miens pour que le Ciel vous conſerve dans une parfaite ſanté, & *tous les jours votre nom me devient cher par la dépoſition d'un ſpécifique parfait.* J'ai de la peine avec mes habitans, ils aiment beaucoup ce qui eſt nouveau ; mais comme je ne ſuis pas un Charlatan, pour abuſer d'un remede, je leur en fais connoître le prix par la difficulté de le leur laiſſer. Je l'adminiſtre moi-même, je choiſis les circonſtances pour ne pas échouer. Il eſt minuit & je ſuis fort fatigué ; j'aurai l'honneur de vous donner un petit détail ſous quinzaine. Je fais des vœux pour la conſervation de vos jours. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* DE PRÉFONTAINE, Médecin.

N°. 14.

M. HUSSON.

De Cherbourg, le 2 Juin 1778.

Monſieur, c'eſt pour rendre juſtice à l'efficacité de l'Eau médicinale que j'ai l'honneur de vous écrire & vous informer que je l'ai adminiſtrée l'hiver de 1777 à M. de Caux, Brigadier des Armées du Roi, Directeur des Fortifications, attaqué depuis quinze ans d'une goutte vague & des plus violentes, qui ſe portoit tantôt ſur les articulations, tantôt ſur le bas-ventre ; réduit dans un état affreux & dangereux il s'eſt déterminé à prendre votre remede avec les précautions que vous indiquez. Peu de ſemaines après il a été en état de ſe rendre en voiture à Verſailles, de-là à Breſt, où il a fait travailler tout l'été dernier, obſervant toujours le régime & continuant le médicament. Il eſt revenu en bon état, bon teint, bonne carnation ; il eſt reparti pour la Cour, & delà pour Breſt, où il continue à jouir d'une meilleure ſanté qui ſe fortifie de jour en jour. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* DELAVILLE, Docteur Médecin de l'Hôpital Militaire & Maritime de Cherbourg.

N°. 15.

M. HUSSON.

De Cherbourg, le 21 Juin 1778.

Monſieur Dozonville de Beuſevalle, Ecuyer, demeurant en cette ville, gouteux depuis bien des années, a commencé l'uſage de l'Eau médicinale. Lorſqu'il en a pris pour la premiere fois, il lui étoit impoſſible de remuer les mains ni les doigts. Le lendemain j'ai été le voir & été très-ſurpris de lui voir jouer ſa partie, remuer les doigts, & me dire qu'il pouvoit aiſement toucher le clavecin. Ce ſont ſes termes. Je manquerois à ce que je dois à la vérité, ſi je ne rendois ce témoignage authentique des bons effets que ce remede a opéré ſous mes yeux & adminiſtration. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* DELAVILLE, D. M. de l'Hôpital militaire & maritime de Cherbourg.

N°. 16.

M. HUSSON.

De Cherbourg, le 28 Décembre 1778.

Monſieur, les ſuccès que j'ai obtenus par le moyen de votre Eau médicinale ſeroient incroyables, ſi je ne les avois vus par moi-même en l'adminiſtrant. Ce médicament a un empire ſingulier ſur la goutte, & tous ceux qui en ont pris en ſont on ne peut pas plus ſatisfaits. Je l'ai adminiſtré à une femme âgée de ſoixante à ſoixante-deux ans, dont la tête étoit couverte d'une dartre approchante de la teigne. Ce remede, après les réparations convenables, a fait tomber les croûtes, deſſéché les ulceres; enfin la tête eſt très-nette, ſans aucune démangeaiſon ni douleur; les cheveux ſont revenus, & depuis ſix mois le malade jouit de la meilleure ſanté. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* DELAVILLE, D. M. Médecin de l'Hôpital militaire & maritime de Cherbourg.

N°. 17.

M. POLLISSARD.

De Cherbourg, le 18 Janvier 1783.

Monſieur, je ne puis trop vous exhorter à faire uſage de l'Eau médicinale de M. Huſſon; plus vous vous en ſervirez, plus

vous ferez content. J'ai été étonné des succès que j'en ai obtenu ; & jamais il n'a manqué de réussir toutes les fois qu'il a été pris avec les précautions convenables, qui sont l'usage des délayans adoucissans, & la privation des liqueurs ardentes & échauffantes. Il semble que ce médicament, simple par lui-même, est singulierement destiné à diminuer & éloigner les accès de la goutte. C'est un vrai présent fait par son respectable auteur à l'humanité, & je désire de tout mon cœur qu'il obtienne la sanction qu'il mérite à tous égards. Jamais il ne m'a fait appercevoir la moindre irritation ; il opere aussi doucement que nos minératifs : j'ai fait par moi-même cette heureuse expérience, & j'en suis on ne peut pas plus satisfait. Il est à souhaiter qu'il devienne plus connu, & que le public jouisse des avantages de ce précieux trésor. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* DELAVILLE, D. M. Bréveté du Roi, Médecin de l'Hôpital militaire de Cherbourg.

Nº. 18.

M. POLLISSARD.

De Pont-Chartrain, le 12 Juin 1781.

Monsieur, j'ai différé de quelques jours à vous faire passer le certificat de M. le Chirurgien des Dames de Haute-Bruyeres, que vous m'avez fait l'honneur de me demander, parce que mes occupations ne m'avoient pas permis de l'aller chercher ; vous le trouverez ci-inclus. Il est je crois de nature à vous satisfaire. Vous observerez, Monsieur, que M. Lavergne n'a pas cru devoir énoncer que la Dame étoit ......; je vous prie de ne le pas répandre.

Je profite de cette circonstance, Monsieur, pour vous faire part que la femme du nommé Malor, qui travaille sans cesse aux ouvrages de limosineries de M. le Comte de Maurepas, a éprouvé également les meilleurs effets de l'Eau médicinale. Cette femme étoit très-affectée d'une humeur dartreuse qui lui couvroit la main & l'avant-bras. Ces parties sembloient être lépreuses. Je lui ai donné de l'Eau médicinale de concert avec M. Bonœil. Je ne l'ai pas épargnée. Elle est presque guérie. Le mal est réduit à ne plus occuper qu'une partie des doigts. Il

seroit

feroit à propos qu'elle continuât, mais la provifion eft confommée.

Je défirerois, Monfieur, & la femme Malor auffi, que M. Huffon eût la bonté d'en accorder encore une certaine quantité; mais je n'ofe lui en faire la demande, craignant d'abufer de fa générofité. Faites-lui part, je vous prie, Monfieur, des témoignages que j'ai l'honneur de vous rendre de l'efficacité de fon remede. Faites-moi auffi la grace de me croire avec les fentimens d'une eftime très-diftinguée, &c. *Signé* FLEURY, Curé de Pont-Chartrain.

N°. 19.

De Hautes-Bruyeres, le 9 Juin 1781.

Je fouffigné, Maître en Chirurgie & Chirurgien de la Communauté des Dames de Hautes-Bruyeres, certifie avoir traité Madame Binet, âgée de vingt-cinq ans, attaquée de manie avec l'Eau médicinale de M. Huffon.

J'attefte qu'elle a été guérie par fon ufage: en foi de quoi ai figné le préfent certificat. Fait à Hautes-Bruyeres, le 9 Juin 1781. *Signé* LAVERGNE, Maître en Chirurgie.

N°. 20.

Extraits des Certificats & Lettres dépofés entre les mains de M. de Robien, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, au Bureau du Génie & Artillerie, à Verfailles, pour guérifons opérées avec l'Eau médicinale de M. Huffon, ancien Officier réfidant à Sedan.

M. de Robien, Capitaine au Corps Royal du Génie, Artillerie, a été guéri d'une fciatique affreufe, dont il fouffroit depuis fix mois.... Certificat du 4 Septembre 1774.

M. de Boislogé, Major au Corps Royal d'Artillerie, a été guéri en 1774 d'obftructions, hémorrhoïdes internes & externes, de rétention d'urines, de vomiffemens habituels, d'infomnie, &c. après avoir été dix années dans ce déplorable état.

M. Edmond, Officier au Corps Royal d'Artillerie, qui étoit affligé d'obftructions au diaphragme, au méfentere, & dans un état de marafme avec fcorbut, a été guéri en 1774.

M. Ribert, Officier de Grenadiers au Régiment Royal de la Marine, ſuivant ſon certificat du 15 Décembre 1775, a été guéri d'inſomnie, fievre violente, crachemens de ſang, maux de tête, &c.

M. Pingart, ancien Lieutenant de Maire de la ville de Sedan, ſuivant ſon certificat du 13 Décembre 1775, a été guéri, à la troiſieme priſe de l'Eau médicinale, d'une goutte violente dans les inteſtins, & qui étoit incurable par les remedes les plus puiſſans.

M. Meſſeaut, Négociant à Sedan, a certifié le 25 Novembre 1775, avoir été guéri d'hémorrhoïdes, rhumatiſmes, crampes & tiraillemens de nerfs.

Un certificat de M. Geraud, tondeur de drap à Sedan, daté du 27 Novembre 1775, annonce qu'avec ladite Eau médicinale il a guéri fluxion de poitrine, pertes, puſtules par tout le corps, jauniſſe, catalepſie, mal vénérien, avec chancre, enflure, ankioſe.

M. Maucombre d'Artaiſe, Receveur des Conſignations à Sedan, a été guéri en très-peu de tems de la jauniſſe, & d'une goutte univerſelle; ce qu'il a certifié le 25 Novembre 1775.

Le ſieur Poncelet Rollin, maître Teinturier de la manufacture des draps du Dijonval à Sedan, a été guéri très-promptement d'une fievre lente avec redoublement réglé, ſuivant ſon certificat du 26 Novembre 1775.

Avec trois priſes de ladite Eau, M. Bechet Chardon a été guéri d'une goutte avec percluſion, ſuivant ſon certificat du 24 Novembre 1775.

La veuve Caſtelle à Sedan a été guérie d'un abcès dans les reins, ſuivant ſon certificat du 22 Novembre 1775.

Baptiſte-Gilles Dutria, traité à l'Hôtel-Dieu de Rheims, & à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour ſcorbut à la bouche & aux jambes, avec enflure, a été guéri par la vertu de ladite Eau; ce qui a été certifié le 6 Novembre 1775.

Jean-Coſme Levent, Appointé de la Compagnie de Bois-

fagon, au Régiment de Chartres, a certifié à Sedan le 15 Octobre 1775, avoir été guéri d'un grand mal de tête, roideur dans tous les membres, & dépôt à l'oreille.

Le ſieur Girard, Muſicien au Régiment de Chartres, au Queſnoy, ſuivant le certificat du 15 Octobre 1775, avec une ſeule priſe de l'Eau médicinale, a été guéri d'une fievre très-ancienne, qui avoit été infructueuſement traitée dans différens hôpitaux de l'armée.

Une fievre quarte qui a été traitée pendant quarante jours à l'hôpital de Sedan, a été détruite en trois priſes de l'Eau médicinale, ce qui a été certifié par Clermont-Feuillet, au Régiment de Chartres, le 17 Octobre 1775.

Deux priſes de l'Eau médicinale ont guéri un point de côté qui duroit depuis deux ans, & qui ſans ſuccès avoit été traité par les remedes connus; ce qui a été certifié par Bernard Feuriet, au Régiment de Chartres.

Deux autres priſes d'Eau médicinale ont guéri une douleur très-vive d'entrailles; ce qui a été certifié par Demay, Fourier au Régiment de Chartres. Du Queſnoy le 19 Octobre 1775.

Quatre priſes d'Eau médicinale ont guéri une douleur dans la plante des pieds qui duroit depuis trois ans, & qui avoit été infructueuſement traitée par les plus habiles gens de l'art, à Straſbourg, ce qui a été certifié par Léonard Vollée, Sergent au Régiment de Chartres, Infanterie, compagnie du premier Chef, à Sedan.

M. de Seves, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Capitaine, Hôtel Royal des Invalides, ſuivant ſon certificat du 17 Mai 1775, a été guéri avec trois priſes de cette eau, d'une migraine de vingt ans, d'une humeur univerſelle ſur toutes les parties du corps, ſuivie de percluſion de membres, que les perſonnes de l'art les plus en réputation avoient traitées inutilement.

Des maux d'eſtomac habituels, ainſi que des maux de tête & des foibleſſes qui avoient été infructueuſement traités par les

remedes connus, ont été guéris par une ſeule priſe d'Eau médicinale, qui a fait rendre un gros ver, ce qui a été certifié par Jean-Baptiſte Renaud.

Trois priſes de cette dite Eau ont guéri d'une perte de ſang d'une année conſécutive, Marie-Catherine Heran, au Gros-Caillou; ce qu'elle a certifié, le 29 Septembre 1775.

Des indigeſtions habituelles, ſuivies de ſouffrances & de maladies graves, pendant deux ans, traitées ſans ſuccès par trois Médecins ſucceſſivement, & enſuite par un Empirique, ont été guéries par ſept priſes de l'Eau médicinale, à huit jours de diſtance l'une de l'autre; ce qui a été certifié par le ſieur Carré, Marchand Amidonnier, rue de l'Ourſine, Fauxbourg Saint-Marcel à Paris.

Madame la Comteſſe de Joigny, ſuivant ſon certificat du 13 Novembre 1775, a guéri, avec ſept priſes de l'Eau médicinale, une jauniſſe rebelle à tous les remedes les mieux adminiſtrés, ainſi que des vomiſſemens fréquens & journaliers.

Une rétention d'urines qui duroit depuis dix ans, a été guérie en quinze priſes d'Eau médicinale; ce qui a été certifié par le ſieur Baillon, le 22 Novembre 1775.

Des coliques, rhumatiſmes, maux de nerfs, ſuite de tems critiques, ont été guéris avec dix priſes d'Eau médicinale; ce qui a été certifié, le 23 Novembre 1775, par le ſieur Lyart, Cour des Cholets.

Une perte très conſidérable depuis quatre mois a été guérie avec deux priſes d'Eau médicinale; ce qui a été certifié, le 24 Novembre 1775, par le ſieur Guillaume Beauſſin, rue de la Boucherie, au Gros Caillou.

Le ſieur Grégoire, Cocher de Monſeigneur le Prince de Conti, ſuivant ſon certificat du 26 Novembre 1775, a été guéri d'obſtructions, avec hydropiſie univerſelle, & vomiſſemens fréquens.

Le nommé Mouru a certifié, à Sedan le 7 Novembre 1775, avoir été guéri de dartres rebelles, fievres ardentes, & rhume ancien.

Des hémorrhoïdes internes & externes, avec ſuppuration & chute de fondement, ont été guéries en la perſonne du ſieur Antoine Raullin, Drapier à Sedan, ſuivant ſon certificat du 21 Novembre 1775.

Le ſieur Tricot, Fourrier de la compagnie de Boisragon, au Régiment de Chartres, Infanterie, au Queſnoy, ſuivant ſon certificat du 16 Novembre 1775, a guéri d'une fluxion de poitrine, d'un dépôt au côté droit, d'une toux violente, & d'un rhumatiſme conſidérable.

Des maux d'yeux provenans d'une humeur âcre, ſinguliérement à l'œil droit, avec épuiſement cauſé par les fatigues de l'état militaire, ont été guéris avec l'Eau médicinale, ce qui a été certifié le 16 Novembre 1775, par Louis Bonnet, Fourrier au Régiment de Chartres, au Queſnoy.

Divers maux, ſinguliérement une dartre qui couvroit la majeure partie du corps, ont été guéris avec cette même Eau, ſuivant le certificat du nommé , Fourrier de la compagnie de Fouquet, au Régiment de Chartres, au Queſnoy le 15 Novembre 1775.

Le ſieur Hugues Paſchal, Sergent au Régiment de Chartres, Infanterie, compagnie de la Lieutenant-Colonel, a certifié en Novembre 1775, avoir guéri une épilepſie de dix-huit mois à l'âge de trente-deux ans.

M. de Sales, ancien Capitaine de Dragons, ſuivant ſon certificat du 16 Novembre 1775, a guéri d'une goutte univerſelle très-ancienne, & dont les accès étoient très-fréquens.

Une fievre de dix mois, rebelle à tous remedes, a été guérie avec une ſeule priſe de l'Eau médicinale; ce qui a été certifié par le ſieur Lavertu, Grenadier au Régiment de Chartres, au Queſnoy le 25 Octobre 1775.

Des maux d'yeux conſidérables ont été guéris avec deux priſes de l'Eau médicinale; ce qui a été certifié le 15 Octobre 1775, par Jean-Auguſtin Noury, Caporal au Régiment de Chartres, au Queſnoy.

Des maux de reins, d'entrailles, & sables dans les urines, ont été guéris avec quatre prises d'Eau médicinale, suivant le certificat de Julien de Thuard, Sergent au Régiment de Chartres, Infanterie, du 15 Octobre 1775.

L'Eau médicinale a aussi guéri un lait répandu depuis dix-sept ans sur tout le corps, avec surdité, suivant le certificat de Louise Leclerc, femme Lefevre, demeurant rue Saint-Jacques, en date du 20 Décembre 1775.

La nommée May, chez Mademoiselle de Villeray, à l'Instruction Chrétienne, rue du Pot-de-fer, a certifié le 30 Décembre 1775, qu'avec cinq prises de ladite Eau elle avoit été guérie d'un état déplorable dans lequel elle s'étoit trouvée après une chute, & le passage d'une voiture sur le corps.

Deux cuillerées à café de l'Eau médicinale, ont guéri une éréssipelle, avec enflure extraordinaire; ce qui a été certifié le 6 Février 1776 par Agathe Chambon, Limonadiere au Gros-Caillou.

MM. Raulin & Scydelle, Négocians à Sedan, certifient avoir par eux-mêmes opéré les guérisons d'un très-grand nombre de personnes à Sedan, & dans les environs, presque toutes affligées de maladies très-graves, au nombre de soixante, toutes de différentes especes. Ils déclarent, entr'autres, avoir aussi par eux-mêmes guéri, avec une seule prise de trois gros de l'Eau médicinale, donnée à chaque malade seulement, soixante-quinze habitans du village de Flégnu, = soixante-quatorze au village d'Issy, tant hommes, que femmes & enfans, tous prévenus de fievres putrides, malignes, dissenteries, & que les Habitans assurent que pendant l'effet ils n'ont ressenti ni tranchées ni douleurs; le tout suivant l'état plus détaillé de chaque maladie, déposé entre les mains de M. le Chevalier de Robien, au Bureau de la Guerre, à Versailles, en date du 15 Octobre 1775.

N°. 21.

M. DE ROBIEN.

Paris, le 10 Juillet 1774.

Monſieur, j'ai eu l'honneur de vous faire dans mes lettres le détail des différentes maladies que j'ai traitées avec la puiſſante Eau médicinale, & des progrès de cette Eau ſur ces différentes maladies. Je vous fais actuellement l'état des malades qui ſont guéris & de ceux que j'ai entre les mains. Il eſt à remarquer que tous les malades que j'ai traités, & ceux que je traite actuellement, étoient & ſont abandonnés des gens de l'art.

La demoiſelle Dorloge, ancienne Religieuſe du Bon Paſteur, très-pauvre fille, manquant des choſes néceſſaires à la vie, étoit malade depuis vingt-ſept ans, ayant le ſcorbut invétéré, les dents très-noires, actuellement très-blanches, des hémorrhoïdes internes & externes, une paralyſie ſur les yeux, des glandes écrouelleuſes, le ſang appauvri au point qu'on pouvoit le regarder comme pourri; ces maladies aggravées pouvoient être regardées comme de la derniere incurabilité. Cette demoiſelle âgée de cinquante-deux ans, fut guérie radicalement dans l'eſpace de cinq à ſix mois.

Mademoiſelle Jaſſeau, autre pauvre Religieuſe du même Couvent, qui étoit ſur le point de perdre, malade également depuis vingt-huit ans, attaquée auſſi du ſcorbut, d'obſtructions, d'hydropiſie, de dartres, ſuppreſſions de mois, qui ſont actuellement réglés; elle a eu un écoulement depuis un an très-abondant en matieres purulentes, qui diminue inſenſiblement à préſent. Elle avoit encore des palpitations de cœur qui ſont détruites il y a très-longtems; en un mot toute la nature eſt changée chez elle; elle a actuellement une très-belle carnation; elle eſt rubiconde, très-graſſe, & a un très-grand appétit.

Mademoiſelle Bourſier, autre très-pauvre Religieuſe du même Couvent, guerie auſſi de la goutte & de l'apoplexie.

Une Bouchere, ſur le retour de l'âge critique, étoit depuis plus de deux ans entre les mains des Médecins, ſans eſpérance

de guérifon. Elle avoit des obftructions, une hydropifie épanchée en tout le corps, qui lui caufoit des friffons & des fraîcheurs; elle étoit minée par une fievre lente, il lui prenoit de tems en tems des hémorrhagies dans lefquelles elle avoit été fouvent expofée à périr; elle vomiffoit tous les mois des caillots de fang en grande abondance; elle avoit encore des étourdiffemens & les mois dérangés. Toutes ces maladies font entiérement guéries, elle eft actuellement dans le meilleur embonpoint, excepté quelques étourdiffemens qui recommencent à lui prendre, & que je vais lui détruire entiérement.

Je commence à donner de nouveaux fecours de l'Eau médicinale à M. Puyfieux, Architecte de Monfeigneur le Duc d'Orléans & de Monfeigneur le Duc de Chartres, paralytique, âgé de quatre-vingt-fix ans, qui a une goutte compliquée avec cette maladie depuis plus de trente ans; j'avois remis le traitement de fes maladies, pour y réuffir avec plus de facilité, à la faifon du printems ou de l'été, parce que la foibleffe de fon grand âge ne lui permettoit plus à l'automne, où je lui donnai cinq prifes de l'Eau médicinale, de vomir plus qu'il avoit vomi alors. Ces cinq prifes d'Eau médicinale l'avoient fait vomir environ foixante fois en fix femaines; & deux ou trois fois par bas, qu'il alloit chaque fois qu'il avoit pris de cette Eau, lui avoient fait évacuer environ plein un grand feau d'eau d'humeurs, ce qui lui a procuré jufqu'aujourd'hui une fort bonne fanté, & a détourné les accidens de la rechute de cette maladie dangereufe.

Madame Taurin, Blanchiffeufe, avoit un dépôt à la jambe, elle en eft encore guérie en quinze jours; elle avoit été depuis trois mois entre les mains d'un Chirurgien, qui ne lui avoit pas donné le moindre foulagement; ce dépôt provenoit du tems critique.

La demoifelle Guichard, Cuifiniere, pauvre fille, eft attaquée d'un afthme fec, les nerfs attaqués, les mois fupprimés; fon afthme eft très-invétéré; elle a été deux ans entre les mains des Médecins, qui ne lui ont pas donné le moindre foulagement; depuis fix femaines qu'elle eft entre mes mains, fes maladies font beaucoup diminuées.

Une Blanchiſſeuſe de bas de ſoie, pauvre femme, avoit une jambe dont les nerfs étoient retirés par le mercure qu'elle avoit pris il y avoit deux ans ; ſa jambe étoit d'un pouce plus courte que l'autre, elle en avoit des douleurs ſi violentes qu'elle tomboit en foibleſſe & ſe déſeſpéroit ; trois cuillerées à café, d'Eau médicinale, lui ont enlevé ſes douleurs, & lui ont rallongé ſa jambe de laquelle elle boîtoit.

Un jeune homme, pauvre, Clerc de Notaire, avoit attrapé une chau... p...., il en fut guéri par deux cuillerées à bouche de l'Eau médicinale ; mais comme il en avoit eu deux, trois ans auparavant, dont il n'avoit pas été bien guéri, il avoit le ſang infecté de la V....., que la premiere cuillerée à bouche déclara par des boutons qui lui vinrent par tout le corps ; les troiſieme & quatrieme priſes de l'Eau médicinale le mirent dans un malaiſe à cauſe du mercure qu'il avoit pris précédemment, qu'il a rendu par les ſelles ; il n'eſt pas encore tout-à-fait guéri.

M. Jacob, Secrétaire d'un Maître des Requêtes, l'un de mes grands amis, avoit, depuis un an, des maux d'eſtomach très-grands, des hémorrhoïdes ; au bout de la deuxieme priſe de l'Eau médicinale les maux d'eſtomach ceſſerent ; deux autres priſes de deux cuillerées à café, qu'il avoit pris chacune de huit jours en huit jours, l'ont preſque totalement guéri de ſes hémorrhoïdes internes & externes qu'il a depuis quatre ans.

M. Capon, aſthmatique, étoit depuis deux ans entre les mains des gens de l'art, ſans avoir pu recevoir le moindre ſoulagement, par cinq priſes de l'Eau médicinale, de huit jours en huit jours ; ce vieillard n'a preſque plus de toux, d'étouffement, & plus de ſifflement ; il touche à la fin de ſa guériſon.

Une très-pauvre Demoiſelle, Ouvriere en linge, traitée il y a un an de la V...... par un Médecin qui ne l'avoit pas guérie, quatre cuillerées de l'Eau médicinale l'ont guérie, & elle fut déclarée radicalement guérie par le même Médecin qui l'avoit traitée l'année derniere.

La femme d'un Domeſtique, pauvre femme, ayant famille,

étoit attaquée d'obſtructions, d'une perte de ſang très-conſidérable, depuis deux ans de maux d'eſtomach incroyables, ſuppreſſion des mois, ayant pris toutes ſortes de médicamens ſans le moindre ſuccès, à la troiſieme priſe de l'Eau médicinale, de deux cuillerées à café, chacune de huit jours en huit jours, ſa perte eſt arrêtée ; elle a rendu haut & bas des matieres verdâtres, jaunâtres & blanchâtres en grande quantité & purulentes, chaque fois qu'elle a pris de cette eau. Ses maladies proviennent d'un lait répandu ; elle vient de finir ſes évacuations hier au ſoir, & elle a toujours rendu, ainſi que bien d'autres malades, beaucoup d'humeurs dans les remedes qu'ils ont pris ſoir & matin après les évacuations finies, juſqu'au jour qu'ils reprennent de l'Eau médicinale.

Madame de Montcarel, guérie actuellement d'un dépôt de lait, des vapeurs, des maux d'eſtomach & autres, avec cinq priſes de deux cuillerées à café chaque fois, de huit jours en huit jours.

Les malades dont le détail ſuit ſont ceux que je commence à traiter. La ſœur de Madame de Montcarel, aſthmatique.

La ſœur de M. de Montcarel a ſept à huit maladies compliquées & très-invétérées, & abandonnée depuis huit mois des Médecins de la Cour.

Une autre Dame de leur amie, femme d'un Architecte, a à-peu-près les mêmes maladies ; elles ont toutes pour cauſes des laits répandus. Je vous en ferai le détail plus particuliérement à mon retour de Verſailles.

Le Notaire de notre maiſon eſt attaqué d'hémorrhoïdes depuis l'âge de quatorze ans, & de la goutte ; je commence à le préparer.

Je commence encore à préparer deux pauvres gens, qui ſont l'homme & la femme, qui ont les maladies vénériennes.

Un pauvre Avocat de l'ancien Parlement, couvert de dartres très-vives depuis les pieds juſqu'à la tête, qui ſouffre conſidérablement des démangeaiſons ; il y a douze ans que tout ſon

corps n'eſt qu'une lepre ; il eſt ruiné preſque par tous les remedes conſidérables des Médecins, qu'il a pris ſans le moindre ſuccès. Il n'a pour tour bien qu'une place de neuf cens livres ; il ne dort ni nuit ni jour, & a beaucoup de peine à faire l'exercice de ſon emploi : il me tourmente beaucoup pour le traiter avec l'Eau médicinale ; cette cure en conſommera, & elle ſera une des plus belles. Il me reconnoîtra ſuivant ſes petites facultés, que je vous ferai paſſer pour les pauvres que vous ſecourez, qui manquent des comeſtibles analogues à l'Eau médicinale ; je vous ferai paſſer également ce que me remettront les autres perſonnes aiſées, en reconnoiſſance de leur traitement.

Comme je n'ai traité juſqu'à préſent que des pauvres, à qui j'avois même fourni & fait fournir par M. l'Abbé Huard les choſes néceſſaires pour leur ſubſiſtance, je m'étois trouvé hors d'état de vous envoyer la moindre choſe. Actuellement que j'ai entre les mains quelques perſonnes aiſées, que la guériſon de ces pauvres m'ont procurées, qui ſont preſque guéries, j'eſpere bien que ces perſonnes, qui ſont à leur aiſe, me témoigneront quelques marques de leur reconnoiſſance d'un ſervice ſi important, que la vertu de l'Eau médicinale leur a procuré. Je vous ferai paſſer alors ces marques de leur gratitude, ou ce tribut qu'ils doivent aux précieux bienfaits de l'Eau médicinale, deſtiné au ſoulagement des pauvres infortunés. J'ai quelques articles de mes honoraires qui vont m'être payés à Sedan, au ſujet de quelques proviſions que je vais envoyer à Sedan ; je les ferai remettre à M. le Camus Dumeſnil, comme ſi c'étoit pour me les faire tenir, & je le prierai de vous les remettre pour le ſoulagement des pauvres qui ſont entre vos mains, en à-compte ſur d'autre argent plus conſidérable que je vous enverrai pour le même objet, à meſure que mes malades me le remettront.

Je ſuis arrivé avant hier de la campagne, c'eſt ce qui a cauſé mon retard de quelques jours à vous répondre. J'ai reçu aujourd'hui le flacon de l'Eau médicinale que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; agréez-en, je vous prie, mes ſinceres remercimens, & ceux des pauvres malades qui ne ceſſent de prier Dieu pour votre précieuſe conſervation. Le Médecin à qui j'ai com-

muniqué de l'Eau médicinale s'appelle M. Gallois, Médecin des Hôpitaux de la Marine à l'Orient, voilà son nom & son adresse.

Un Chanoine de Notre-Dame de Paris m'est venu trouver dans l'instant pour me prier de traiter son frere & un autre de ses parens. Une autre personne vient de me prier encore de lui administrer l'Eau médicinale pour plusieurs maladies dont elle est attaquée. Les malades commencent à venir me trouver tous les jours. Je suis avec un attachement respectueux, Monsieur, votre, &c. *Signé* DAUBIGNY, Secretaire des commandemens de M. le Duc de Laval, Gouverneur de Sedan.

N°. 22.

21 Septembre 1775.

Je certifie que j'ai été guérie d'une fievre avec inflammation de bas-ventre, avec une prise de l'Eau médicinale, que M. Edmon, Officier d'Artillerie, m'a donnée le 2 Juin dernier. *Idem.* M. le Baron d'Espagnac, mon fils aîné, en a pris une prise pour maux d'estomach, dont il s'est bien trouvé. *Idem.* M. de Lignac, mon neveu, a été guéri par l'usage du même remede, d'une maladie que les gens de l'art avoient traitée infructueusement pendant six mois. Que M. de la Roche, aussi mon neveu, a été guéri avec ladite Eau médicinale, d'une fievre qu'il avoit depuis un an. *Idem.* Que mes deux Femmes de chambres ont été guéries avec le même remede, dont l'une avoit des obstructions à l'estomach, ne faisant plus de digestions, & gonflement douloureux avec insomnie; l'autre pour un dévoiement qu'elle avoit depuis quatre mois, fut guérie en deux prises. Finalement, que Frédéric, domestique de M. le Baron d'Espagnac, avoit une douleur au pied gauche qui l'empêchoit de marcher depuis quatre mois, ne se ressent plus d'aucune douleur, depuis l'usage qu'il a fait de ladite Eau médicinale; en foi de quoi j'ai donné le présent certificat, pour servir & valoir ce que de raison. A Paris le 21 Septembre 1775. *Signé la Baronne* D'ESPAGNAC.

N°. 23.

25 Novembre 1775.

Je soussigné, certifie qu'il y a plus de deux années que j'étois

attaqué & tourmenté par des crampes dans les gras de jambes ; de maniere que j'étois pendant huit ou neuf mois sans pouvoir faire usage de mes jambes, resté comme perclus, soit dans mon lit ou dans un fauteuil, ne pouvant supporter le moindre air ; malgré tous les remedes possibles, je n'ai jamais pu avoir le moindre soulagement ; au contraire, il m'est survenu des vents, lesquels m'ont causé des vapeurs si noires & si mélancoliques, que je n'avois souvent qu'un pas à faire au désespoir ; de plus, dans les derniers six mois, mes jambes enfloient tous les soirs ; j'avois des démangeaisons aux pieds, aux bras & sur mon dos, à ne pouvoir pas dormir une demi-heure de suite, même mes urines passoient avec peine. A la fin un Seigneur qui me fait l'honneur de m'accorder une part de son amitié, & qui me trouva dans cet état cruel, m'a cédé une cuillerée d'Eau médicinale ou jus d'herbe, qu'il m'a dit avoir reçu de M. Edmond, Officier logeant à l'Hôtel des Invalides. Ayant pris cette médecine, elle m'a donné seize selles pendant vingt-quatre heures, sans les moindres tranchées ; cette seule prise m'a débarrassé de tous mes maux ; cependant aux changemens de tems j'avois encore senti quelques légeres attaques de crampes ; mais ayant été trouver M. Edmond, il a bien voulu me faire présent de quelques cuillerées de cette même Eau salutaire. Ayant pris une seconde cuillerée, je me suis trouvé délivré de tous mes maux, & malgré les variations des vents froids, humides ou chauds, & sur-tout le vent d'ouest, qui est celui que je craignois le plus, je n'ai du depuis senti aucune influence, & je me trouve, Dieu soit loué, parfaitement guéri. A Paris, ce 25 Novembre 1775. *Signé* STOUCRAD, ancien Officier de Cavalerie, Entrepreneur de la Manufacture de toile peinte en or & argent, à l'Hôtel de Gournay, rue de Charenton, Faubourg Saint-Antoine.

N°. 24.

De Villiers-le-Bel, le 26 Novembre 1775.

Je certifie, moi Louis Bonnel, Maçon à Villiers-le-Bel, avoir eu une colique & un vomissement continuel depuis l'année 1765, & qui ne m'a quitté que le 28 Octobre de ladite année 1775,

Tout ce que je prenois je le remettois par en haut, ne pouvant souffrir aucune goutte de vin sur mon estomach, qui ne me restoit pas plus d'une demi-heure sans sortir. J'ai été traité par le Chirurgien de l'Isle-Adam, Vicaire du lieu, très-renommé dans nos Campagnes; par M. Le Teneur, Médecin à Paris; par M. Printems, Médecin au Roule, à Paris; par M. Piquet, Maître Chirurgien à Paris; par plusieurs autres Médecins des urines, de Paris, ce qui ne m'a point soulagé, au contraire, qui n'a fait que m'affoiblir beaucoup mon tempérament; mais aussi je certifie que depuis le 28 Octobre que j'ai fait usage de quatre prises de l'Eau médicinale de M. Edmond, Officier d'Artillerie, jusqu'au 8 de Novembre de cette présente année, & que depuis ce tems-là je n'ai senti aucune douleur, je me trouve, Dieu merci, en état de travailler, car autant comme le vin m'étoit contraire, autant il me semble bon & me fait de bien, ce qui m'a fait finir totalement le vomissement; je me trouve à présent parfaitement guéri, ce qui étonne bien le monde de ma connoissance, vu le bonheur que j'ai eu d'être tombé entre les mains d'un homme aussi sciencé que M. Edmond. J'en remercie le Seigneur des graces qu'il m'a faites; c'est en foi de quoi je me trouve honoré de lui donner le présent certificat, signé de MM. Nicolas Michel, Syndic en charge; Gouffé, Collecteur en charge.

Je soussigné véritable le contenu au présent mémoire, & assure de plus que ledit Bonnel, mon Paroissien, est un très-honnête homme, qu'il a de la piété & aime le travail, ce 26 Novembre 1775. *Signé* Luce, Prieur de Villiers-le-Bel.

N°. 25.

18 Décembre 1775.

Je certifie avoir pris neuf prises du remede de M. Edmon, qui m'a guéri d'une maladie de dix années, colique d'estomac, refroidissement d'estomac, qui ne faisoit aucune digestion, & un sang appauvri, & que la Faculté appelle fleurs blanches, & des douleurs dans tous les membres, avec des convulsions & une lassitude continuelle & des vapeurs qui me

mettoient hors d'état d'aller à l'église, avec une douleur dans la tête qui la rendoit comme folle. Fait à Paris ce 10 Décembre 1775. *Signé* CENTY, femme CENTY.

Je certifie avoir connu Madame Centy dans un état à faire pitié, & avec tous les maux ci-dessus spécifiés avant d'avoir pris le remede de M. Edmon, qui lui a rendu la santé. *Signé* DESCLAITRS, Vicomtesse de Sebourg.

N°. 26.

26 Décembre 1775.

Je soussigné, certifie que j'étois attaqué d'obstructions qui, presque tous les soirs, se gonfloient de maniere à occasionner une tension dans toute la région de la poitrine, qui me causoit des douleurs insupportables, & dont je ne pouvois diminuer la force qu'en me tenant debout. Ayant jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au mois de Juillet 1775, fait plusieurs remedes infructueusement, je me déterminai à faire usage de l'Eau médicinale administrée par M. Edmon, Officier d'Artillerie ; le gonflement diminua sensiblement à la premiere prise, & j'en ai pris huit dans l'espace d'environ trois mois. Depuis ce tems, je ne sens plus la moindre douleur, & le Médecin qui avoit confirmé l'existence de mes obstructions, m'a assuré, après deux examens successifs, qu'il n'en restoit pas la moindre trace, & que ma guérison étoit radicale ; ce que je certifie véritable. A Paris, le 26 Décembre 1775. *Signé* F. RAFFRON, chez M. de Villepatour, rue Neuve-Bourbon.

N°. 27.

27 Décembre 1775.

Je soussigné, Commis de la Marine, certifie avoir éprouvé les effets les plus salutaires d'une liqueur désignée sous le nom d'Eau médicinale ; que cette Eau purge très-doucement, sans tranchées ni douleurs. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Versailles, le 27 Décembre 1775. *Signé* LIARD.

N°. 28.

10 Janvier 1776.

Je soussigné avoir pris le remede de M. Aimond, Officier

d'Artillerie ; à la troisieme prise voici ce qu'il a opéré en moi: il m'a fait vomir beaucoup ; a aussi provoqué des selles : j'avois un œil fermé sans pouvoir l'ouvrir, étant enflé par l'humeur d'un rhumatisme goutteux. J'avois à la tête une très-grosse bosse en forme de loupe à la joue, des glandes douloureuses, des douleurs aux bras, aux jambes, une toux très-violente: le lendemain de la prise mon œil s'est ouvert ; ma bosse trois jours après a disparu ; mes douleurs ont cessé, & ma toux a diminué petit à petit ; de sorte qu'au bout de trois semaines il n'en est plus question, lesquelles choses j'atteste en honnête-homme, & pour rendre témoignage à la vérité. A Paris, le 10 Janvier 1776. *Signé* PAPION, Entrepreneur de la manufacture royale de Tours, âgé de 63 ans.

N°. 29.

De Châteauroux, le 11 Septembre 1776.

Lettre à Madame la Baronne d'Espagnac, Gouvernante de l'Hôtel Royal des Invalides, sur les effets de l'Eau médicinale.

Madame, si je prends la liberté de vous écrire, c'est le nommé Bouquin, postillon de la poste de l'Epine, qui m'a prié de vous marquer les sentimens de sa vive reconnoissance, de la charité que vous avez eue de lui donner un remede qui lui a fait disparoître la fievre, avec autant de célérité que vous lui aviez prédit en le purgeant, pendant vingt-quatre heures, sans douleurs.

Le zele que j'ai de soulager les malheureux, qui sont en grand nombre dans ce pays, me force d'oser vous supplier à genoux & à mains jointes, Madame, d'avoir la bonté de me procurer ce remede si salutaire à l'humanité, soit en ayant la bonté de me faire part de la recette, ou en voulant bien m'indiquer l'endroit où on le débite.

En ce faisant, Madame, j'adresserai tous les jours au Ciel des vœux pour votre conservation. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* CRUBLIER DES BORDES.

N°. 30.

M. HUSSON.

De Metz, le 26 Septembre 1775.

J'ai, mon cher Husson, de bonnes nouvelles à vous donner sur les expériences que fait M. Brugnieres de votre Eau médicinale ; il en est toujours plus émerveillé. Je ne vous parlerai plus des deux écrouelleux, dont un est radicalement guéri depuis long-tems ; l'autre, qui est celui qui étoit dans un état si déplorable, est au moment de l'être aussi parfaitement. M. Brugnieres a entrepris des maladies d'une autre espece, qui, comme les écrouelles, ont jusqu'à présent résisté aux efforts de la Médecine ; ce sont des dartres : entr'autres une fille qui en avoit une générale qui la tourmentoit violemment depuis douze ans ; elle touche à sa guérison. Un soldat du régiment de Béarn, dont M. Brugnieres est Chirurgien Major, avoit pareillement une dartre qui lui rongeoit la main droite, mais tellement que cet homme que j'ai vu cet après-midi, m'a dit qu'il avoit sur la main des trous à y mettre le pouce ; la premiere cuillereé qu'il prit a fait beaucoup sortir de pus ; la seconde lui a fait enfler la main de près d'un demi-pied, ce qui est prodigieux ; la main dans cet état étoit toute couverte de pustules. M. Brugnieres m'a dit qu'il en avoit été effrayé, lorsqu'il avoit vu la main de cet homme ; il s'est avisé d'une chose qui lui a très-bien réussi ; c'est de faire bassiner la main de cet homme avec de l'Eau médicinale. Vous ne vous doutiez peut-être pas qu'elle étoit très-bonne employée en topique ; elle a fait ouvrir toutes les pustules ; la main s'est dégorgée, & présentement elle est parfaitement cicatrisée. Il y a encore un peu de gonflement, que quelques prises du remede dissiperont entierement.

Une autre merveille que la liqueur a produit, c'est un enfant, sur la jambe duquel une voiture avoit passé il y a près de deux ans ; la jambe n'avoit pas été cassée, il y avoit seulement une plaie considérable que les Chirurgiens n'ont jamais pu guérir, & en dernier lieu le Chirurgien de l'Hôpital l'a traité aussi infructueusement ; la plaie étoit changée en ulceres. M. Brugnieres lui a donné une prise de la liqueur qui a aussi-tôt fait suppurer la plaie,

que trois prises de la liqueur ont cicatrisées parfaitement ; M. Brugnieres est très-satisfait de cette cure ; il m'a dit qu'il n'y avoit rien fait d'ailleurs, que d'y appliquer ce qu'il convient pour détruire les chairs fongeuses. M. Brugnieres va présentement entreprendre deux épileptiques, dont un est un enfant de sept à huit ans, l'autre est une femme de plus de cinquante ans ; l'un & l'autre ont des accès réguliérement trois fois par jour, ceux de la femme durent au moins une demi-heure ; comme le Régiment de Béarn reste en garnison à Metz, que M. Brugnieres y passera l'hiver, & par conséquent l'été prochain, il aura le tems de les traiter assez longtems, pour s'assurer si on peut espérer une guérison parfaite.

Les malades que je vous ai désignés ne sont pas les seuls qu'il a traités. Il a donné de votre liqueur à beaucoup d'autres, mais dont les maladies ne sont pas d'une nature aussi grave ; votre liqueur fait beaucoup de bruit dans la ville. M. le Maréchal de Broglie a dit qu'il seroit bien aise de voir les écrouelleux, M. Brugnieres les lui menera.

Je vous promets que d'abord que M. le Maréchal sera de retour d'une tournée qu'il est allé faire dans quelques Places de son Gouvernement, je lui en parlerai. Je suis fortement tourmenté par beaucoup de personnes qui me demandent de cette merveilleuse liqueur ; j'en refuse constamment. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre, &c. *Signé* BOISLOGÉ, Capitaine au Corps d'Artillerie.

Dans la lettre suivante on voit la guérison d'une des deux épileptiques.

N°. 31.

M. HUSSON.

De Metz, le 24 Octobre 1776.

J'ai reçu, Monsieur, les deux bouteilles de liqueurs que vous m'avez envoyées. J'en ai remis une le lendemain à M. Brugnieres, qui de jours à autres est plus étonné des bons effets qu'il voit produire à votre Eau médicinale. Il vient d'entreprendre une fille de huit à dix ans, épileptique ; elle avoit journellement

dix, douze, quinze jufques à vingt accès tous les jours : après la premiere prife cette fille n'eft plus tombée qu'une fois par jour. Au bout de huit à dix jours on lui a fait prendre une feconde prife, c'étoit dans la femaine derniere ; depuis elle n'a plus eu d'accès, ni foibleffe, pas même le moindre mal-aife qui puiffe indiquer qu'elle ait eu un accès infiniment moindre que les précédens ; elle doit reprendre de la liqueur Samedi prochain ; fi l'on parvient à guérir cet enfant, ce fera un grand point.

M. Brugnieres fe propofe encore d'entreprendre une femme de cinquante & quelques années, épileptique auffi ; celle-là fera plus difficile à guérir.

Cet enfant dont je vous ai parlé, qui étoit fi prodigieufement rempli d'écrouelles, eft parfaitement guéri. Lorfque M. Brugnieres a commencé d'entreprendre fa guérifon, M. Louis, fameux Chirurgien à Paris, qui a fourni à l'Encyclopedie toute la partie Chirurgicale, étoit à Metz, d'où il eft. Les Chirurgiens Majors de la Garnifon lui ont donné à dîner. Après le dîner M. Brugnieres lui a fait voir cet écrouelleux : M. Louis a dit que fi le remede le guériffoit qu'il croiroit le remede très-bon, & qu'il auroit en lui une très-grande confiance. Il eft guéri, c'eft la feule condition que M. Louis ait mis en avant pour déterminer fon opinion en faveur du remede. Elle fe trouve remplie auffi, il n'a rien à alléguer pour fe dédire. M. Brugnieres m'a dit qu'il lui en écriroit au premier jour, pour lui mander que l'écrouelleux qu'il lui avoit fait voir étoit parfaitement guéri. De plus, M. Brugnieres m'a encore dit qu'il fe propofoit d'aller faire un tour à Paris cet hiver, qu'il y verroit ces Meffieurs, & leur rendroit compte des maladies qu'il aura traités ; cela fera fûrement fenfation.

J'attends le retour de Monfieur le Procureur Général, pour lui parler des merveilleux effets que votre liqueur a produits dans la ville de Metz. Comme Procureur Général, tout ce qui concerne l'intérêt public eft de fon diftrict ; je m'en ferai plus facilement écouter que de Monfieur le Maréchal de Broglie ; fa femme étoit ma coufine germaine, je fuis par conféquent en grande connoiffance avec lui ; foyez perfuadé que je

poufferai à la roue tant que je pourrai ; il ne dépendra pas de moi fi nous ne parvenons pas à forcer la Faculté d'adopter votre liqueur comme étant le meilleur remede poffible. Je fuis toujours, Monfieur, votre, &c. *Signé* BOISLOGÉ, Capitaine au Corps d'Artillerie.

N°. 32.

M. HUSSON.

De Cherbourg, le 9 Janvier 1777.

Monfieur, nous ne pouvons douter de la bonté de votre Eau médicinale, par l'expérience qu'en a faite M. de Caux, Directeur du Génie, ici ; en conféquence je vous prie, au reçu de ma lettre, de m'en faire l'envoi de deux onces, que vous aurez la bonté de mettre bien arrangé dans une petite boëte à la Meffagerie, à l'adreffe du Chevalier Gigault, demeurant Place du Calvaire, à Cherbourg; ne doutez nullement de ma reconnoiffance, ni du refpectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monfieur, votre, &c. *Signé* le Chevalier GIGAULT.

N°. 33.

M. HUSSON.

De Verfailles, le 28 Janvier 1777.

Je vous prie, Monfieur, de vouloir bien, auffi-tôt ma lettre reçue, m'envoyer quatorze bouteilles de votre Eau médicinale, contenant chacune huit gros, c'eft-à-dire une once ; vous voudrez bien, s'il vous plaît, les bien boucher & cacheter, les faire emballer dans la plus petite boëte poffible, & mettre ladite boëte à la pofte à l'adreffe de M. Thierry fils, Surintendant des petits Appartemens du Roi, & au-deffus de cette adreffe vous mettrez pour le fervice du Roi ; j'efpere, Monfieur, que cet envoi donnera la plus grande célébrité au remede que vous avez trouvé, & dont Madame Thierry, ma belle-fœur, fe trouve à merveille, quoiqu'elle n'en ait encore ufé que deux fois. J'ai l'honneur d'être avec les fentimens les plus diftingués, Monfieur, votre, &c. *Signé* DE GOURNAY, ancien Capitaine de Cavalerie.

N°. 34.

M. HUSSON.

De Verſailles, le 12 Février 1777.

Monſieur, j'ai reçu les quatorze bouteilles d'Eau médicinale que vous m'avez adreſſées, je vous prie de vouloir bien m'en envoyer encore ſix autres de la même qualité de huit gros chacune, c'eſt-à-dire une once, que vous voudrez bien adreſſer tout de ſuite à M Thierry fils, Surintendant des petits Appartemens du Roi, à la Cour, & au-deſſus, Service du Roi. Votre découverte, Monſieur, commence à opérer avec le plus grand ſuccés ſur un jeune homme de mes parens, qui depuis près d'un an eſt accablé d'un ſommeil continuel, cauſé, à ce que l'on croit, par un épanchement au cerveau. Tous les Médecins ont épuiſé leur art, pour obtenir de la nature éternuement ou ſaignement de nez; rien n'a répondu à leurs ſoins, & ce jeune homme depuis deux jours n'a point dormi, & a ſaigné du nez après avoir éternué, quoiqu'il n'ait encore pris que deux fois votre remede. Si cette cure eſt auſſi complette que nous l'eſpérons, votre remede triomphera de l'envie, & nous nous réunirons tous pour le faire valoir auprès du Roi & de ſes Miniſtres; nous aurons d'autant plus de droit à le faire, que je ne doute pas que Madame Thierry, ma belle-ſœur, ne ſe guériſſe avec l'uſage de votre remede. Pour mon compte, Monſieur, je le proclamerai de toutes mes forces, s'il répond, comme je le crois, à nos eſpérances. J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus diſtingués, Monſieur, votre, &c. *Signé* DE GOURNAY, ancien Capitaine de Cavalerie.

N°. 35.

M. HUSSON.

De Metz, le 25 Mars 1777.

Monſieur, j'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je ſuis déſeſpéré que vous m'ayez prévenu, & n'aurois pas tant tardé à vous donner des nouvelles ſur les cures admirables que j'ai faites avec votre remede, ſi j'avois rempli entiérement les vues que je me ſuis propoſées en le commençant, qui ſont de traiter des ſcrophuleux qui étoient affreux par leurs

bouffiſſures hideuſes, les différentes tumeurs à la face, à la tête, à la poitrine, au bas-ventre & au col, qui ſont très-bien guéries. Une fille de douze ans, épileptique, avec des accès les plus violens & fréquens, elle eſt guérie & elle eſt très-graſſe. Un Soldat du Régiment, qui avoit toutes les deux mains & les poignets dartreux depuis deux à trois ans, auquel on avoit fait dans différens Hôpitaux tous les remedes imaginables, a été guéri dans trois mois radicalement, & m'a avoué depuis qu'il avoit une chaud...... depuis le même tems, qui a diſparu à la huitieme doſe.

Un ulcere à la partie inférieure de la jambe, avec gonflement dans l'os, à un enfant de quinze à ſeize ans, a diſparu à la ſixieme ou ſeptieme priſe. Je ne vous cacherai pas, Monſieur, que j'ai trouvé quelques maladies qui ont réſiſté, mais j'eſpere qu'en perſévérant j'en viendrai à bout; il me manque donc, par ce que vous avez dû voir par mon expoſé, à traiter des goutteux : je dois en avoir deux inceſſamment; lorſque j'aurai employé le remede pendant quelque tems, je vous ferai paſſer un état circonſtancié des malades que j'aurai traités & j'y joindrai le certificat. Je ſuis très-aiſe, Monſieur, que cette occaſion me mette à même de vous prouver ma bonne volonté, & au Public l'efficacité dudit remede. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* Brugnieres, Chirurgien Major du Régiment de Béarn.

N°. 36.

M. HUSSON.

De Sedan, ce 12 Décembre 1777.

Monſieur, me voilà heureuſement arrivé à Sedan : j'ai eu dans mon voyage toutes ſortes de ſatisfactions; mais une des plus grandes & des plus admirables, c'eſt une nouvelle découverte des effets merveilleux de votre Eau médicinale, & ſi j'en avois eu un peu plus que la petite bouteille, j'aurois pu vous donner encore des nouvelles plus ſatisfaiſantes; qu'eſt-ce que c'eſt donc, me demanderez-vous ? de quoi s'agit-il ? quelle cure a-t-on faite ? ſur quel ſujet ? dans quelle maladie ? Je ne vous dirai point ce que vous ſçavez déjà, ce que tout Paris, ce que toute la France, ce que toute l'Europe devroit ſçavoir,

qu'aucune maladie, quelque opiniâtre, quelque enracinée souvent qu'elle soit, ne peut résister à la force toute puissante de cette Eau salutaire, qui plus d'une fois nous a mis dans le plus grand étonnement, guérissant ceux qui avoient été abandonnés des Médecins & regardés comme incurables. Je ne m'arrêterai pas à vous raconter combien cette Eau bienfaisante a grandement soulagé une femme qui par des couches malheureuses avoit tout le corps comme tortu, le ventre presque au-dessus de la poitrine, sans pouvoir marcher ni se remuer beaucoup qu'avec peine & grande douleur. Cette pauvre femme auroit pu, j'en suis sûr, être remise dans son premier état, si on avoit pû poursuivre la cure, de même qu'une autre qui avoit des douleurs aux reins, à laquelle on avoit donné de cette Eau médicinale. Je laisse tout cela là pour vous parler d'une chose intéressante pour tous les peuples, principalement ceux de la Campagne ; c'est que l'Eau médicinale peut devenir un remede souverain, salutaire, universel, dans les maladies contagieuses des bêtes. Voici le fait. La mortalité des bestiaux a dévasté & désolé tout notre páys, a fait chez nous, en peu de tems, des ravages terribles ; de six cens bœufs & vaches il ne nous en a pas resté la moitié dans notre endroit ; mes parens en ont perdu comme les autres ; on a employé toutes sortes de remedes, on a presque épuisé les Pharmacies, peu ont échappé. Ma mere qui n'avoit qu'une seule vache, craignit beaucoup, la peste allant frapper à droite & à gauche. Enfin la bête fût attaquée comme les autres ; mais quelle joie, Monsieur ! quel contentement ! quelle satisfaction ! on lui donne une bonne cuillerée à bouche de cette Eau qui me restoit, & dans l'espace de trente-six heures elle fût guérie entiérement, & parfaitement rétablie. Cette Eau l'avoit purgée considérablement, & lui avoit ramassé toutes les vilainies dans le corps pour les jetter avec une puanteur extraordinaire. Cette infection n'étoit pas la même chez toutes les bêtes ; on en a ouvert beaucoup, & la plûpart, disoit-on, avoient un épanchement de bile. Si j'avois eu dans ces momens précieux la quantité de votre Eau qu'il falloit, j'aurois pu faire d'autres épreuves, arrêter la mortalité, & tarir la source de bien des

larmes. Quoi qu'il en ſoit, ma mere m'a prié de vous faire agréer ſes très-humbles civilités, & de vous dire de ſa part mille choſes obligeantes ; elle vous ſupplie de n'épargner ni ſoins ni peines, pour que tout le monde puiſſe profiter de cet excellent remede ; elle ſouhaite de tout ſon cœur que Dieu y mette ſa bénédiction, & donne bon ſuccès à cette nouvelle découverte. Nous avons donc enfin un Eſculape moderne, me diſoit de Francfort, homme de bon ſens, au-deſſus de tous les préjugés vulgaires, qui nous a trouvé, après bien des recherches, cette plante dont parle le livre intitulé : *l'An deux mille deux cent quarante*, & qui ſeul, par une grace ſinguliere de la divine Providence, remédiera aux maux qui juſqu'ici ont affligé l'humanité. Pour moi, Monſieur, s'il dépendoit de moi, je publierois votre renommée & celle de votre Eau ; & ſi l'on a érigé des ſtatues & des trophées aux vainqueurs des monſtres des hommes, ſi l'on en a accordé aux bienfaiteurs, vous, à plus juſte titre, méritez que votre nom ſoit tranſmis à la poſtérité & qu'il ſoit dans un ſouvenir immortel. Je ſuis avec ces ſentimens, Monſieur, votre, &c. *Signé* HECK.

N°. 37.

M. HUSSON.

Paris, ce 20 Février 1778.

Je ne ſçaurois trop tôt, Monſieur, rendre la juſtice que je dois à l'heureuſe découverte que vous avez faite de l'Eau médicinale ; j'avois déja beaucoup entendu parler des différentes guériſons qu'elle avoit opéré dans tous les genres de maladies, & principalement ſur M. & Madame Polliſſard, dont l'exemple eſt fait pour inſpirer la plus grande confiance ; mais en voici une preuve des plus frappantes, qui vient de ſe paſſer ſous mes yeux. A une fiévre putride & inflammatoire que vient d'avoir mon domeſtique, il s'étoit joint une hydropiſie très-conſidérable & générale, ainſi que des nodus à toutes les phalanges des doigts de ſes mains, qui lui en empêchoient l'uſage. M. Geoffroy, Médecin, dont les talens & l'habileté ſont connus à juſte titre, y a apporté tous les ſoins qu'il a pour les malades qui l'appellent ; mais après avoir employé toutes les

ressources de l'art, il me dit qu'il falloit le faire administrer très-promptement, parce que son état annonçoit une fin très-prochaine. Monsieur son Confesseur m'assura, par l'habitude qu'il a de voir des malades, qu'il n'iroit pas jusques au lendemain, & que c'étoit le troisieme qu'il voyoit périr, depuis peu de jours, de la même maladie.

M. le Comte de Pollereski, mon neveu, vint me voir le soir, & comme connoissant par lui-même, & d'après plusieurs expériences, les bons effets de votre remede, il lui en administra lui-même une cuillerée à café, & me pria instamment de continuer sans aucune inquiétude. Je crus m'appercevoir le lendemain matin qu'il étoit moins mal, par un peu plus d'abondance d'urines. Je hazardai de lui en faire reprendre à-peu-près autant le soir; la nuit fut beaucoup meilleure, un peu moins d'étouffement & quelques évacuations. Je le laissai reposer, & voyant qu'il avoit encore de la force, je fus, au bout de trois jours d'intervalle, jusqu'à deux gros. Alors par l'effet que cela produisit, tant par la fréquence des crachats & par celle des urines, je commençai à espérer. Effectivement, Monsieur, le mieux s'est établi au point que l'enflure diminuoit tous les jours jusqu'aux nodus de goutte qui ont totalement disparu; enfin j'ai eu la satisfaction, en n'usant que de votre admirable remede, de le tirer des portes de la mort avec quinze gros, de le voir rétablir & de jouir d'une meilleure santé qu'auparavant, & il est bon de vous observer qu'il étoit d'une complexion si délicate, que tout sembloit annoncer les symptômes de la pulmonie. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, &c. *Signé* CHARPENTIER DE BONNEUIL, rue Pavé au Marais, maison de Monsieur de Calembacq.

N. 37. *bis.*

M. POLLISSARD.

De Versailles, le 9 Avril 1778.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date d'hier. Je crois, Monsieur, devoir vous détailler plusieurs épreuves que j'ai faites avec le plus grand succès, de votre merveilleux remede.

Un enfant de trente-deux mois, fils de M. Guillois, Commis des Affaires Etrangeres, étoit à toute extrémité d'une fievre putride & maligne ; la Faculté avoit épuisé toutes les ressources de son art, l'émétique qu'il avoit pris par haut & en lavement lui restoit dans le corps ; il étoit sans mouvement, la bouche étoit retirée, son corps étoit froid comme marbre, ses yeux étoient éteints, au point de ne point appercevoir une lumiere qu'on lui passoit tout prêt de la vue ; on n'attendoit que l'instant de le voir passer. Le pere vint me trouver, pour m'engager à déterminer la mere désolée, à administrer le remede à cet enfant. J'y trouvai un Missionnaire de la Paroisse Saint-Louis de Versailles, nommé M. Messin, qui étoit là pour consoler la mere dans le moment douloureux de la perte de son enfant. Ce Missionnaire n'appercevant aucune lueur d'espérance de guérison, prit sur lui de décider l'application du remede, comme derniere ressource. Il l'apprêta lui-même ; à l'aide de deux cuilliers d'argent on parvint à desserrer les dents de l'enfant & à lui faire avaler la cuillerée d'Eau médicinale. Il étoit deux heures & demie après midi ; à minuit l'opération du remede s'annonça par une évacuation abondante de matieres extrêmement fétides ; la bile coula naturellement, la fievre étoit infiniment atténuée, l'enfant reprit sa vigueur, & ce ne fut qu'une joie universelle dans la famille. Au bout de quatre jours on redonna une seconde cuillerée d'Eau médicinale ; l'effet qu'elle produisit fut de faire rendre à l'enfant des épinars qu'il avoit mangés il y avoit quatorze jours, après quoi ce ne fut qu'un cri de sa part pour avoir à manger ; on lui donna de la semouille, qu'il mangea du plus grand appétit. Je conseillai de lui faire prendre le surlendemain une once de manne, & la guérison a été radicale & complette.

Un autre enfant de treize ans, Enfant de chœur de l'Eglise de Saint-Louis, nommé Maréchaux, étoit également attaqué d'une fievre pûtride & maligne ; il étoit enflé de tout son corps, la langue étoit exactement noire, ainsi que les levres, qui tomboient par écailles ; il prit le soir une cuillerée à café de l'Eau médicinale. J'y fus le lendemain avec un garçon de l'Eglise, qui, en m'y conduisant, m'avoua qu'il ne se flattoit pas de le trouver

en vie, après l'état dans lequel il l'avoit laiſſé la veille. Sa ſurpriſe fut extrême, lorſqu'arrivé au lit de cet enfant, nous le trouvâmes entiérement déſenflé, ſans preſque plus de fievre, & ayant les levres & la langue vermeilles comme une roſe. Sa grand'mere qui le gardoit, nous dit qu'il s'étoit fait en lui au milieu de la nuit une évacuation des plus abondantes, mais en même tems ſi infectante, qu'elle avoit été obligée de ſortir précipitamment de la chambre. Une ſeconde priſe, & le ſurlendemain une once & demie de manne, ont achevé la guériſon. On vint enſuite me demander ſi on pouvoit ſatisfaire la faim dévorante de cet enfant; je conſeillai de lui donner de la ſoupe, ou de la ſemouille, qu'il dévora; il eſt venu depuis me remercier comme me devant la vie. Je ris beaucoup de voir la bonne grand'mere toute émerveillée de la guériſon ſubite & ineſpérée de ſon petit-fils, s'écrier: ah! Monſieur, que vous êtes un grand Médecin.

Une nommée Brunel, Blanchiſſeuſe & raccommodeuſe de dentelles à Verſailles, Paroiſſe Saint-Louis, a été pareillement guerie d'une fievre maligne & putride avec une ſeule priſe de cette Eau médicinale. Elle avoit reçu ſes derniers Sacremens, on lui avoit mis les veſſicatoires.

J'ai donné à mes deux enfans de cette Eau médicinale au milieu de la petite vérole qu'ils eurent au mois de Mars de l'année derniere. L'aîné, au quatrieme jour de la maladie, n'avoit que quelques boutons parſemés ſur le corps & ſur le viſage, il ſouffroit des douleurs inouies dans l'intérieur de la poitrine & de l'eſtomach. Je me déterminai à lui donner une priſe de l'Eau, elle lui procura dans la nuit une évacuation copieuſe, & au point du jour tout ſon corps & ſon viſage furent couverts d'une double couche de grains de petite vérole & les douleurs étoient abſolument ceſſées. La petite vérole a été des plus heureuſes.

J'ai ſuivi la même méthode pour mon ſecond fils; l'Eau a opéré en lui le même ſuccès, & j'ai eu d'autant plus lieu de benir mille fois l'Eau médicinale, qu'une Dame ſur mon même pallier, qui avoit auſſi deux enfans atteints de la même maladie, & qui s'eſt conſtamment obſtinée à refuſer l'adminiſtration de ce remede, a eu le malheur de les perdre;

Une Cuiſiniere que j'avois ſe trouva tout-à-coup attérée d'une fiévre violente dont elle fut priſe pendant la nuit ; je lui donnai une priſe d'Eau médicinale, & dès le lendemain elle reprit ſon ouvrage, toute extaſiée de ſe trouver auſſi ſubitement guérie.

Moi-même, Monſieur, l'année derniere, au mois d'Avril, j'avois des étourdiſſemens affreux; en travaillant, ma tête tomboit ſur mon papier; en me promenant, j'allois comme un homme ivre ; pluſieurs fois j'ai été fort heureux de rencontrer un mur pour ne pas tomber. Dans un cas auſſi inquiétant je me déterminai bien vîte à prendre de l'Eau médicinale, des remedes le lendemain, & le ſurlendemain une once & demie de manne ; à la premiere priſe je rendis au moins cinquante boules de bile récuite & dure comme des pierres. Quatre jours après je pris une ſeconde cuillerée & j'obſervai la même méthode, l'effet qui en réſulta fut miraculeux, je rendis une vingtaine de morceaux de glaires gros comme de gros vers & long de plus de dix pouces. Depuis ce tems-là je n'ai plus eu le moindre ſoupçon des étourdiſſemens qui m'avoient tant inquiété.

Après de pareils ſuccès que j'atteſte certainement ſans autre intérêt que celui de rendre hommage à la vérité, peut-on révoquer en doute l'effet victorieux d'un remede auſſi ſalutaire & auſſi précieux à l'humanité ; il y a plus, voilà des guériſons citées & prouvées, vous en avez de votre côté un nombre infiniment plus grand ; je défie qui que ce ſoit de citer & de prouver que cette miraculeuſe Eau médicinale ait jamais produit le moindre accident. Si cela eſt auſſi démontré que je le ſoutiens, de quel motif peut-on couvrir l'intérêt avec lequel on cherche à le proſcrire ? Je crois, Monſieur, qu'il eſt plus de l'intérêt de l'humanité que de l'Auteur lui-même de la découverte, de chercher à propager la réputation de ce remede ; en conſéquence peut-être penſerez-vous qu'il ſeroit eſſentiel de raſſembler tous les miracles qu'il a produits, d'en faire faire le détail par une plume habile, afin de rédiger un Mémoire qui pût être mis ſous les yeux du Gouvernement & le convaincre. J'ai entendu dire que quelqu'un de la maiſon de M. le Comte

de Maurepas a fait un ufage utile de l'Eau dont il s'agit ; ce Miniftre eft judicieux, éclairé, impartial, & je fuis convaincu que ce fera une puiffante protection acquife, quand on l'aura mis à portée de l'accorder avec connoiffance de caufe.

Quant à moi, la feule chofe qui puiffe dépendre de mon zèle, eft le témoignage que je m'empreffe de vous rendre & qui eft une fuite de l'expérience que j'ai faite du remede, & de la reconnoiffance perfonnelle que je lui dois. J'ai l'honneur d'être avec un fincere attachement, Monfieur, votre, &c. *Signé* LE GOUESLIER DE MONTCAREL, Commis principal des Affaires Etrangeres.

N°. 38.

M. HUSSON.

De Verfailles le 13 Mai 1778.

Monfieur, j'ai fondé les témoignages que j'ai rendus à l'efficacité de votre remede fur les expériences les plus heureufes que j'en ai faites. Ce motif n'a rien d'équivoque, & la juftice en fait la bafe unique. Je réunis mes vœux aux vôtres, Monfieur, pour que l'Eau médicinale trouve enfin tout l'appui que je crois lui être dû. La réputation de votre découverte commence à s'étendre ; le tems fera le refte : je fouhaite de pouvoir y contribuer par mon fuffrage, & que vous jouiffiez enfin fans trouble de la reconnoiffance que l'humanité vous doit, & dont je vous paie bien fincérement le tribut. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LEGOUESLIER DE MONTCAREL, Commis principal des affaires étrangeres.

N°. 39.

M. POLLISSARD.

De Pontchartrain, le 8 Mai 1778.

Monfieur, différentes occupations, jointes à l'effai que faifoit de l'Eau médicinale un Fermier très-eftimé par M. le Comte de Maurepas, m'ont fait différer de répondre à votre derniere. Je le fais aujourd'hui, Monfieur, d'une maniere qui va faire l'éloge du nouveau fpécifique.

J'en ai donné à deux enfans qui avoient la petite verole ; un

de ces enfans étoit très-mal & dans le plus grand danger. Ils ont été guéris & ſauvés. Une fille âgée d'environ quarante ans étoit très-affectée & très-infirme depuis huit ans pour avoir été mouillée conſidérablement dans un tems critique. Elle a pris de l'Eau médicinale dix fois environ ; ſa guériſon eſt ſenſible & preſque miraculeuſe. Elle fait beaucoup de bien à une femme de ma paroiſſe, incommodée d'une dartre ſur les mains.

Les perſonnes, Monſieur, ſur leſquelles le Fermier dont j'ai eu l'honneur de vous parler au commencement de ma lettre, fait des tentatives, ſont deux femmes ; l'une qui eſt hidropique ; l'autre affectée de vapeurs convulſives. L'Eau médicinale a procuré de grandes évacuations. Si le remede procure leur guériſon, je ne manquerai pas, Monſieur, de vous en faire part. Vous avez raiſon de m'obſerver qu'il n'en faut pas donner à des moribonds. J'ai fait deux fois l'expérience, & elle leur a été inutile ; mais les perſonnes de l'art ont avoué qu'il n'avoit pas été préjudiciable.

Je crois, Monſieur, que la maniere de faire uſage de l'Eau médicinale par petites doſes réitérées, eſt préférable à celle de la donner par doſes plus fortes. C'eſt l'obſervation de M. de Planque. L'expérience m'a prouvé qu'elle étoit ſage.

Lorſque j'aurai eu le bonheur de rendre quelque autre ſervice à l'humanité, en opérant des guériſons avec l'Eau médicinale, je me ferai un juſte devoir, Monſieur, de vous en faire part. Je communique à MM. nos Fermiers la lettre de M. le Comte d'Uſſy, afin de les engager à faire uſage de l'Eau médicinale dans les maladies de leurs beſtiaux ; mais, graces à Dieu, je n'entends point parler qu'aucun Fermier ni habitant ait des animaux malades. Je déſirerois ſavoir la doſe des beſtiaux ; elle doit ſans doute être plus forte que pour les hommes.

Je ſuis très-flatté, Monſieur, que l'Eau médicinale me mette en relation avec vous, & me procure l'honneur de vous renouveller les ſentimens d'eſtime avec leſquels je ſuis, &c. *Signé* Fleury, Curé de Pontchartrain.

N°. 40.

De Verſailles, le 20 Janvier 1778.

Ayant pris vers la fin du printems de 1775 deux fois de l'Eau médicinale, & chaque fois deux petites cuillerées à café; j'en fus très-bien purgé par bas, & ſans douleur quelconque; n'étant pas délivré de mes douleurs vagues, & ſouffrant toujours beaucoup, je pris le 9 d'Août, tems de la canicule, & ſans préparation, trois cuillerées à café de ce remede. Elles me provoquerent des vomiſſemens qui m'inquiéterent par leur durée; & plus encore par le peu de connoiſſance que l'on avoit alors du remede. Je fus étonné des effets de cette derniere priſe; mais quelque tems après j'éprouvai une meilleure ſituation par la diminution de mes incommodités, ayant acquis plus d'appétit & plus de ſommeil; ce que je certifie véritable. Fait à Verſailles le 20 Juillet 1778. *Signé* MONTGIROT, Gouverneur des Pages de *Monſieur.*

N°. 41.

M. POLLISSARD.

A Verſailles, le 23 Octobre 1778.

Les occupations dont je ſuis ſurchargé, Monſieur, m'empêchent de répondre bien en détail aux deux lettres, dont vous m'avez honoré; j'aurois bien déſiré qu'il m'eût été poſſible d'aller faire votre connoiſſance dans le voyage de douze heures que je viens de faire à Paris: je ne ſuis pas moins ſenſible à votre obligeante invitation; l'Eau médicinale m'a été d'un grand ſecours dans un voyage que je viens de faire en baſſe Normandie; j'en avois heureuſement porté avec moi pour en faire préſent à de bons amis que j'ai dans ce pays-là: je ne m'attendois pas que je ſerois dans le cas de leur prouver l'efficacité de ce remede, par l'application que j'ai été obligé d'en faire ſur moi-même. Je fus ſurpris en route d'un débordement affreux de la bile la plus noire; j'avois les yeux & tout le viſage jaune comme du ſafran, au point que mes amis en furent effrayés. Je voulus pendant deux jours lutter contre le mal, eſpérant le diſſiper par la diete, des remedes & beaucoup de boiſſons; mais rien n'y fit, la

fievre ſurvint de la maniere la plus violente, accompagnée de criſpations d'entrailles les plus effrayantes. Je n'héſitai plus à recourir à l'Eau médicinale ; j'en pris le matin une bonne cuillerée à café. Sur les trois heures après midi je fus pris d'une extrême envie de vomir ; les vomiſſemens ne tarderent pas à arriver ; je rendis d'abord la valeur de deux cuvettes de nourriture, & il faut obſerver qu'il y avoit trois jours que je n'avois pour ainſi dire mangé : je bus beaucoup d'eau chaude chaque fois que je vomiſſois ; je fus grandement ſurpris lorſque je vis ſuccéder à ces premiers vomiſſemens une bile verte, dont dans l'eſpace d'environ cinq heures je remplis la valeur de ſix cuvettes ; les vomiſſemens faits, je me trouvai au mieux, la fievre étoit entiérement tombée ; je pris un bouillon ; je me couchai, & je paſſai la meilleure nuit poſſible, au point que le lendemain, au grand étonnement de la ſociété où j'étois, il ne me reſtoit pas le plus léger ſymptôme de l'état qui la veille avoit tant effrayé. Je dois vous ajouter que pendant huit nuits conſécutives j'ai eu des ſueurs conſidérables, & que depuis ce tems-là je jouis de la meilleure ſanté.

Pluſieurs perſonnes, témoins de ce miraculeux effet de l'Eau médicinale, ſe ſont empreſſées de me demander de leur procurer de cette Eau ; j'en ai envoyé aux uns ; aux autres je leur ai donné votre adreſſe. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LEGOUESLIER DE MONTCAREL.

N°. 42.

M. POLLISSARD.

De l'Orient, le 9 Novembre 1778.

Mon ami, j'ai reçu votre lettre du 23 du paſſé : il y avoit déja deux jours que j'étois arrivé ici bien portant. J'ai toujours dans mon armoire une petite bouteille d'Eau médicinale, dont je ne ferai uſage que lorſque ma ſanté ſera altérée : j'ai laiſſé Colin parfaitement rétabli. Son urine, qui marquoit autrefois une âcreté dans le ſang, ſéroſité bilieuſe, gonflement de rate, vents qui occupent l'eſtomac, le bas-ventre & les reins, avoit changé entiérement, & étoit auſſi limpide que celle d'un enfant qui vient de naître. Les jambes n'étoient plus enflées ; ſon teint

étoit

étoit bon, l'œil vif, & je m'apperçus, en le voyant un jour dîner, que le feu, pour ainsi dire, sortoit de ses dents, tant le gaillard cassoit de bon appétit. Je l'ai vu à la chasse marcher comme un Basque. Il n'est pas possible, mon ami, de voir une guérison plus complette ; ce pauvre garçon étoit auparavant dans un état affreux. Son sang, affecté de scorbut, n'avoit presque plus de circulation. Il ne faisoit plus que lutter contre la mort ; déja l'enflure avoit gagné ses jambes, qui étoient presque grosses comme mes cuisses, qui, comme vous sçavez, ne sont pas petites : enfin, mon ami, l'on peut dire : *resurrexit, grace à l'Eau médicinale.* Je suis pour la vie, &c. *Signé* GOURLADE, Négociant & Armateur.

N°. 43.

M. POLLISSARD.

De l'Orient, le 27 Novembre 1778.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 21 courant : je serai toujours un zélé défenseur de l'Eau médicinale : elle vous a conservé, & la moitié de vous même : vous m'entendez, c'est Madame dont je parle ; votre enfant & mon pauvre Colin sans elle n'existeroient plus : ma femme en fait usage ; je lui ai écrit de s'adresser à vous par lettre, si elle n'alloit point incessamment à Paris. Si elle va visiter notre capitale, elle ira faire connoissance avec Madame : je vous prie, mon ami, de lui indiquer ce qu'il convient qu'elle fasse pour jouir constamment d'une parfaite santé. Je vous embrasse & suis pour la vie, &c. *Signé* GOURLADE, Négociant & Armateur.

N°. 44.

M. POLLISSARD.

De Paris, le 30 Octobre 1778.

Monsieur, je vous ai promis de vous rendre compte de toute la réussite de votre remede ; je suis on ne peut pas plus satisfaite de votre derniere prise ; elle a été par le haut & par le bas considérablement : il est vrai que nous avons eu le bonheur de lui faire avaler cette prise par subtilité, qui lui a donné des maux de cœur infinis. Je n'ai pas encore éprouvé, depuis qu'elle l'a

priſe, aucune abſence d'eſprit; elle paroît accablée par la fatigue qu'elle a eue : cependant elle vient de déjeûner avec un pain de demi-livre, joint avec une priſe de café. Elle eſt tranquille & paiſible, comme je ne l'ai jamais vue. Si vous êtes content de tout ce détail, vous devez penſer que je le ſuis moi-même; car ce ſeroit ma mere que je n'en ſerois pas plus ſatisfaite. Vous devez juger des ſentimens de reconnoiſſance avec leſquels je ſuis, &c. *Signé* Sœur de l'Incarnation de l'Hôtel-Dieu de Paris.

On voit qu'il eſt ici queſtion de folie. Le malade a été parfaitement guéri, & jouit aujourd'hui de la meilleure ſanté.

N°. 45.

M. POLLISSARD.

L'Orient, le 22 Janvier 1779.

Monſieur, je ſuis, je vous aſſure, toujours enthouſiaſmé de l'Eau médicinale; Collin ſous mes yeux rétabli; M. Pautonnier arraché du tombeau; Madame Gourlade eſpérant, en continuant ce remede, jouir d'une meilleure ſanté; ſi M. Leger a le même bonheur, dois-je héſiter à en faire uſage, lorſque je me trouverai en avoir beſoin : non, non, Monſieur, je ne la propoſerai pas à des perſonnes qui ne ſont point mes amis; mais ſi j'en avois un en danger, je ferois l'impoſſible pour le décider à en prendre. Continuez à en faire uſage par précaution, afin de jouir conſtamment d'une ſanté parfaite. Je ſuis avec un ſincere attachement, &c. *Signé* GOURLADE.

N°. 46.

M. HUSSON.

Paris, le 27 Janvier 1779.

Monſieur, je ne puis garder ſous ſilence le bien que l'Eau médicinale a opéré en moi, & les très-humbles actions de graces que je vous en rends tous les jours; ce ſont des dartres que j'avois par-tout le corps; entr'autres une à la jambe, où il y avoit un trou d'où il ſortoit une matiere noirâtre, & dans différens endroits des taches noires, rougeâtres & gros bleu, qui annonçoient la gangrenne; cinq priſes de votre Eau médicinale m'ont entierement guéri; le trou eſt refermé; plus de ſuppuration, & la jambe eſt auſſi vermeille & auſſi ferme que l'autre;

ce que je certifie véritable. A Paris, ce 27 Janvier 1779. *Signé* AUBRAY, Caiſſier de la recette des Aides du port Saint Paul.

N°. 47.

M. POLLISSARD.

De Tanqueux, le 16 Avril 1779.

Monſieur, mon Fermier d'Uſſy eſt venu me faire des remercimens d'une bouteille d'Eau médicinale que je lui avois donnée, pour ſauver, s'il ſe pouvoit, quelques moutons malades de ce qu'ils appellent dans ce pays le Claviau, maladie très-dangereuſe pour les moutons, contagieuſe, & contre laquelle on ne connoît point de remedes quand ces animaux en ſont attaqués à un certain point. Il en a eſſayé ſur deux bêtes des plus malades, qui ne mangeoient plus & qu'il regardoit perdues. L'une avoit un an & l'autre deux; cela a purgé ces animaux extraordinairement, & fait pouſſer & ſortir tout le mal qu'ils avoient, de ſorte que ces deux moutons ſont guéris parfaitement. Si j'étois venu un mois plutôt dans le pays, il n'auroit pas perdu vingt-ſept bêtes de ſon troupeau; car, ſi j'avois été informé de la maladie, il en auroit fait l'eſſai tout de ſuite, & il n'auroit pas fait une auſſi grande perte. Quand cette Eau ne ſeroit pas auſſi ſalutaire qu'elle eſt pour l'humanité, étant auſſi ſpécifique qu'elle eſt pour les beſtiaux, elle demanderoit bien l'attention du Gouvernement, pour faire l'acquiſition du remede & le rendre public. Je compte aller ces jours-ci à Uſſy. Je verrai les deux bêtes qui ont été ſauvées par le ſecours de cette Eau, & mon deſſein eſt d'en rendre compte à Monſieur le Lieutenant de Police; je n'oublirai point dans ce détail l'hiſtoire de la vache ſauvée au moment que l'écorcheur étoit venu pour en prendre la peau; je pourrois y joindre l'hiſtoire d'une poule guérie par cette Eau. Dans ma maiſon le bruit s'étant répandu que mon Fermier étoit venu me remercier de l'Eau que j'avois donnée pour ces moutons, on vint me dire qu'il y avoit une poule qui étoit bien malade, & ſi je voulois eſſayer de mon Eau ſur la poule; je lui en fis donner un peu dans du vin, deux heures après la crête de la poule étoit redevenue rouge, &

elle eſt dans la cour avec les autres. J'en ai donné à mon Curé une bouteille pour des malades : il en a donné à une femme qui avoit pris médecine & émétique, il a été ſurpris des évacuations extraordinaires que cette Eau a occaſionnées, & la femme ſe trouve bien. Je ne doute pas que vous ne faſſiez part à M. de Brotonne de ces eſſais. Je vous prie en même tems de me croire, Monſieur, votre, &c. *Signé* COURTIN, Comte d'Uſſy.

N°. 48.

M. HUSSON.

De Pithiviers, le 31 Août 1779.

Monſieur, permettez que je vous faſſe part de la guériſon de mon épouſe que l'Eau médicinale a ſeule opéré, quoiqu'elle n'en ait pas pris autant que ſon état ſembloit l'exiger. Elle allaitoit ſon enfant âgé de deux mois, lorſque je fus obligé d'aller à Paris pour l'opération de la fiſtule dont j'étois attaqué. Ce départ & les circonſtances qui l'ont accompagné ont fait chez elle une révolution ſi étonnante, qu'il en eſt réſulté un épanchement de lait ſur l'eſtomac, & qu'il a fallu par conſéquent ſevrer l'enfant. Le mal lui faiſoit reſſentir des douleurs auſſi vives que ſi on lui eût ſerré l'eſtomac entre deux planches; à mon retour j'ai trouvé mon épouſe dans un état ſi fâcheux, que, quoique muni de cette Eau ſalutaire, je n'ai oſé lui en donner ſans vous en communiquer, & c'eſt votre réponſe qui a décidé à en faire uſage.

Pendant quatre jours elle en a pris des demi-cuillerées chaque fois. La premiere n'a fait qu'un mal-aiſe, la ſeconde a été rejettée au bout d'une demi-heure, ſon cœur a toujours réſiſté à tout remede liquide ; jamais médecine ne lui a pu être donnée. Quoi qu'il en ſoit, les deux jours ſuivans, à force de précautions, elle ne les a pas rejettées, de maniere que les évacuations par haut ont été abondantes; pendant trois jours conſécutifs elle a vomi de la bile, enfin des vilainies qu'il eſt eſſentiel d'expulſer du corps humain. Le quatrieme jour, au ſoir, je lui ai donné la doſe entiere ; mais ſoit que l'eſtomac fût trop fatigué, ou ſon dédain naturel, cette doſe a été vomie ſur le champ. Quoi qu'il en ſoit, cette Eau a un effet ſi prompt, que

les vomiſſemens ont continué, & qu'enſuite pendant deux autres jours les évacuations ont pris leur cours par bas; malgré le peu qu'elle a pu retenir dans l'eſtomac, ſa guériſon n'en eſt pas moins parfaite : elle a aſſiſté à la noce de ſon frere, elle a joui de toute la recréation poſſible.

Quant à moi, après les précautions indiquées, la premiere doſe m'a fait évacuer par bas quarante-cinq fois, enſuite de quoi l'Eau médicinale ayant attaqué la fiſtule, m'a fait ſouffrir en cet endroit une nuit & un jour entier des douleurs aiguës; je n'ai pu en reprendre que dix jours après. J'ai évacué douze fois avec mêmes douleurs dans la fiſtule, ce qui me donne lieu de croire qu'elle peut ſeule guérir ceux attaqués de cette maladie: ce que j'avance eſt vrai, le Chirurgien qui me ſoigne en eſt témoin. Je ſuis avec reſpect & reconnoiſſance, Monſieur, votre, &c. *Signé* MOREL, Notaire.

N°. 49.

M. POLLISSARD.

De Pontchartrain, le 16 Septembre 1779.

Monſieur, il y a longtems que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, parce que je n'avois rien de remarquable à vous marquer au ſujet des effets de l'Eau médicinale. J'ai continué d'en donner à la fille Lecoq, dont je vous ai parlé dans mes lettres précédentes. Sa guériſon ſe ſoutient, les accidens ne reparoiſſent plus. La niece d'un ancien Fermier de M. le Comte de Maurepas, nommée Mademoiſelle Lucas, demeurant à deux lieues de Pontchartrain, ci-devant affectée d'une hydropiſie dangereuſe, ſe trouve actuellement guérie. Elle eſt venue le jour de la Nativité me faire ſes remercimens.

J'ai auſſi prévenu, Monſieur, tous nos habitans, principalement les Fermiers, que cette Eau étoit très-ſalutaire pour les beſtiaux: heureuſement on n'a pas encore été dans le cas d'en faire l'épreuve. Vous êtes inſtruit, ſans doute, Monſieur, que nous avons l'avantage de poſſéder M. de Boneuil; ſa préſence, le témoignage vivant de ſon domeſtique, qui doit ſa guériſon & ſon exiſtence à l'Eau médicinale, ont excité beaucoup de

confiance. Il en adminiſtre lui-même à pluſieurs de mes Paroiſſiens, en particulier à une jeune femme malade d'un lait répandu ; au Jardinier de M. le Baron de Kallenback, chez qui ſe trouve M. de Boneuil ; à un enfant que le défaut de purgation, après la petite vérole, a mis dans un état critique pour les yeux & pour la ſanté. Ces malades, plus courageux & plus conſtans que beaucoup d'autres, continuent de faire uſage de l'Eau médicinale, & s'en trouvent bien. Enfin, Monſieur, j'en ai donné, hier, à un de mes domeſtiques qui étoit au lit pour une colique très-douloureuſe, & il s'eſt trouvé en état de reprendre aujourd'hui ſon travail. Ces détails vous feront plaiſir à apprendre. Je vous prie d'en faire part à M. Huſſon ; je ne le laiſſerai pas ignorer à M. Leclerc du Brillet, Secretaire de M. le Comte de Maurepas. Ma proviſion d'Eau médicinale ſe trouve épuiſée. Seroit-il poſſible, Monſieur, que M. Huſſon m'en donnât encore une demi-bouteille ? quand elle ſeroit épuiſée, alors ce remede ſeroit connu. Les perſonnes qui en auroient beſoin pourroient s'en pourvoir ; je ſerois volontiers ce dépoſitaire. Si M. Huſſon veut bien acquieſcer à ma demande, je le prie d'envoyer la bouteille chez M. Leclerc. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, votre, &c. *Signé* FLEURY, Curé de Pontchartrain.

Nº. 50.

M. HUSSON.

De Verſailles, le 11 Janvier 1780.

Monſieur, c'eſt avec autant de regret que vous m'en montrez, que je ne vous ai pas demandé de vos nouvelles. Je ſuis reſté cinq ſemaines malade au Havre ; m'étant attaqué d'abord avec l'Eau médicinale, je n'étois pas découragé ; mais par conſidération à moi perſonnelle, je me ſuis livré aux gens de l'art, & ai laiſſé pour un inſtant votre remede. Au moment de notre licençiment on m'aſſura que l'on m'enleveroit ma fievre, qui étoit quotidienne, avec redoublement ; nombre de perſonnes de notre robe qui venoient en ce pays-ci, ſçavoient ce que l'on me propoſoit, & qui avoit réuſſi ; je dis bien que mon indiſpoſition reconnoiſſant pour principe une humeur de goutte vague, on échoueroit. Enfin, pour empêcher ces bons amis de dire ici à

d'autres, que je n'étois qu'un entêté, un opiniâtre, qui radotoit déjà, j'ai été un mois de plus malade. Graces à Dieu & à l'Eau médicinale, dont j'ai pris une bonne dose, je jouis de la santé. J'aurois besoin d'en prendre encore; mais a-t-on le tems de soigner sa santé?

Je vous remercie des lettres que vous m'avez adressées, cela me rend toujours fort pour servir vos succès. J'ai fait mon possible pour que le Havre connoisse & jouisse de votre découverte. Je suis avec une parfaite reconnoissance, Monsieur, votre, &c. *Signé* DE ROBIEN.

Nº. 51.

M. HUSSON.

De Rouen, le 29 Mars 1780.

Monsieur, votre derniere lettre a rendu la confiance, dissipé les craintes, & fait résoudre à la persévérance les personnes intéressées au malade pour lequel je vous ai écrit. On en étoit pour lors à la troisieme prise, qui purgea peu & lentement; en conséquence on a suivi le procédé indiqué dans le prospectus pour les tempéramens difficiles à émouvoir. Comme j'ai reçu votre derniere lettre à temps, on a fait prendre trois cuillerées à café de l'Eau médicinale, à la fin de la préparation. Cette quatrieme prise a assez purgé par bas. Jusqu'à cette époque, & le lendemain de cette quatrieme prise, les vapeurs & le délire ont été de jour en jour, & petit à petit en diminuant; on s'apperçoit du mieux. Aujourd'hui, qui fait les huit jours francs, on a donné au malade même dose de trois cuillerées; cela commence à opérer fortement par bas & par haut, ce qui donne la plus grande espérance, & me fait vous prier de m'envoyer, le plûtôt possible, une même quantité d'Eau médicinale, pour que l'on puisse, sans interruption, continuer le remede. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, &c. *Signé* PANGOT DE BENOUVILLE.

Nº. 52.

M. HUSSON.

De Troyes le 24 Avril 1780.

Monsieur, un Chanoine du Chapitre de Saint-Etienne, auquel

un de ses Confreres, qui avoit une petite bouteille, avoit proposé de la lui remettre, m'est venu trouver pour une personne condamnée des Médecins, administrée, n'évacuant depuis trois jours, ni par les urines, ni autrement, ayant le râle & prête à expirer. C'étoit une fluxion de poitrine, & on lui avoit (très-mal à propos) tiré seulement vingt-quatre palettes de sang & donné beaucoup de drogues. On lui fit prendre cette prise sur les onze heures du matin. Une heure & demie après elle a uriné des vases pleins, après quoi elle a dormi trois heures. Sur les cinq heures elle a commencé à aller par haut & par bas, ce qui a continué la nuit, & la matinée d'hier elle a rendu des infections, des biles vertes, des glaires, des vers. J'y ai été hier matin, à mon arrivée elle a rendu par le haut des vers; l'Esculape qui la croyoit morte, a été étourdi en la voyant. Il ne sçait rien de ce qui s'est passé, mais il a dit hier au soir au Chanoine qu'il en répondoit. Elle va au mieux, & la fiévre a déjà cessé. Ce miracle de l'Eau médicinale, joint à la paralytique qui n'est plus contrefaite de la bouche, a fait beaucoup de bruit, mais il m'en faut au plûtôt; la paralysée en a un besoin extrême, elle met toutes les drogues d'Apothicaire de côté. Je viens d'avoir des nouvelles de la personne à fluxion de poitrine; elle a encore rendu des vers vivans cette nuit. Elle va aussi bien qu'elle peut aller. J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens de reconnoissance que vous m'avez si fort inspirés, Monsieur, votre, &c. *Signé* ALLEON, Chanoine Régulier de la Congrégation de France.

N°. 53.

M. POLLISSARD.

De Tanqueux, le 16 Mai 1780.

Monsieur, j'ai rendu compte à M. Le Noir, Lieutenant Général de Police, de l'heureux succès que j'avois eu dans toutes les épreuves que j'avois faites de l'Eau médicinale, tant sur les hommes que sur les animaux. Je lui rendis compte que le Curé de Chamigny, qui a de la célébrité dans le pays, & qu'on vient consulter pour différentes maladies, de huit à dix

lieues à la ronde, en avoit fait comme moi uſage avec beaucoup de ſuccès, & récemment ſur un Religieux de la Chartreuſe de Bourg-Fontaine, auquel il avoit auparavant conſeillé différens remedes, & qui reſtoit perclus. Il n'a eu de ſoulagement que par cette Eau, qu'il lui a en dernier conſeillé le mieux qu'il a marqué, lui-même annonçant actuellement ſa guériſon, s'il a réitéré, ce que je ne doute pas. Je lui ai rappellé que je l'avois informé l'année derniere de différentes guériſons que j'avois opéré par le ſecours de cette Eau, & notamment ſur une vache, qui étoit ſi mal, que l'écorcheur étoit venu pour en prendre la peau. Je finis ma lettre par les inſtances les plus fortes pour avoir une permiſſion pour que vous m'en livriez la quantité dont j'aurois beſoin; je lui remarquai même, que je regarde la permiſſion que j'eſpere qu'il m'accordera, néceſſaire à la conſervation de mes jours & de tout ce qui m'appartient. Je vous prie de me croire parfaitement, Monſieur, votre, &c. *Signé* COURTIN, Comte d'Uſſy.

N°. 54.

M. POLLISSARD.

De Nancy, le premier Septembre 1780.

Monſieur, je me trouve parfaitement bien de l'Eau médicinale; les fréquens maux de tête que j'avois ſont diſſipés, voilà l'objet eſſentiel: ſi cela continue, je regarderai l'Eau médicinale comme le dieu tutélaire de ma ſanté; j'en ai obligation à l'honnête Major qui a bien voulu me la procurer, ainſi que pour l'intérêt & les attentions qu'il a eu la bonté d'avoir pour moi. Il m'en reſte encore vingt-huit gros, que je conſerve très-ſoigneuſement; au moindre dérangement de ma ſanté j'en ferai vîte uſage. Je vous prierai, comme je m'intéreſſe vivement à cette Eau-là, & qu'elle doit avoir fait de belles cures, dont vous avez les notes, de vouloir bien me les faire paſſer, cela me mettroit à même de l'indiquer à mes amis & connoiſſances, s'ils venoient à être malades. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monſieur, votre, &c. *Signé* le Chevalier DE LESPÉE, Officier de Dragons.

No. 55.

M. POLLISSARD.

Du Château de Pinceloup, par Rambouillet, le 9 Septembre 1780.

Monſieur, je ſuis très-ſenſible. . . . .
. . . .
. . . .

Il faut que je vous parle un peu de moi, car je ſuis aſſez bon acteur dans la ſcene de l'Eau médicinale pour y paroître.

Dans les premiers jours de Juillet je ſentois quelques embarras dans les chevilles, j'ai pris deux cuillerées & demie de l'Eau médicinale, & après une purgation abondante, mes chevilles ont été débarraſſées. Sur la fin du mois dernier j'ai été pris d'un petit accès qui m'a privé de la promenade pendant trois jours. Le quatrieme la goutte s'étoit ſi bien emparée de tout le pied, que ce n'a été qu'avec la plus grande difficulté que j'ai pu aller de mon lit à un fauteuil, enſorte que la Compagnie a bien voulu s'aſſembler dans ma chambre. L'état de mon pied & de ſes chevilles a effrayé toute la ſociété. Heureuſement les chaleurs qui avoient été exceſſives ont diminué, & dès le ſoir même j'ai pris deux cuillerées & demie de l'Eau médicinale, j'ai parfaitement dormi; l'effet du remede a commencé à ſix heures & demie du matin, le pied a dès ce moment-là commencé à ſe dégager, je marchois aſſez librement. Enfin l'accès a totalement diſparu dans la journée, & le lendemain j'ai été en voiture à un rendez-vous de chaſſe du Roi; j'y ai marché fort librement & je n'en ai nul reſſentiment. Cet événement a eu pour témoins une douzaine de perſonnes qui n'étoient nullement diſpoſées à entrer dans la confiance que je témoignois à mon ſpécifique. Je ne crains pas, Monſieur, de vous ennuyer par ces détails. L'intérêt que vous avez bien voulu témoigner à ce qui me regarde, m'enhardit à vous entretenir ſur mon compte. J'ai l'honneur d'être avec un ſincere attachement, Monſieur, votre, &c. *Signé* MOUETTE, ancien Procureur du Roi de la Chambre du Domaine.

N°. 56.

M. HUSSON.

De Montereau, le 22 Octobre 1780.

Monſieur, votre Eau a guéri des fievres & purgé des gens qui en avoient grand beſoin. J'ai déterminé notre Médecin à en faire uſage contre ſes dartres ; il en prend & s'en trouve bien : il lui en faudra, je penſe ; car il eſt furieuſement hypothéqué. N'importe, je lui ai promis de lui en fournir, & je lui tiendrai parole. Deux Chirurgiens m'en ont déja demandé, & je leur en ai donné. Si une fois je puis tenir les gens de l'art & en faire des proſélytes, tout ira bien. Le Doyen de Bray continue à en prendre. J'en ai donné hier à trois Curés de mes voiſins. J'ai trois malades ici, qui ſont abandonnés des Médecins & Chirurgiens, & que je traite ; j'oſe eſpérer de les tirer d'affaire : mais, de grace, ne me laiſſez pas manquer du ſecours eſſentiel, il ne me reſte plus que ſix gros, & ils ſeront employés d'ici à Vendredi, que j'eſpere recevoir les quarante gros que je vous demande. Je les attends avec impatience, & ſuis avec tout l'attachement poſſible, &c. *Signé* THUIN, Curé de l'Egliſe de S. Maurice, & ancien Chanoine de la Collégiale.

N°. 57.

M. HUSSON.

De Fontenay en Brie, le 6 Novembre 1780.

Monſieur, je ſuis trop reconnoiſſant du ſervi ce que vous m'avez rendu, en procurant des ſecours à mon fils par la vertu de l'Eau médicinale, pour ne pas eſpérer que vous voudrez bien encore ſupporter mes importunités, non pour mon fils qui ſe porte on ne peut pas deſirer mieux, mais pour un de mes amis qui, depuis environ huit ans, eſt attaqué d'un rhumatiſme que l'on dit être goutteux. Ce rhumatiſme court toutes les parties de ſon corps, & ſouvent ſe fixe pour du tems ſur une ſeule partie, notamment ſur la poitrine ou à la tête, auquel cas il eſt à la mort. Actuellement que je m'entretiens avec vous, ce rhumatiſme eſt fixé ſur la main gauche, au point qu'il n'en peut faire aucun uſage : je lui ai parlé de la vertu de l'Eau médicinale ; il

paroît décidé à en faire uſage. Il croit que cette humeur lui eſt ſurvenue d'une fraîcheur qu'il a ſupporté, il y a huit ans, en paſſant une nuit. Je m'adreſſe donc à vous, Monſieur, pour ſçavoir ſi vous êtes vivement perſuadé que l'Eau médicinale lui procurera ſecours, parce qu'il s'en rapportera aveuglément à votre avis. Je ſçais bien qu'en ſuppoſant qu'elle n'opérât pas l'effet qu'on en attend, elle ne peut pas faire de mal ; néanmoins vous conviendrez qu'il feroit déſagréable d'en faire uſage, s'il ne réſultoit pas un bien réel. J'attends avec confiance votre réponſe, & ſuis avec le plus de reconnoiſſance, &c. *Signé* DUCHEMIN.

N°. 58.

M. POLLISSARD.

De Montereau, le 17 Novembre 1780.

Monſieur, votre prédiction commence à s'accomplir ; ma maiſon eſt aſſiégée de toutes parts, & je puis à peine fournir aux viſites des malades. Je les vois tous & adminiſtre moi-même le remede, dans l'appréhenſion que ſi je le confiois à des étrangers, on ne fît quelques bévues préjudiciables au recouvrement de la ſanté des malades, & à la juſtice & à la réputation du remede, dans lequel j'ai la plus grande confiance. Le Médecin de cette ville s'eſt déja purgé quatre fois depuis un mois avec notre Eau ſans pareille. Il s'en trouve ſi bien, qu'il eſt abſolument déterminé à en faire uſage juſqu'à parfaite guériſon, & la conſeille à d'autres. Deux Chirurgiens de ce pays-ci, qui avoient trois malades, auxquels ils ne pouvoient donner aucun ſoulagement, ſont venus me prier de les entreprendre. Trois purgations avec l'Eau médicinale ont guéri les deux premiers malades ; il en a fallu cinq pour le troiſieme, & c'eſt à votre Eau, c'eſt à vous, mon cher maître, & primitivement à M. Huſſon, à qui ils ſont redevables de leur ſanté. Graces vous en ſoient rendues à l'un & l'autre. J'ai guéri avec deux priſes différentes perſonnes affligées de fievres depuis très-long-tems. Deux ou trois enfans ont perdu la fievre avec une ſeule priſe d'une cuillerée à café. Un très-habile Chirurgien en a pris deux fois quatre cuillerées à café. Il a été très-parfaitement purgé & a

guéri d'une langueur. Un homme qui a eu le malheur de tomber de cheval, traité dans l'état le plus pitoyable par tous les gens de l'art, & même les Charlatans, a pris de l'Eau : il avoue qu'aucuns remedes antérieurs ne lui ont procuré le soulagement qu'il éprouve. Je le conduis prudemment; fasse le Ciel qu'il guérisse, ce sera un miracle. Je tiens un registre exact de tous mes malades, du genre de leurs maladies, & du nombre de purgations que je leur donne; marquant jour par jour l'effet du remede, & de quelle maniere il agit sur chacun d'eux. Je suis avec le plus sincere attachement & avec reconnoissance, &c. *Signé* THUIN, Curé de la paroisse S. Maurice.

N°. 59.

M. HUSSON.

De Montereau, du 24 Novembre 1780.

Monsieur, je dois, pour rendre justice à votre intéressante découverte, vous informer que notre Médecin, qui est très-habile, après avoir éprouvé tous les remedes pour se débarrasser d'une dartre qui lui couvre le corps, a eu recours à l'Eau médicinale. Il en a pris quatre prises en un mois ; il s'en trouve si bien, qu'il est déterminé à en faire usage jusqu'à parfaite guérison. Deux de nos Chirurgiens en ont éprouvé les plus satisfaisans effets. Je suis, Monsieur, animé du même zele qui vous fait agir, avec cette différence que vous avez parfaitement réussi dans la recherche de la découverte de votre Eau mdicinale ; au lieu que toutes mes tentatives ont été presque infructueuses. Il y a vingt-cinq ans que j'étudie la Chirurgie & la Médecine, & que j'ai employé tout le tems de liberté que peuvent me laisser les fonctions de mon ministere, & je vous avoue ingénûment que je suis aujourd'hui plus habile avec votre Eau médicinale, que je ne l'étois avec toutes mes connoissances médicales & doctorales. Je vais donc fermer mes livres, & j'ose vous assurer qu'ils ne me serviront que pour administrer avec prudence le remede souverain dont vous voulez bien nous faire part.

C'est à M. Pollissard, mon camarade d'études & mon ami, que je suis redevable de la connoissance de votre Eau médici-

nale ; ſon ardeur & ſon zele à en faire connoître toutes les propriétés & à en conſeiller l'uſage, méritent les plus grands éloges, & c'eſt d'après ſon aſſertion que je n'ai pas héſité à l'adminiſtrer à tous les malades qui ſe ſont adreſſés à moi pour obtenir la guériſon de leurs maux : comme ils ont tous été guéris, il eſt juſte que je me charge de vous témoigner leur vive reconnoiſſance. Daignez donc, Monſieur, agréer leurs très-humbles remercimens, & les vœux ardens qu'ils ne ceſſent de former pour la conſervation de vos jours & la proſpérité de vos entrepriſes. Faſſe le Ciel que mes vœux & les vôtres ſoient remplis, & que, par le moyen de votre remede incomparable & ſouverainement bon, nous puiſſions être de quelque utilité envers tous ceux qui ſont affligés de maladies. Je ſuis, &c. *Signé* THUIN, Curé de l'Egliſe de S. Maurice, & ancien Chanoine de la Collégiale.

N°. 60.

M. HUSSON.

De Montereau, le 2 Janvier 1781.

Monſieur, depuis que je fais uſage de votre Eau merveilleuſe, j'ai ſauvé, j'oſe le dire, la vie à vingt perſonnes qui étoient dans un état déplorable depuis trois ou quatre mois ; tous avoient des fievres opiniâtres, qui les minoient depuis long-tems ; des obſtructions conſidérables, dont ils ſouffroient horriblement ; aucuns des remedes qu'on leur avoit adminiſtré ne les avoient ſoulagés ; les uns avec deux ; d'autres avec trois ; d'autres quatre ; d'autres ſix & même huit priſes de votre Eau, ont été parfaitement guéris. Aucun ne s'en eſt trouvé incommodé ; tous s'en louent ; tous en remercient le Seigneur, & tous béniſſent l'heureux mortel dont la Providence s'eſt ſervi pour découvrir aux hommes un remede auſſi merveilleux.

Le Médecin de cette ville, homme d'un vrai mérite, en fait uſage pour ſe guérir de dartres affreuſes dont il eſt infecté dans tout ſon corps depuis bien des années. Il s'en trouve bien, & eſpere qu'au printems il ſera parfaitement guéri.

Nos Chirurgiens, à qui je ne ceſſe de parler des effets merveilleux de votre remede, ſont aſſez tentés d'en donner à leurs

malades. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* THUIN, Curé de S. Maurice, & ancien Chanoine de la Collégiale.

N°. 61.

M. HUSSON.

De Paris, le 7 Février 1781.

Vous n'avez pas oublié, Monſieur, toute la répugnance que M. Mouette mon parent & mon ami vous a témoigné pour l'uſage de l'Eau médicinale, combien j'ai employé d'efforts à vaincre le préjugé, motif de ſon éloignement, & qu'il a réſiſté plus de deux ans à la démonſtration la mieux établie de faits qui devoient le déterminer.

M. Polliſſard vous a fait part des premiers ſuccès dont ſon courage, ou plutôt ſa raiſon, ont été récompenſés : il vient d'éprouver un nouveau bienfait de votre remede dans un accès de goutte qui s'annonçoit être des plus violens. La goutte l'incommodoit fort depuis deux jours. Il a remis à prendre l'Eau médicinale dans le cas où elle augmenteroit ; elle n'a pas tardé à ſe manifeſter dans ce qu'elle avoit de plus douloureux. La nuit a été des plus fâcheuſes ; il n'a pu mettre le pied hors du lit, qu'il a gardé toute la journée, avec un cerceau qui le garantiſſoit du contact des draps. La journée a été encore plus mauvaiſe. Enfin le ſoir, au milieu des plus vives douleurs, il a pris deux gros de l'Eau médicinale qui l'a purgé raiſonnablement. J'ai été le voir le lendemain ſur les 10 à 11 heures du matin : je l'ai trouvé déjeûnant tout en s'habillant pour ſortir : il m'a dit n'éprouver aucune eſpece de reſſentiment, qui avoit diſparu la veille, vers les 8 à 9 heures du ſoir, & qu'il avoit parfaitement dormi. J'aurois peine, Monſieur, à vous exprimer ſa ſatisfaction ; vous pouvez être aſſuré que le moindre effet de ſa reconnoiſſance ſera de publier la ſupériorité d'un remede ſi admirable. Au ſurplus, Monſieur, il ne ſera pas ſeul à rendre au ſpécifique la juſtice qui lui eſt due. Je me ſuis trouvé, deux jours après cet événement, dans une compagnie aſſez nombreuſe, où étoit M. Bruna, Médecin ordinaire du Roi pour les châteaux de Choiſy & de Meudon, à qui je fis part de cette cure, dont

les moindres circonſtances ne m'avoient point échappées. Sa réponſe fut que cela ne le ſurprenoit point, & avec la franchiſe qui caractériſe l'homme honnête, & qui ne dit que ce qu'il penſe. Il ajouta devant toute la compagnie (je vous rends ſes propres expreſſions), que quoiqu'il ne ſoit pas malheureux dans les traitemens de ſes malades, qu'après pluſieurs expériences qu'il avoit fait de l'Eau médicinale, dans différentes maladies, & qui avoient toutes réuſſi, ainſi que ſur lui-même; s'il étoit jamais attaqué d'une maladie violente, il ne vouloit point prendre autre choſe.

Ce témoignage, Monſieur, qui ne peut être ſuſpect eſt aſſez authentique pour devoir vous parvenir; je veux encore vous rapporter celui de M. de Brotonne, dont vous connoiſſez déja l'opinion ſur le remede qu'il m'a également rendu depuis peu, dans la chaleur d'une ſatisfaction toute récente qu'il venoit d'éprouver à la vue d'un nouveau ſuccès. Je lui avois précédemment adreſſé pluſieurs perſonnes, qu'il a parfaitement guéries avec l'Eau médicinale, ainſi j'en étois connu. Il m'arrête ſur le boulevard, pour me dire qu'il ſortoit d'une maiſon où il avoit été appellé par une femme âgée de 85 ans, qui ayant toujours eu un grand appétit, ſe plaignoit de fréquentes indigeſtions. Il me dit qu'interrogé par ſa fille ſi l'Eau médicinale dont elle avoit perſonnellement fait uſage, ſeroit propre à l'état de ſa mere, il lui avoit répondu qu'il ne doutoit pas que le remede employé à petites doſes, c'eſt-à-dire environ une demi cuillerée à café tous les matins, donneroit du reſſort à cet eſtomach fatigué; que cette maniere avoit ſi bien réuſſi, que la malade jouiſſoit de la meilleure ſanté.

D'après les épreuves journalieres que je vois, Monſieur, être toutes à l'avantage de votre ſuperbe découverte, je ne puis douter que l'inſtant de ſon triomphe ne ſoit très-prochain. Il me paroît impoſſible que des faits auſſi multipliés ne parviennent juſqu'aux Magiſtrats ou gens en place, qui mettent au rang de leur devoir la ſurveillance ſur ce qui intéreſſe la ſanté des Sujets de Sa Majeſté. Cela doit néceſſairement occaſionner des recherches de leur part; & comme elles ne peuvent être

que satisfaisantes, il doit en résulter une protection ouverte de la part du Gouvernement ; peut-être même qu'il vous soit fait des propositions tendantes à faire jouir l'humanité entiere d'un bienfait aussi signalé.

L'intérêt que vous m'avez inspiré sous tous les points de vue ne me permet pas, Monsieur, de former d'autres vœux pour vous & cette même humanité. C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* CHARPENTIER DE BONNŒIL, maison de M. de Kalembach, rue Pavée, près celle du Roi de Sicile.

N°. 62.

M. POLLISSARD.

De Lyon, le 6 Août 1781.

Monsieur, le Seigneur a permis qu'une de mes nieces, âgée de 12 à 13 ans, a annoncé, par une fievre des plus violentes, battant la campagne, une fievre putride. J'ai eu bien de la peine à gagner la victoire. Enfin m'y trouvant, comme on alloit chercher le Médecin, & ce à 10 heures du soir, je lui donnai environ deux gros de l'Eau médicinale. Elle dormit une heure après. La fievre a disparu depuis. Elle a beaucoup vomi le lendemain matin, & rendu un gros ver d'environ un pied de long: elle fut peu par le bas; deux jours après la même dose, un gros & demi: elle vomit même sans efforts des matieres vertes, tenaces, & des glaires en peau. Le surlendemain elle fut abondamment par le bas des infections; elle fut le quatrieme jour, & alors la petite vérole parut, huit boutons au né & au visage, le reste mains, pieds & corps; tous les deux jours un gros. Enfin, il y a huit jours qu'elle est entierement hors d'affaire, sans convalescence, la petite vérole commence à sécher. Cette cure a étonné, mais n'a pas encore converti totalement. Ma sœur, mere de la jeune fille, est au comble de sa joie; une autre de mes nieces plus âgée a été guérie de maux d'estomach de sept années.

Mon frere m'inquiete, il a eu un mal d'estomach violent avant hier : il est fort foible ; il vous écrira au premier jour ; il vous fera une demande & vous satisfera : je suis pressé ; car je pars demain pour Troyes décidément. J'ai l'honneur, &c. *Signé* ALLÉON, Chanoine Régulier.

N°. 63.

M. POLLISSARD.

De Lyon, le 9 Août 1781.

Monſieur, je ſuis actuellement l'Eau médicinale & ne la quitterai qu'après entiere guériſon, que j'obtiendrai ſûrement & très-ſûrement par ſon moyen. J'ai ſous les yeux un exemple frappant de ſes heureux effets. Une de mes nieces, âgée de douze ans, en a fait l'expérience la plus heureuſe : elle annonçoit être attaquée d'une fievre violente & putride ; elle a ceſſé à la premiere priſe ; la petite vérole s'eſt déclarée enſuite la plus belle poſſible ; ſon prompt rétabliſſement nous a tous étonnés. Je puis bien vous aſſurer que ce remede ſera le ſeul que j'emploierai pour moi, & je me flatte d'engager bien d'autres à n'uſer que de ce ſeul & unique remede, auquel je peux hardiment donner le nom de divin. J'attends que les chaleurs ſoient paſſées pour vous en demander davantage. J'ai l'honneur d'être avec des ſentimens qui vous ſont entierement dévoués, &c. *Signé* ALLÉON, Chanoine Régulier.

N°. 64.

Je ſouſſignée, Marie-Magdeleine Guilleminault, épouſe de Pierre Bourdon, marchand Tonnellier, rue aux Feves à Paris, déclare qu'étant malade, depuis environ ſept ans, d'un lait répandu dans tout le corps, après avoir employé les remedes ordinaires qui m'ont été adminiſtrés par les Médecins & Chirurgiens, ſans éprouver le plus léger ſoulagement, j'ai été conſeillée par une dame qui m'honore de ſes bontés, de faire uſage de l'Eau médicinale, que j'ai été parfaitement guérie en peu de tems, & n'en ai nul reſſentiment. En foi de quoi j'ai ſigné & donné le préſent certificat. A Paris, ce 6 Septembre 1781. *Signé* MM. GUILLEMINAULT.

N°. 65.

M. POLLISSARD.

De Verſailles, le 8 Septembre 1781.

Monſieur, je reçois dans l'inſtant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la copie de celle que vous avez reçue d'un Négociant de Lyon. La guériſon dont il vous fait

part, opérée ſur ſa niece par le moyen de l'Eau médicinale, ne me ſurprend point ; elle eſt exactement la répétition de la guériſon de mes deux fils, & ſur-tout de l'aîné, qui étoit dans une circonſtance tout-à-fait ſemblable. D'ailleurs, les guériſons de deux enfans, l'un de 13 ans & l'autre de 33 mois, dont je vous fis part dans le tems, furent ſi miraculeuſes, qu'il eſt incroyable qu'il reſte encore quelques incrédules ſur l'efficacité de ce remede. Il eſt, par exemple, bien difficile de concevoir comment M. Champeaux, premier Valet-de-chambre de Mgr. le Duc d'Orléans, qui s'eſt guéri par l'Eau médicinale d'une goutte héréditaire, n'ait pas penſé à y recourir pour guérir un fils unique âgé de huit ans, qu'il vient de perdre par une fievre putride & maligne. Il eſt prouvé que cette maladie n'eſt qu'un jeu pour l'Eau médicinale, & une affaire de 24 heures pour faire diſparoître tous les accidens.

Recevez tous mes remercimens de votre obligeante attention, & ſoyez convaincu du ſincere attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LEGOUESLIER DE MONTCAREL.

Nº. 66.

1er Décembre 1781.

Je ſouſſigné, certifie que mon épouſe étant accouchée ſur la fin de Septembre dernier, elle fut atteinte d'une ſuppreſſion de lochies le quatrieme jour après l'accouchement, avec fievre putride & maligne, dont il s'eſt enſuivi le tranſport au cerveau ; que d'abord, attendu la circonſtance de la couche, elle a été traitée avec le régime ordinaire & uſité en pareilles circonſtances ; mais que ſa ſituation devenant de plus en plus critique & inquiétante, je me déterminai, ainſi que M. de Brotonne, Docteur Régent de la Faculté de Médecine, qui ſuivoit la maladie, à laiſſer les premiers remedes pour leur préférer l'Eau médicinale, qui lui fut adminiſtrée à la doſe d'un gros relativement à ſon état de foibleſſe, que la premiere priſe a calmé la fievre, en la rendant plus louable ; que la deuxieme priſe donna le cours aux vuidanges, & ſupprima entierement la fievre avec tous les accidens & ſymptômes fâcheux qui l'accompagnoit ; qu'enfin le cinquieme jour, qui

étoit celui de la troisieme prise, mon épouse a été entierement délivrée de cette maladie accidentelle, que le huitieme jour elle étoit dans le meilleur état possible, & que jusqu'à ce jour elle jouit d'une santé la plus satisfaisante, ce que je certifie, pour faire connoître d'autant l'importance de la découverte de M. Husson, auteur du remede, & de quelle ressource il est dans les maladies de cette nature, qui n'enlevent malheureusement que trop de meres de famille, & en même tems pour témoigner à l'auteur combien je lui suis redevable pour cette deuxieme guérison surprenante, qui, comme celle que j'ai certifiée en 1776, m'a conservé mon épouse, toujours par l'effet admirable du même remede. A Paris, le 1er Octobre 1781. POLLISSARD, marchand de vin du Roi, rue Geoffroy-l'Asnier.

N°. 67.

De Paris le 22 *Février* 1782.

Madame d'Espagnac certifie les guérisons suivantes qu'elle a opérées par le moyen de l'Eau médicinale, savoir.

D'un Frotteur attaqué d'une forte jaunisse.

D'un Laquais prévenu de maux de tête violens, esquinancie, & fiévre très-forte, guérie par deux prises de deux gros d'Eau médicinale.

De M. l'Abbé d'Espagnac, mon fils, pour la rougeole.

De ma Femme-de-chambre, d'obstructions en différentes parties du corps, dont elle a été délivrée au moyen de quelques prises d'Eau médicinale.

De la fille d'un Invalide de l'Hôpital à toute extrémité, accablée de maux divers & compliqués, tous mortels, guérie en peu de tems par quelques prises d'Eau médicinale.

D'une fille attachée à mon service, affligée d'une incommodité extraordinaire, rendant les régles par la bouche, également guérie.

D'une autre servante de ma basse-cour, d'un étouffement mortel, avec fiévres très-grosses & conséquentes, guérie également.

D'une de mes femmes de chambre, guérie par une seule prise, d'une dissenterie de trois mois qui avoit résisté à tous remédes.

Et pour abréger le récit d'une infinite de guérisons que j'ai

opérées & qui s'opérent journellement ſous mes yeux, je déclare que mon neveu, M. de Sahuguet, M. le Baron d'Eſpagnac & moi, attaqués en différentes fois d'indiſpoſitions graves, nous avons pris toujours & ſans aucuns inconvéniens l'Eau médicinale, qui nous a réuſſi avec toute la plus grande ſatiſfaction, ce que je certifie vrai. A Paris le 22 Février 1782, *Signé* la Baronne D'ESPAGNAC, Gouvernante des Invalides.

N°. 68.

M. POLLISSARD.

De Chamigny, le 24 Avril 1782.

Monſieur, j'ai déjà fait établir des dépôts de l'Eau médicinale à la Ferté, à Coulommiers & à Château-Thiery. Les Apothicaires de ces trois villes en diſtribuent. Auſſi depuis quelque temps, voyez-vous peu de mes ordonnances; j'aurois pu, j'en conviens, me mettre en état de fournir des mémoires de l'efficacité de cette Eau pour différentes maladies, ſur-tout pour celles qui viennent d'oppreſſions, d'engorgemens, &c.

Je n'ai pas encore ôſé en faire uſage pour les maladies inflammatoires, ayant adopté un traitement à ce ſujet, dont j'éprouve un heureux ſuccès depuis longues années. Mes occupations ne me donnent pas le loiſir d'en faire davantage; ce que je puis certifier, c'eſt qu'en aucune circonſtance je n'ai jamais vu cette eau produire des effets ſiniſtres, & qu'au-contraire elle en a opéré d'extraordinaires & d'ineſpérés. Mais la répugnance a ſouvent dégouté quelques malades d'en faire uſage malgré les aſſurances que j'ai toujours donné, qu'il n'y avoit rien à craindre. J'aurois été charmé que mes occupations m'euſſent permis de faire connoiſſance avec l'auteur. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, Curé de Chamigny.

N°. 69.

De Paris le 15 *Mai* 1782.

Je ſouſſigné, Pierre Sulpice Duvivier de Cherfoſſe, ancien garde de la porte du Roi, vétéran, âgé de 61 ans, certifie qu'ayant été paraliſé le 9 Janvier dernier, au ſoir, de tout le côté droit, de la tête aux pieds, je fus viſité le ſurlendemain

par M. Stoukrad, lequel voyant ma ſituation, fit tous ſes efforts pour m'engager de prendre de l'Eau médicinale. En effet, il m'en fut donné une priſe entre cinq & ſix heures du ſoir, laquelle me laiſſa repoſer la nuit, durant laquelle j'ai pris quelques bouillons. Le lendemain, vers les neuf heures, je commençai à évacuer par bas ſans aucune douleur ni tranchée, ce qui a continué preſque toute la journée & fort abondamment; alors je me ſuis trouvé fatigué, mais mieux. J'en ai pris une ſeconde priſe trois jours après, laquelle m'a fait merveille; enfin, j'ai toujours été de mieux en mieux, & ai gardé la chambre environ un mois, dans lequel eſpace de temps j'en ai encore pris deux priſes, deſquelles j'aurois peut-être pu me diſpenſer, qui m'ont fait également beaucoup évacuer ſans douleurs, & qui m'ont fait certainement beaucoup de bien. Enfin, depuis le mois de Février je me porte on ne peut mieux, je me promene beaucoup tous les jours, bois, mange & dors mieux que ci-devant; enfin, je n'ai, dieu merci, aucun reliquat, & ne me ſuis reſſenti, depuis cette époque, d'aucune petite douleur, ni engourdiſſement auxquels j'étois ſujet auparavant. J'obſerve que je n'ai pris aucun autre médicament quelconque. Fait à Paris le 15 Mai 1782. *Signé* DUVIVIER, Ecuyer, ſieur de Cherfoſſe, ancien garde de la porte du Roi.

Nº. 70.

De Paris le 15 *Mai* 1782.

Je ſouſſigné, certifie que le 10 Janvier paſſé, me trouvant près de la porte de Paris & à deux portes de chez M. Duvivier, le bonheur a voulu que je montaſſe chez lui pour lui rendre une viſite d'amis; je l'ai trouvé, contre mon attente, aſſis dans ſon fauteuil près de la cheminée, preſque ſans connoiſſance, paraliſé du côté droit, depuis la tête juſqu'aux plantes des pieds, ne pouvant articuler un mot, mais pleurant comme un enfant. Sur le champ, j'ai envoyé chercher trois doſes de l'Eau médicinale de M. Huſſon, leſquelles lui ayant été adminiſtrées dans l'intervalle de 20 à 30 jours, l'ont tellement rétabli en ſanté, qu'il y a environ ſix ſemaines il eſt venu au café de M. Chevalier, ſur le boulevard

de la porte Saint-Martin, où sa guérison subite & parfaite m'a surpris, & tous ceux qui avoient connoissance de son malheur. En foi de quoi, & pour le bien de l'humanité, j'ai signé le présent. Fait à Paris le 15 Mai 1782. *Signé* STOUCRAD, ancien Officier de Cavalerie au service de France, & Maître de la Manufacture de toiles peintes, privilégié du Roi, faubourg du Temple.

N°. 71.

De Paris le 16 Mai 1782.

Je soussigné, certifie que j'ai vu M. Duvivier, ancien garde de la porte du Roi, paralisé de tout le côté droit, de la tête aux pieds, & dans un état affreux, dans le mois de Janvier dernier, lequel est parfaitement rétabli depuis longtems, & a recouvert la santé en faisant usage de l'Eau médicinale de M. Husson; en foi de quoi j'ai signé le présent certificat. Fait à Paris le 16 Mai 1782. *Signé* RAVETTTE.

N°. 72.

M. POLLISSARD.

De Troyes le 16 Novembre 1782.

Monsieur, M. Rabiez fils vous remettra cette lettre de ma part. M. son pere vient d'éprouver à l'article de la mort la vertu de l'Eau médicinale, il vous en fera le détail. J'ai suivi l'usage indiqué; bref, ma néphretique est dissipée. Je suis entiérement libre & urine avec autant de facilité qu'autrefois. Mes forces sont rétablies, & me porte au mieux.

J'espere que vous voudrez bien me donner de vos cheres nouvelles & faire part à M. Husson de l'effet heureux de sa souveraine découverte, sur moi, pour la colique néphretique. Je suis avec reconnoissance, Monsieur, votre, &c. *Signé* ALLEON, Chanoine régulier de la Congrégation de France.

N°. 73.

M. POLLISSARD.

De Paris le 21 Décembte 1782.

C'est avec grand plaisir, Monsieur, que je vous fais part des heureux effets de l'Eau médicinale sur mon cocher. Cet

homme avoit la fiévre quarte depuis deux mois & demi, & comme cette maladie est toujours la suite d'embarras dans les visceres, mon Médecin craignoit qu'il n'en eût au moins pour son hiver. Cet homme avoit les jambes, le visage & les mains enflées considérablement. Il avoit pris pendant mon absence je ne sais quel reméde, qui, je pense, étoit la cause de cette enflure. Je lui ai administré moi-même six prises d'Eau médicinale à deux gros chaque fois. A la troisieme prise, le frisson qui précédoit la fiévre a diminué; à la quatrieme, plus de frisson & presque point de fievre. Enfin elle lui a manqué totalement, hier pour la troisieme fois. Il lui reste un peu d'enflure aux jambes, qui diminue tous les jours. Je lui ferai prendre encore pendant quelque temps un demi gros d'Eau médicinale le matin pour consolider sa guérison; mais sous fort peu de jours il me menera. Ce qu'il auroit déjà fait si je ne m'y fusse opposé. Vous êtes le maître, Monsieur, de faire de ma lettre l'usage que vous jugerez à propos. Je répéterai verbalement tout ce qu'elle contient, si cela peut être nécessaire. Je vous envoye ci-joint, copie de la lettre que j'écris à M. le Lieutenant général de Police. J'ai &c. *Signé* DE CHANGY, Ecuyer d'honneur du Roi, Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

N°. 74.

Copie de la lettre écrite à M. le Lieutenant général de Police, le 21 Décembre 1782, par M. de Changy, Ecuyer d'honneur du Roi, Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

J'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur, de la cure que je viens d'opérer avec l'Eau médicinale de M. Husson, ancien militaire, retiré à Sédan. Mon cocher avoit la fiévre quarte depuis deux mois & demi. Le Médecin lui trouvoit de l'embarras dans les visceres. Cet homme avoit pris à mon insçu un reméde qui l'avoit fait enfler considérablement. Je lui ai administré moi-même six prises d'Eau médicinale à deux gros chaque. La fievre a toujours été en diminuant dès la troisieme prise. Enfin, elle lui a manqué tout à fait hier pour

la troiſieme fois. Il ne ſubſiſte plus qu'un peu d'enflure aux jambes, & cet homme me meneroit ſi je ne voulois le laiſſer tranquille pendant quelques jours encore.

Je dois auſſi, Monſieur, pour rendre hommage à la vérité, certifier que les effets du remede n'ont pas été autres que ceux d'une médecine très-douce. J'ai entendu pluſieurs perſonnes dire du mal de l'Eau médicinale. Quant à moi, je ne puis qu'applaudir à ſes ſuccès dont je fais la ſeconde épreuve. Un laquais à moi en ayant pris 36 gros en un mois, pour une fiévre quarte avec des obſtructions très-conſidérables, dont il eſt guéri depuis deux ans. J'ai, &c. *Signé* DE CHANGY.

N°. 75.

Du 24 Décembre 1782.

Je ſouſſigné, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Jean de Beauvais, certifie que la nommée Barbe Meûnier, veuve Gerin, ma domeſtique, âgée de 73 ans, ayant eu le malheur de faire une chute très-grave dans mon eſcalier, eſt reſtée preſque percluſe d'un bras, ne pouvant marcher, & qu'il s'étoit formé un abcès dans ſa tête; que d'après l'avis de Médecin & de Chirurgien, cette malade a été vue par MM. Phlip, ancien doyen & Ecuyer actuel de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, & Goubelly, Docteur, Régent de ladite Faculté, qui avoient déclaré ſon état, être du plus grand danger. Déſeſperant de ſa guériſon, rapport aux autres indiſpoſitions qu'elle avoit, je lui adminiſtrai trois priſes de l'Eau médicinale, qui lui ont fait évacuer une quantité extraordinaire d'eaux, que l'abcès a été diſſipé ainſi que tous les autres accidens. Ce que je certifie, tant pour rendre hommage à la vérité, que pour faire connoître (autant qu'il eſt en moi) au public, combien eſt précieuſe la découverte de M. Huſſon, auteur dudit remede. A Paris ce 4 Décembre 1782. *Signé* DUBIN, rue Saint-Jean de Beauvais.

N°. 76.

M. POLLISSARD.

A Verſailles le 24 Décembre 1782.

J'ai lu avec bien de l'intérêt, Monſieur, le nouveau détail

que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer, relativement à l'efficacité de l'Eau médicinale, je n'ai point été étonné de ce nouveau ſuccès. Je ſavois par ma propre expérience, combien ce remede eſt infaillible, pour couper la fievre & en empêcher le retour. Au reſte, je crois que la bonté du remede eſt trop généralement reconnue, la preuve en eſt trop multipliée, pour qu'on puiſſe refuſer à M. Huſſon, la juſtice qui lui eſt due. J'ai l'honneur, &c. *Signé* LE GOUESLIER de Montcarrel, au Bureau des affaires étrangeres.

N°. 77.

M. POLLISSARD.

De Melun le 3 *Janvier* 1783.

C'eſt avec grand plaiſir, Monſieur, qu'en réponſe à votre lettre du 31 Décembre dernier, je publie aujourd'hui que l'Eau médicinale de M. Huſſon, dont je n'ai fait uſage que modérément, a eu la vertu, toutes les fois que j'en ai pris, de calmer mes vives douleurs de goutte & de hâter mon rétabliſſement, je crois même qu'elle a contribué beaucoup à en éloigner les accès. Je déſire en conſéquence pour le bien de l'humanité, que cette Eeau ſoit authentiquement connue & adminiſtrée par des mains habiles, qui, après en avoir reconnu les bons effets, en déterminent les doſes. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* DAJOT, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Directeur du Génie & des fortifications.

N°. 78.

M. POLLISSARD.

De Paris, *le* 11 *Janvier* 1783.

Monſieur, lorſque les ſuccès d'un ſecret utile à l'humanité ſont avérés, on ne ſauroit trop les faire connoître. Je vais, ſans plus long préambule, vous rendre compte d'une guériſon que je viens d'opérer, & qui n'eſt pas équivoque. Mon Poſtillon avoit eu les fievres tierces au mois de Septembre; vers le milieu d'Octobre, à force de drogues & de quinquina, la fievre fut interrompue environ douze jours; mais au bout de ce tems, elle revint avec la plus grande force, & prit le caractere de fievre quarte. Comme je n'étois pas encore de

retour de la campagne, & qu'il étoit revenu à Paris pour ſe faire traiter, je ne pus point lui adminiſtrer tout de ſuite l'Eau médicinale. Le 26 Décembre dernier, je lui en fis prendre deux gros la veille de l'accès, & l'accès manqua entiérement. Il fut purgé conſidérablement, & n'éprouva qu'une demi-heure d'un mal-aiſe aſſez fort. Le reſte de l'effet ne le fit point ſouffrir. Le 29, veille du ſecond accès, je lui en ai encore fait prendre deux gros qui l'ont purgé beaucoup, mais ſans aucune eſpece de mal-aiſe ni de fatigue, & qui ont opéré ſa guériſon parfaite. Il n'en a pas pris depuis; & non-ſeulement la fievre n'eſt pas revenue, mais ſon teint s'eſt éclairci; des douleurs de côté qu'il éprouvoit ont diſparu; & loin que le remede l'aye fatigué, ſes forces ont commencé à revenir dès les premiers deux gros qu'il a pris. Je certifie, Monſieur, les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous rapporter. Ils ne font qu'augmenter ma reconnoiſſance pour un remede dont l'utilité eſt certaine, & dont on n'a jamais aucun mauvais effet à craindre. J'ai, &c. *Signé* MOREL DE VINDÉ, Conſeiller au Parlement.

N°. 79.

M. HUSSON.

De Paris, le 25 Janvier 1783.

Vous deſirez, Monſieur, ſavoir l'effet qu'a produit ſur moi l'Eau médicinale dont j'ai fait uſage; j'oſe vous aſſurer qu'elle ne peut en avoir eu de plus ſalutaire. Depuis près de neuf ans j'étois continuellement dans un état de maraſme complet, au point que l'exiſtence m'étoit devenue preſque inſupportable. Pendant tout ce tems, il n'eſt ſorte de médicamens & d'eaux minérales qui ne m'ayent été adminiſtrés; mais ces remedes n'opéroient point ma guériſon, & me laiſſoient dans un état de langueur & de triſteſſe inconcevable pour quiconque ne l'a pas éprouvé. Excédé de ce miſérable état, j'ai pris la réſolution de faire uſage de l'Eau médicinale, dont pluſieurs perſonnes de ma connoiſſance louoient les effets, & j'ai déclaré ma réſolution à M. Fumée, mon Médecin. M. Fumée, dont l'habileté & l'honnêteté ſont connus, ayant approuvé mon deſſein, j'ai pris, au mois de Juin dernier, quatre gros d'Eau médicinale dans l'eſpace de huit jours. Ce purgatif m'a fait rendre une

quantité prodigieuſe de bile & de glaires qui tapiſſoient mon eſtomac, & ſur leſquels les purgatifs ordinaires ne faiſoient que gliſſer ; & depuis ce moment, je jouis de la meilleure ſanté. M. Fumée, après avoir vu l'effet qu'a produit ſur moi l'Eau médicinale, eſt convenu que c'étoit le ſeul remede qui me convînt. Vous devez juger, Monſieur, qu'après l'expérience que j'en ai faite, je me garderai bien d'en employer d'autres, puiſque c'eſt uniquement à ce remede que je dois le rétabliſſement de ma ſanté. J'ai, &c. *Signé* L'ECUYER, Procureur au Parlement.

N°. 80.

Je ſouſſigné, certifie à tous qu'il appartiendra, que dans le courant de l'été dernier, un jeune homme s'étant préſenté chez moi, ayant les yeux dans un état affreux, & menacé de perdre la vue par le mercure qu'on lui avoit mal adminiſtré, je lui donnai par charité cinq priſes d'Eau médicinale de M. Huſſon, & que dans l'eſpace de quinze jours il fut guéri radicalement, & qu'il s'eſt toujours bien porté depuis. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent pour ſervir & valoir ce que de raiſon. A Paris, ce 24 Janvier 1783. *Signé* PRÉVERAUD, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Référendaire en la Chancellerie du Palais à Paris, iſle Saint-Louis.

N°. 81.

Je ſouſſigné, Entrepreneur de la Manufacture privilégiée de toiles peintes, fauxbourg du Temple, certifie que la nuit du 2 au 3 Septembre dernier, deux enfans, garçon & fille, le premier âgé de cinq ans, le deuxieme de dix ans, appartenans aux Sieur & Dame Joubert, Peintre employé dans ma Manufacture, auroient, étant dans une chambre ſéparée, bu entre eux deux la quantité d'un poiſſon & plus de verd-de-gris qui avoit été laiſſé, par mégarde, dans une bouteille ; que la fille vraiſemblablement en ayant pris davantage, a reſſenti la premiere les douleurs les plus vives; qu'appellant ſa mere à ſon ſecours, elle étoit auſſi-tôt tombée dans de fortes convulſions ; que ſon frere fut ſurpris peu-à-près du même état violent ; qu'ils avoient les membres contournés ; qu'à cet aſpect, la mere abandonnant les enfans à ſon mari, elle vint toute

éplorée me trouver pour me prier de leur prêter du ſecours, s'il étoit dans mon pouvoir ; qu'auſſi-tôt je me ſuis muni d'une doſe d'Eau médicinale de M. Huſſon, que j'ai toujours chez moi. Je mêlai cette priſe dans un gobelet d'eau naturelle, que je donnai, avec proportion, aux deux enfans ; que peu de minutes après l'incorporation, les effets du remede ſe manifeſterent par des vomiſſemens ; que les enfans rendirent d'abord la nourriture de leur ſoupé, imprégnée de verd-de-gris, & que les matieres verdâtres ont continué en s'évacuant de haut & de bas abondamment. J'ai obſervé que, dans l'effet, la fille a été délivrée de convulſions dans les trois heures qui ont ſuivi l'adminiſtration du remede ; mais que le petit garçon a été cinq heures dans ce triſte état, évacuant conſidérablement ; que ſur les deux heures après minuit les deux enfans ſe ſont endormis, ont repoſé très-paiſiblement juſqu'à plus de neuf heures ; que ma ſurpriſe a été extrême de voir ces deux enfans dans ma cour, très-gais, allant, venant dans mon attelier en mangeant de très-grand appétit. Ce que je certifie véritable, ainſi que le pere & la mere, deſirant que cette heureuſe expérience ait la plus grande publicité pour le bien de l'humanité, & qu'il ſoit notoire que l'Eau médicinale eſt un contre-poiſon aſſuré.

Fait à Paris, ce 25 Janvier 1783. *Signé* STOUCRAD. LOUIS-FRANÇOIS JOUBERT. ARMAND JOUBERT. NÉE NICAISE.

N°. 82.

M. HUSSON.

De Troyes, le 4 Février 1783.

Monſieur, il ne faut qu'être ami de l'humanité pour donner ſon ſuffrage à l'Eau médicinale. D'après les effets étonnans, pour ne pas dire les *miracles*, en grand nombre, qui ſe ſont opérés par l'Eau médicinale, on eſt forcé de convenir que c'eſt un excellent remede. Dans un moment plus favorable je rendrai publiques mes obſervations. Je ſaiſirai, avec empreſſement, l'occaſion de vous témoigner toute l'étendue des ſentimens avec leſquels, &c. COLLET, D. M.

Maladies de l'un & l'autre Sexe traitées avec ſuccès, par l'uſage de l'Eau médicinale de M. Huſſon.

1°. Fievres anomales d'un caractere malin,

2°. Fievres lentes, ſuite de maladies aigues, ou négligées, ou mal traitées.

3°. Fievres tierces, quartes, principalement rebelles au quinquina & au traitement ordinaire.

4°. Fievres occaſionnées par les vers.

5°. Hydropiſies commençantes, maladies du foie, obſtructions.

6°. Folie manie, dont les calmans de toutes eſpeces, même les bains froids à la glace n'avoient pu arrêter la fougue des ſymptômes; ici l'Eau médicinale à haute doſe fait des miracles.

7°. La rage : un enfant de dix ans mordu par un animal ſoupçonné d'être enragé, a été préſervé de tous accidens.

Un Médecin de Troyes pour avoir fait ſuer deux mordus qui n'ont point été guéris, a mal-adroitement fait inſérer dans les Affiches qu'il étoit démontré qu'après les mercuriaux, la méthode des ſueurs étoit le ſpécifique pour la guériſon de la rage. D'après ce fait conſtant, que diroit M. Thieſſet, s'il étoit de bonne foi inſtruit, & qu'il voulût ſuivre les effets de l'Eau médicinale. Que feroit M. Thieſſet, qui voit les enragés par quarantaine, *qui ictero laborant, vident omnia flava.*

8°. Apoplexies légeres, paralyſie récente.

9°. Fleurs blanches, vieilles gonorrhées.

10°. Suite de couche, lait épanché, bile répandue, lochies ſupprimées.

11°. Fluxions de poitrine, crachemens de ſang, vomiſſemens habituels.

12°. Maux de tête périodiques, maux d'eſtomach, maux d'eſtomach à la ſuite d'indigeſtions, diarrhées bilieuſes.

13°. Maladies chroniques qui avoient éludé les reſſources de l'Art. A Troyes, ce 6 Février 1783. *Signé* COLLET, D. M. M.

N°. 83.

M. POLLISSARD.

De Marſal le 21 Mai 1781.

Monſieur, j'ai tiré de l'Eau médicinale les meilleurs effets, entre autres, un Brigadier qui venoit de paſſer les remédes & avoit été traité au ſublimé, le mercure s'étoit jetté ſur la poitrine, & delà dans la tête, de maniere que ce malheureux

étoit sourd comme un pot : mais à la troisieme prise il a entendu d'une oreille, & je ne doute nullement qu'il ne recouvre l'ouïe ; j'en serai d'autant plus aise, que c'est un excellent sujet. J'en ai fait prendre à un autre pour la fievre, j'en suis à la quatrieme prise, mais elle n'est encore que diminuée, & pas encore tout à fait en allé, il est vrai qu'il y a 8 mois qu'il l'a.

Il y a une dame dans ce voisinage qui a des obstructions à la rate, qui lui procurent fort souvent la fiévre, qui seroit tentée de prendre de l'Eau médicinale : mais comme elle est fort délicate, je veux avoir votre avis avant de lui en donner, & la maniere de lui faire prendre. Faites-moi le plaisir, Monsieur, de me mander ce que vous en pensez. Le mari de cette dame a aussi la fievre, je vais lui en faire prendre ; par conséquent, il faut que vous m'en envoyez encore 48 gros sitôt ma lettre reçue. Si elle réussit pour la fievre, vous en vendrez beaucoup dans ce pays, parce qu'elle y est fort commune à cause du mauvais air. J'attends votre réponse avec grande impatience, & les 48 gros. En attendant je suis, &c. *Signé* BOURGEOIS, Major du troisieme régiment de Chasseurs à cheval.

N°. 84.

M. POLLISSARD.

De Salins le 6 *Janvier* 1783.

Monsieur, j'atteste que je n'ai jamais vu que de bons effets de l'Eau médicinale, sans qu'il en soit jamais arrivé de mauvais, quand elle a été donnée à dose convenable au tempérament, à l'âge, & avec les précautions qu'on doit prendre. Les maladies dans lesquelles je l'ai employée, principalement sont la goutte, les rhumatismes chroniques, les fievres continues, rhumatismales, les fievres intermittantes invétérées, avec obstructions dans les visceres du cœur, & les maladies provenant de l'épaississement de la lymphe. J'ai traité presque toujours ces maladies avec l'Eau médicinale, sans employer d'autres remedes, & j'ai eue la satisfaction de le voir réussir dans les maladies qui étoient curables, comme les rhumatismes, les fievres rhumatismales, les fievres intermittantes, elle calme les douleurs de la goutte, comme par enchantement.

Ce remede qui est fondant & purgatif, évacue ordinairement

par le bas & quelquefois par en haut. J'ai toujours vu cet effet à ceux à qui je l'ai fait prendre, excepté dans un ſeul cas. Un jeune homme âgé de 22 ans, arrivant de Berne en Suiſſe, ſe préſenta à notre Hôpital pour y être traité d'une fievre, tantôt tierce, tantôt double tierce, qu'il portoit depuis 7 mois, & qui étoit double tierce quand il y entra. Je n'employai que l'Eau médicinale dans le traitement de cette fiévre, avec le régime & la boiſſon néceſſaire. Je lui en fis prendre cinq priſes, en augmentant la doſe d'une cuillerée à café, juſqu'à preſque la cuilliere à bouche, ſans qu'il eût la moindre évacuation de plus qu'à l'ordinaire, ſoit par les ſelles, ſoit par les urines & les ſueurs. A la cinquieme priſe les accès ne reparurent plus. La langue ſe nettoya, le teint qui étoit pâle & mauvais, devint bon & naturel, & l'apetit revint. Inquiet de ce qu'il n'avoit point eu d'évacuation ſenſible, & craignant que la fievre ne revînt, je lui en fis prendre encore deux doſes aſſez fortes, à 7 à 8 jours de diſtance, mais ſans aucune évacuation que la derniere, qui lui procura un flux d'urines aſſez conſidérable le jour qu'il l'avoit priſe; ce qui me tranquiliſa ſur le retour de la fievre, ce fut le bon état du malade. Il reprenoit tous les jours des forces & de l'embonpoint. Pour être ſûr de ſa guériſon, je le gardai dans l'Hôpital cinq ſemaines de plus que je n'aurois fait pour un autre malade, & il en ſortit auſſi bien portant que s'il n'eût jamais été malade, à ce qu'il diſoit lui-méme. Mon ſuffrage, Monſieur, eſt bien peu de choſe, mais je deſire ardemment qu'il puiſſe être de quelque utilité à M. Huſſon, qui eſt rempli d'honnêteté & d'humanité. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* VUILLET, Médecin.

N°. 85.

M. POLLISSARD.

De Verſailles le 16 *Août* 1781.

Je profite, Monſieur, d'une occaſion qui ſe préſente, pour vous prier de m'envoyer 4 bouteilles d'Eau médicinale; plus je fais uſage de ce remede, plus j'en éprouve de ſalutaires effets, c'eſt même le ſeul dont je me ſois ſervi depuis que

je

je ſuis débarraſſé du ver ſolitaire, lequel m'a laiſſé les inteſtins dans un état de ſenſibilité extraordinaire. Cette remarque me paroit être une preuve très-frapante de la douceur de ce remede, & combien il eſt éloigné de toute cauſticité. Je vais en faire prendre à mon fils ces vacances, dans la ſeule vue de purger les mauvaiſes humeurs & d'adoucir les liqueurs. Je ſais que vous avez de vives attaques à ſoutenir, qui ne peuvent être ſuſcitées que par la paſſion la plus aveugle; mais bon courage, Monſieur, vous avez droit à la reconnoiſſance de l'humanité entiere, & elle vous aura un jour obligation d'un remede auſſi ſalutaire qu'eſt l'Eau médicinale, car je ne doute pas un inſtant que par ſes bons effets, elle ne triomphe de tous ſes adverſaires, à qui il ne reſtera que la honte de la contradiction & d'un aveuglement volontaire. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* DE ROMAINVILLE.

N°. 86.

M. HUSSON.

De Paris, le 26 Janvier 1783.

Monſieur, s'il eſt vrai, comme je l'entends dire, que votre incomparable remede eſt journellement calomnié, & que les ennemis du bien public ne ceſſent de faire les plus grands efforts pour tâcher de le ſouſtraire entiérement à l'humanité, je crois devoir, dans une circonſtance ſi importante, réclamer en ſa faveur & groſſir, par mon ſuffrage, le nombre de ſes défenſeurs.

Outre que je puis, Monſieur, me donner ſans témérité, ni brêche à la vérité, comme preſque témoin des trois prodiges de guériſons opérées en trois cas différens ſur Madame Poliſſard, qui peut bien dire qu'elle vous doit la vie, de même que M. ſon mari; j'ai, par ma propre & perſonnelle expérience, des preuves réitérées de l'efficacité de votre étonnant ſpécifique.

Je revins, à la fin de Mai 1775, de l'Alſace, (où j'avois reſté environ quatre ans) dans un état d'amaigriſſement, qui me faiſoit méconnoître de bien de mes connoiſſances antérieures à cette abſence. J'étois ſujet à de fréquentes courbatures, qui

avoient pour cauſe une humeur cathareuſe dans la tête, qui ſe renouvelloit aſſez ſouvent. La fievre s'en ſuivoit, continue pendant trois, quatre, cinq jours, plus ou moins, avec une peſanteur de tête qui me jettoit dans un ſommeil preſque continuel. La ſueur ne me quittoit point & étoit le ſeul remede à mon mal. L'accès plus ou moins long paſſé, il falloit que je me purgeaſſe une ou deux fois, après quoi tout étoit dit juſqu'à nouvel ordre. J'ai eu cinq ou ſix de ces aſſauts, dans le courant d'environ vingt mois écoulés, depuis mon retour juſqu'en Décembre 1776, qu'à la ſuite d'un pour lequel je pris une purgation que j'appelle de charlatan & qui me fit beaucoup de mal, je me décidai à prendre votre Eau médicinale, d'après ce que je ſçavois de ſes bons effets ſur Madame & ſur M. Polliſſard. Ce premier eſſai me réuſſit parfaitement. Ce fut le jour des Saints Innocens que je le fis. J'en fus extrêmement fatigué pendant ſix jours, parce que le remede avoit à me dégager les inteſtins du dernier que j'avois fait; dont la baſe étant la ſcamonée, s'y étoit attaché, & me cauſoit des douleurs de colique continuelles. Je ne me trouvai bien dégagé que le 3 Janvier, jour de ſainte Genevieve 1777. Le 9 Février ſuivant un retour, mais aſſez léger, de l'humeur cathareuſe, me fit faire une ſeconde expérience de votre remede. J'en obtins le ſuccès deſiré; au mois de Mai même année, autre accès pareil, avec dérangement d'eſtomach marqué, m'y fit recourir pour la troiſieme fois, & ce fut avec un ſuccès ſi complet, que juſqu'au 19 Mars 1779, je n'eus pas beſoin d'y avoir reçours. Depuis cette époque, celles des 27 Novembre 1780, 27 Août 1781 & 5 Décembre 1782, que j'en ai pris, ſont plutôt celles de mes précautions que de beſoins ou néceſſités de purgations; ce n'a été que des reſſentimens & non des accès de cette ancienne humeur, qui m'ont rappellé à l'uſage de votre précieuſe découverte. Je dois ajouter, Monſieur, pour ſon honneur & le vôtre, que tourmenté depuis 1765 d'une goutte ſciatique dans la cuiſſe & jambe gauche (par ſuite d'une maladie grave que je fis cette année-là, & d'une autre bien plus ancienne à l'âge d'onze ans, & encore d'une autre onze ans après) qui me tenoit cette jambe dans

une contraction & enflure journaliere ; je me trouve, par l'usage que j'ai fait de votre Eau, aux époques ci-dessus, & non autres, c'est-à-dire, seulement sept fois en six ans révolus, je me trouve, dis-je à présent, avoir cette jambe & cuisse bien autrement libres. J'avois à la cheville dessus & dessous des varices toujours douloureuses, gonflées & prêtes à s'enflammer ou s'ouvrir, c'est ce que depuis au moins trois ans je n'éprouve plus, graces à Dieu & à vous. Les varices subsistent, mais sans douleurs ni inflammations. J'ai la jambe à peu près aussi libre que l'autre, quoique toujours un peu enflée du bas, & je puis vous assurer, Monsieur, que bien des gens plus jeunes que moi, qui touche à 70 ans faits, seroient plus fatigués que je ne le suis des courses que j'ai à faire dans cette grande ville.

Je me fais moins un plaisir qu'un devoir de conscience de rendre hommage à un bienfait de la Providence dans ce remede, dont la découverte est le fruit de vos travaux & auquel j'ai tant d'obligation. Je profite de cette occasion pour vous renouveller les sentimens distingués d'estime & de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, &c. *Signé* GENTHON, Intéressé dans les Affaires du Roi, Cloître Saint-Louis, rue & près saint Paul.

N° 87.

M. HUSSON.

De Sedan le premier Mai 1781.

Je ne puis trop, Monsieur, vous mettre à même de donner des preuves de l'efficacité de votre Eau médicinale. Non-seulement j'en ai obtenu pour moi, mon épouse & ma famille, le plus grand succès, mais encore sur une infinité d'autres à qui je l'ai procurée.

J'ai été témoin d'un miracle, pour ainsi dire, de ce remede.

M. Fauger, Négociant très-connu, dans la maison duquel je demeure, avoit une de ses filles malade d'une privation de regles très-ancienne, étant entre les mains des Médécins depuis plus de dix-huit mois, sans en avoir obtenu le moindre soulagement, au contraire, cette demoiselle a été réduite dans

un tel état, que la nature étoit absolument dérangée dans toutes ses fonctions. Elle n'évacuoit plus que par les vomissemens les plus désagréables, qui lui portoient à la tête des vapeurs extraordinaires ; elle avoit, en un mot, depuis un an, ce qui s'appelle, en terme de l'art, le *Cholera morbus*.

Dans cet affligeant état, cette demoiselle voyant que son Médecin l'avoit, pour ainsi dire, abandonnée, & ne la venoit plus voir, que quand on le mandoit, pria mon épouse, de l'agrément de Madame sa mere, de lui procurer de votre Eau. Deux gros lui ont d'abord fait rendre par le haut une bile très-jaune, très-infecte & en quantité, ce qui lui procura un soulagement considérable. La malade encouragée voulut d'elle-même, le surlendemain, en prendre une deuxieme dose, qui la fit évacuer du bas extraordinairement & pour la premiere fois, & lui causa une joie inexprimable, ce qui engagea cette demoiselle à en reprendre une troisieme prise. L'évacuation du bas s'est soutenue, les regles se sont rétablies, & tous les simptômes fâcheux ont disparu. Depuis ce temps cette demoiselle jouit de la plus parfaite santé. Cette cure fait ici le plus grand bruit & a étonné tout le voisinage. M. de *Montabourg*, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, son Médecin, dont le mérite est connu, l'avoit regardée comme incurable. On voit avec surprise les efforts qu'il fait maintenant pour nier que cette cure soit l'effet de votre Eau médicinale. Quant à moi, qui ai tout vu, & la rareté des visites du Médecin vers la fin de cette maladie, & à son défaut l'administration du remede & de ses effets, je ne puis que vous en attribuer toute la gloire. Je rends bien volontiers ce témoignage à la vérité, & suis avec considération, Monsieur, votre, &c. *Signé* DELAVALETTE, maison de M. Fauger, Négociant, rue Saint-Denis.

N°. 88.

M. HUSSON.

De Paris le 14 Février 1782.

Monsieur, pour rendre témoignage à la vérité, je me fais un plaisir de vous certifier les deux cures faites par l'Eau médicinale dont on dit que vous êtes l'Auteur.

Il y a environ quatre ans qu'une de mes filles se trouva

attaquée d'une fievre des plus violentes, dont j'ignorois la cause: le sieur Delavalette, mon ami, lui fit prendre, à huit heures du soir, deux cuillerées à café de cette Eau; sur le champ la fievre se calma, elle passa très-bien la nuit; le lendemain la petite vérole se déclara, elle jetta une grande abondance de sang par le nez, une évacuation considérable suivit par le bas; pendant les neuf jours que la maladie a augmenté, il n'y a pas eu le moindre danger, la moindre mauvaise odeur dans la chambre de la malade; au bout de quinze jours, j'ai fait prendre à ma fille une deuxieme dose qui a procuré de fortes évacuations, & qui ont achevé de la guérir; voilà ce qui la regarde, & voici ce qui est à moi.

J'étois depuis un temps considérable affecté d'une humeur dartreuse, qui, outre l'incommodité, me mettoit hors d'état de vaquer à mes affaires, même de me présenter; après avoir inutilement employé tous les remedes ordinaires, j'ai fait usage de cette Eau, quatre prises m'ont radicalement guéri. J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre, &c. *Signé* BIMONT, Vérificateur des bâtimens de S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres.

N°. 89.

M. POLLISSARD.

Du château de Fenard, près Montargis, le 20 Décembre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, en son tems, l'envoi que vous m'avez fait d'Eau médicinale: j'ai voulu en vous annonçant la réception vous informer du succès qu'ont eu mes tentatives: je l'ai donné dans des cas d'hydropisie de sept à huit mois de date, à la dose de deux gros, & j'en ai obtenu les succès les plus satisfaisans. Mais je l'ai administré plus particuliérement dans des maladies de lait; entr'autres une jeune Fermiere âgée de 25 ans, qui le troisieme jour de ses couches avoit vu disparoître & son lait & toute espece d'évacuations. Depuis quatre mois on lui avoit administré tout ce qui est d'usage en pareil cas. Son mari & toute sa famille craignoient beaucoup, parce qu'elle étoit d'une maigreur affreuse, & que des coliques violentes & continuelles ne lui permettoient pas de prendre aucun repos. C'est dans cet état que je

la déterminai à eſſayer quelques gros d'Eau médicinale. La premiere priſe de deux gros n'excita aucun vomiſſement. La malade n'alla pas beaucoup à la ſelle ; mais les urines coulerent abondamment, les coliques diminuerent, ce qui encouragea la malade à en prendre une deuxieme priſe de deux gros qui fit le même effet ; mais l'on obſerva quelques inſtans après l'évacuation, que les urines étoient laiteuſes, ce qui a continué à la troiſieme & quatrieme priſe, de maniere que les coliques ont été abſolument diſſipées. Depuis huit jours je lui en ai fait prendre trois gros qui ont produit le même effet. Actuellement elle dort bien, a de l'appétit, va, vient & travaille dans l'intérieur de ſa maiſon, & n'attend que le beau tems pour ſe livrer aux travaux de la campagne dans la ferme dont ſon mari eſt chargé. Il faut obſerver que cette femme n'étoit pas fort précautionnée dans la nourriture qu'elle prenoit : elle ſuivoit quelquefois la biſarrerie de ſes goûts, & empêchoit ainſi le bon effet de l'Eau médicinale. Un jour elle m'avoua qu'elle avoit mangé des nefles qui lui avoient occaſionné la colique. Je ne doute pas que ſi cette femme eût été ſoignée comme elle auroit dû l'être en pareil cas, elle n'eût vu reparoître ſes regles à la quatrieme priſe : au reſte, à cela près elle va très-bien, ſon mari eſt très-content & m'a fait beaucoup de remercimens. Je lui en laiſſe trois gros, parce que je compte partir ſous quelques jours.

Vous pouvez mettre, Monſieur, cette expérience au nombre de celles qui conſtatent l'efficacité de l'Eau médicinale dans les maladies laiteuſes : il y a tant & de ſi affreuſes maladies cauſées par l'humeur laiteuſe, qu'on ne peut trop ſe réjouir de la découverte de ce remede. — Vous avez bien fait de rendre publique l'analyſe de l'Eau par MM. Cadet & Parmentier. Beaucoup de perſonnes ſe décideront plus aiſément à en prendre, en voyant qu'il n'y a rien à craindre de ſes effets. Vous devez avoir un grand panégyriſte de cette Eau dans la perſonne de M. Lecuyer. Sa guériſon tient du miracle pour la promptitude, & vu l'inefficacité de tous les remedes qu'il avoit eſſayé inutilement depuis quatre à cinq ans. Je penſe que M. Fumé ne ſe refuſera pas à rendre hommage à la vérité ;

c'eſt lui-même qui l'a conſeillé de continuer, d'après les effets dont il avoit été témoin.

Quant à moi, je continue, quand le beſoin renaît, d'en faire uſage avec ſuccès. Depuis que j'en prends, je ne ſuis plus ſujet, comme cela m'arrivoit tous les ans, à des fievres qui me duroient ſix ſemaines; l'humeur rhumatiſmale qui me faiſoit cruellement ſouffrir dans les reins pendant trois ſemaines de l'hiver, eſt beaucoup adoucie quand elle ſe jette ſur mon eſtomach; avec deux gros la douleur diſparoît en deux ou trois heures. Je ſuis perſuadé que ſi je prenois de l'Eau médicinale de huit jours en huit jours pendant deux mois, je me débarraſſerois abſolument de cette humeur vague: mais quand on ne ſouffre plus, & qu'on a de l'occupation qui commande, on recule toujours jusqu'à ce que le mal force d'avoir recours au remede.

Je ſouhaite, Monſieur, que vous ayez un nombre d'expériences aſſez conſidérables, aſſez conſtatées pour engager la Faculté à ranger l'Eau médicinale au nombre des médicamens qu'elle a coutume d'indiquer. Ce n'eſt pas parce que la caſſe & la manne ſont rangées dans les catalogues des remedes qui ſont débités par les Apothicaires, que le public en prend avec confiance; c'eſt parce que l'expérience a appris qu'elles ſont utiles dans telles & telles occaſions. Il en ſera de même de l'Eau médicinale, quand le public ſera bien convaincu de la réalité de ſes effets dans telles & telles maladies: perſonne ne tient contre l'expérience. Voilà ce dont M. Huſſon doit s'occuper. Chacun ayant la facilité de s'informer par lui-même de guériſons opérées par l'Eau médicinale, il eſt impoſſible que la confiance ne naiſſe pas de la vérification des faits. Je comptois écrire directement à M. Huſſon pour lui faire part de mes expériences. Je n'ai pas été fâché de les lui faire paſſer par vous. Je m'eſtimerai heureux d'avoir concouru en quelques choſes à la bonne œuvre de ce reſpectable Militaire. Je ſuis avec le plus ſincere attachement. *Signé* BLONDE, Avocat au Parlement.

N°. 90.

Nous ſouſſigné, Docteur en Médecine en l'Univerſité de Caen, Médecin de l'hôpital militaire & maritime de Cher-

bourg, & des fortifications, Bréveté du Roi, Aſſocié, Titulaire, ancien Directeur de la Société littéraire académique de la même ville, certifions que depuis pluſieurs années nous faiſons uſage de l'Eau médicinale de M. Huſſon dans le traitement de la goutte, ſur laquelle ce médicament a un empire ſingulier pour en diminuer & retarder conſidérablement les accès ; qu'il opere des effets prodigieux, ne cauſe aucune irritation ni changement dans le pouls, pas plus qu'un minoratif ordinaire ; nous en avons fait l'heureuſe expérience par nous-mêmes. Nous déſirons qu'il ſoit plus connu, d'un uſage plus fréquent pour le ſoulagement de l'humanité ſouffrante. A Cherbourg, le 9 Février 1783. *Signé* DELAVILLE. D. M.

N°. 91.

M. POLLISSARD.

J'ai pris, Monſieur, en différentes fois chez vous ſix priſes de l'Eau de M. Huſſon : un de mes amis ſe trouve en avoir environ deux priſes, que je vous envoie pour vous prier de me dire ſi elles ſont ſuffiſantes. Il n'a point d'imprimé pour ſavoir la conduite qu'il doit tenir. Je vous prie de m'en envoyer un. Votre Médecine m'a fait un bien étonnant ; depuis ſix mois je ſouffrois des coliques & des douleurs d'eſtomach : je n'en reſſens pas la plus légere. Cinq priſes m'ont rendu la ſanté. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monſieur, votre, &c. *Signé* le Chevalier DANÉS DE MONTARDOT, Capitaine d'infanterie.

Paris, ce 18 Février 1783.

N°. 92.

Nous Jean-Nicolas Touſtain, Conſeiller du Roi, & ſon Procureur en la Mairie de l'Hôtel-de-Ville de Beaumont-le-Roger, certifions avoir fait uſage de l'Eau médicinale de M. Huſſon, tant ſur nous-même, que ſur différentes perſonnes auxquelles nous l'aurions donnée dans des cas difficiles, critiques & déſeſpérés, dont nous avons obtenu les plus grands ſuccès ſans aucuns inconvéniens.

Fait en notre Hôtel, à Beaumont-le-Roger, ce 8 Février 1783. *Signé* TOUSTAIN.

INDÉPENDAMMENT de ces Lettres & Certificats, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau médicinale, par les perſonnes ci-après indiquées.

SAVOIR;

M. Dalmieres, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi, à Sens.

M. Bellier, chirurgien, ſucceſſeur de M. Dubertrand, à Paris rue du Temple, en face du prieuré du Temple.

M. Cheignevert, chirurgien accoucheur, ſucceſſeur de M. Ravenet, à Paris rue des Billettes.

M. Bruna, docteur en médecine, médecin ordinaire du roi pour les maiſons royales de Meudon, Choiſy & Bellevue, à Paris rue des Vieilles-Etuves Saint-Honoré.

Il a guéri un Lieutenant-Général des armées navales de S. M. ſans garder la chambre, d'un ſcorbut invétéré qui avoit réſiſté à la plus ſavante médecine de Londres, d'Hollande & de Paris.

M. Quéquet, apothicaire à Château-Thierry.

M. Ducheſne, apothicaire à Coulommiers.

M. Choquet, apothicaire à la Ferté-ſous-Jouarre.

M. Marchais de Migneaux, correcteur des comptes, quai de Bourbon, Iſle-Saint-Louis.

M. Collin de Cancey, auditeur des comptes, rue S. Antoine vis-à-vis celle de Fourcy.

M. Ricouart d'Hérouville, conſeiller au parlement, rue Payenne au Marais, ſous la conduite de M. Miſſa, docteur-régent de la faculté de médecine en l'univerſité de Paris.

M. de Ménerville, rue de Richelieu, ſous la conduite de M. de Brotonne, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris.

M. Deſavenelles de Grandmaiſon, maître des comptes, rue Coquilliere.

M. le Meignen, premier ſecretaire de monſeigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. de Champeaux, premier valet de chambre de monſeigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. Baudrillart, au bureau des finances de monſeigneur le duc d'Orléans.

M. le comte d'Imécourt, à Metz.

M. Deliſle, chef des haras du roi, rue Meſlée vis-à-vis le paſſage du Noir.

M. le marquis de Grâville, rue & près la Madeleine de la Ville-l'Evêque.

M. de la Martiniere, avocat au parlement, rue des Deux-Boules Sainte-Opportune.

M. Challaye, avocat aux conſeils, rue de la Poterie à la Greve.

M. Paſquier, valet-de-chambre de monſeigneur le Comte d'Artois, à Verſailles.

M. Gondouin, au bureau de la guerre, à Verſailles.

M. l'abbé d'Haudimont, maître de muſique & des enfans de chœur de S. Germain-l'Auxerrois, d'un rhumatiſme avec percluſion, qu'aucun remede n'avoit pu guérir.

M. l'abbé Viet, pour une infirmité d'expériences qu'il a faites par lui-même, & fait faire dans l'étendue de ſon prieuré de Saint-Ouen près Chartres, par le miniſtere de ſes curés & de ſes vaſſaux. Sa demeure eſt rue Pavée S. André-des-Arcs, près les Freres cordonniers.

M. Lorimier, officier du roi, porte Saint-Honoré.

M. Conſtantin, procureur au parlement, iſle Saint-Louis, en face du pont rouge, pour une maladie de la derniere conſéquence, guérie en la perſonne de madame ſon épouſe, & qui avoit réſiſté à la plus ſavante médecine de Paris. Douze priſes d'eau médicinale l'ont rendue à la plus brillante ſanté dont elle jouit depuis trois ans ſans interruption.

M. Teſſier, officier de monſeigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. d'Arbonne, ancien maire de la ville de Corbeil, d'une maladie très-conſéquente qui avoit réſiſté à l'habileté de M. Borry ſon médecin, guéri avec cinq priſes d'eau médicinale,

ſous les yeux de M. le Braſſeur, ancien négociant, rue des Foſſés-Saint-Germain-l'Auxerrois, & de toute ſa famille.

M. Durand, directeur des fermes & aides, hôtel Bretonvilliers.

M. l'abbé Pernot, ancien Céleſtin, à la communauté des Prêtres-Saint-Paul.

M. Gobert, négociant, ſous les grands piliers des halles, guéri d'une folie de ſept années, avec cinq priſes d'eau médicinale. Il a rendu par les urines un dépôt de pus & de ſang, ſuite d'une fievre putride-maligne, en février 1778.

M. Buard, maître ès-arts & de penſion, rue Meſlée, pour rétention d'urines.

M. Martin de Buſſy, ſubſtitut de M. le procureur général du grand-conſeil, rue du Chaume.

M. Martin de Mentque, conſeiller au grand-conſeil, même demeure.

M. Lehoux, inſpecteur de police, rue Bertin-Poirée.

M. Guidor, inſpecteur de police, rue des Moineaux.

M. Santerre, inſpecteur de police, fauxbourg Saint-Denis près les petites-écuries du roi.

M. Olivier, conſeiller au châtelet, rue des Prouvaires.

M. Bailly du Coudray, ancien apothicaire, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

M. Beauvais, rue de la Parcheminerie près la rue S. Jacques.

M. le comte de Croiſmare, rue du Foin près la Place Royale.

M. le comte d'Aumale, barriere de Vaugirard, pour la goutte. Son valet-de-chambre a été guéri d'une maladie très-dangereuſe.

M. Butard, négociant, rue S. Denis près celle des Preſcheurs.

M. & madame Lavallette, maiſon de M. Fauger, négociant, rue S. Denis près celle des Preſcheurs.

M. & madame de Marcouville, maiſon de M. de Lury, chirurgien-accoucheur, près le Pont-Rouge.

M. de Marcilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, rue des Trois-Pavillons, pour la guériſon de ſon valet-de-chambre perclus de rhumatiſme & ſciatique, rebelles à tous remedes.

Madame la marquiſe de l'Eſcalopier, rue de Thorigny.

M. Guillemain, l'un des ſecretaires de la police, rue Saint-Pierre-Montmartre.

M. le chevalier de Larboulerie, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel du régiment de Béarn, à Paris ſur le boulevard, attenant le dépôt des gardes françoiſes, pour la goutte.

Le nommé Mangin, valet-de-chambre de M. Poiſſonnier, médecin de la marine, rue des Vieilles-Audriettes, hôtel Trudaine, atteint d'apoplexie & paralyſie dans toute la moitié du corps, a éprouvé de l'eau médicinale un effet très-ſenſible. L'eau médicinale n'a été adminiſtrée que d'après l'inutilité bien reconnue des remedes ordinaires.

TABLE

DES PIECES JUSTIFICATIVES.

N°. 1er. ACTE du dépôt fait à Me Girard, notaire à Paris, du procès-verbal de l'analyſe de l'eau médicinale, faite par MM. Cadet & Parmentier, apothicaires. Déclaration de madame la marquiſe de l'Eſcalopier, & lettre de M. Cadet à cette Dame.

N°. 2. Ce qui a donné lieu au mémoire donné ſous le n°. 3.

N°. 3. Mémoire à conſulter & conſultation ſur une action intentée contre M. Alléon, chanoine régulier de l'abbaye de S. Loup de Troyes, par les médecins de cette ville, à l'occaſion des cures opérées par l'adminiſtration de l'eau médicinale.

N°. 4. Lettre de M. Collet, docteur en médecine de l'univerſité Ludovicée de Montpellier, ancien profeſſeur de phyſique, conſeiller du roi, ſon médecin ordinaire, doyen des médecins de Troyes, aſſocié & correſpondant de la ſociété royale de médecine, à M. Alléon.

N°. 5. Avis de M. Collet en langue latine, & ſa traduction adreſſée à M. Alléon, ſur la publicité due à l'eau médicinale.

N°. 6. Certificat de M. Collet, qui confirme les ſuccès de l'Eau médicinale.

N°. 7. Autre certificat de M. Collet, plus expreſſif, ſur le même objet.

N°. 8. Lettre adreſſée à M. Huſſon par M. Debrotonne, docteur-régent de la faculté de médecine en l'univerſité de Paris, dont la lecture ne peut qu'être utile aux perſonnes qui veulent faire uſage de l'eau médicinale, vu les préceptes de conduite qu'elle renferme.

N°. 9. Notes de cinq guériſons opérées par le même docteur.

N°. 10. Autre lettre adreſſée à M. Huſſon par le même, contenant récit de la guériſon d'une fievre putride & lait répandu, par lui opérée par l'emploi de l'eau médicinale.

N°. 11. Lettre adreſſée à M. Polliſſard par M. de Préfontaine, docteur en médecine, médecin de l'intendance pour les épidémies, contenant l'apologie de l'eau médicinale.

N°. 12. Autre lettre adreſſée au même, par le même docteur, contenant une demande qui dénote ſa confiance dans l'eau médicinale fondée ſur l'expérience.

N°. 13. Autre lettre adreſſée au même, par le même docteur, contenant des obſervations ſur l'adminiſtration de ce remede.

N°. 14. Lettre adreſſée à M. Huſſon par M. Delaville, docteur-médecin de l'hôpital militaire & maritime de Cherbourg, contenant le récit de la guériſon d'une goutte vague & des plus violentes.

N°. 15. Lettre adreſſée au même par le même docteur. Il rend compte de l'effet du remede ſur une goutte invétérée.

N°. 16. Lettre adreſſée au même, par le même docteur, contenant ſon aveu de l'empire ſingulier de ce médicament ſur la goutte, & la guériſon qu'il a opérée par le même ſecours, d'une dartre approchante de la teigne.

N°. 17. Lettre du même adreſſée à M. Polliſſard, ſur la bonté du remede, & ſpécialement contre la goutte.

N°. 18. Lettre adreſſée à M. Polliſſard par M. Fleury, curé de

Pontchartrain, contenant envoi du certificat qui va être énoncé au n°. 19, & récit de la guérison d'une humeur dartreuse.

N°. 19. Certificat daté de Haute-Bruyere, *signé* Lavergne, maître en chirurgie, contenant guérison de manie.

N°. 20. Extraits des certificats & lettres déposés entre les mains de M. de Robien (& qui sont actuellement entre celles de M. Polissard) pour guérisons opérées avec l'eau médicinale : Savoir, 1°. Sciatique ; 2°. Obstructions, hémorroïdes internes & externes, rétentions d'urines, vomissemens habituels, insomnie, &c. 3°. Obstructions au diaphragme, au mésentere, état de marasme & scorbut ; 4°. Insomnie, fievre violente, crachement de sang, maux de tête, &c. 5°. Goutte violente dans les intestins, & qui étoit incurable par les remedes les plus puissans ; 6°. Hémorroïdes, rhumatismes, crampes & tiraillement de nerfs ; 7°. Fluxion de poitrine, pertes, pustules par-tout le corps, jaunisse, catalepsie, mal vénérien ; 8°. Jaunisse, goutte universelle ; 9°. Fievre lente avec redoublement reglé ; 10°. Goutte avec perclusion ; 11°. Abcès dans les reins ; 12°. Scorbut ; 13°. Grand mal de tête, roideur dans tous les membres, & dépôt à l'oreille ; 14°. Fievre ancienne ; 15°. Fievre quarte ; 16°. Point de côté ; 17°. Douleurs d'entrailles ; 18°. Douleur dans la plante des pieds ; 19°. Migraine de vingt ans, & humeur universelle sur toutes les parties du corps ; 21°. Maux d'estomac habituels, maux de tête, foiblesse & expulsion d'un gros vers. 22°. Perte de la durée d'un an ; 23°. Indigestions habituelles suivies de souffrances & maladies aiguës ; 24°. Jaunisse 25°. Rétention d'urines ; 26°. Coliques rhumatismales, maux de nerfs, suite de tems critique. 27°. Perte de la durée de quatre mois ; 28°. Obstructions avec hydropisie universelle & vomissemens ; 29°. Dartres, fievre ardente & rhume ancien ; 30°. Hémorroïdes internes & externes avec suppuration & chûte

de fondement ; 31°. Fluxion de poitrine, dépôt au côté droit, toux violente & rhumatifme confidérable; 32°. Maux d'yeux ; 33°. Dartres ; 34°. Epilepfie de dix-huit mois ; 35°. Goutte univerfelle & très-ancienne; 36°. Fievre de dix mois ; 37°. Maux d'yeux ; 38°. Maux de reins, d'entrailles, & fable dans les urines ; 39°. Lait répandu depuis dix-fept ans, avec furdité ; 40°. Etat déplorable à la fuite d'une chûte & paffage d'une voiture fur le corps ; 41°. Eréfipele ; 42°. Nombres de maladies détaillées dans un écrit dont on peut prendre communication.

N°. 21. Lettre écrite à M. de Robien par M. d'Aubigny, fecretaire des commandemens de M. le duc de Laval, gouverneur de Sedan, contenant le récit de guérifons qu'il a opérées par l'eau médicinale : le détail en eft curieux ; mais comme il feroit difficile d'en donner ici un tableau raccourci, on renvoie le lecteur à la lettre même.

N°. 22. Certificat donné par madame la baronne d'Efpagnac, gouvernante des Invalides, contenant nombre de guérifons qu'elle a également opérées avec l'eau médicinale.

N°. 23. Certificat figné Stoucrad, ancien officier de cavalerie, entrepreneur de la manufacture de toiles peintes en or & argent, à l'hôtel de Gournay, rue de Charenton fauxbourg S. Antoine, portant que par l'ufage de l'eau médicinale, il a été guéri de crampes dans les gras de jambes qui le rendoient perclus pendant huit ou neuf mois de l'année, ainfi que d'autres infirmités.

N°. 24. Certificat figné Luce, prieur de Villiers-le-Bel, portant que le nommé Bonnel fon paroiffien, qui eft l'objet de la guérifon énoncée en ce certificat, eft un très-honnête homme qui a de la piété & aime le travail. Ce Louis Bonnel, maçon au même lieu, étoit depuis dix ans malade d'une colique & d'un vomiffement continuel. Son état fâcheux ayant réfifté aux remedes admi-

niſtrés par nombre de gens de l'art dénommés au certificat qui eſt encore ſigné du ſyndic en charge & du collecteur en charge, il a été parfaitement guéri avec quatre priſes d'eau médicinale.

N°. 25. Certificat ſigné Senty femme Senty, portant qu'elle a été guérie d'une maladie de dix ans, colique d'eſtomac, &c. & fleurs blanches. Le certificat eſt ſouſcrit d'une approbation des faits allégués, & notamment que la cure appartient à l'eau médicinale. Signé Deſclaires, vicomteſſe de Sebourg.

N°. 26. Certificat ſigné F. Raffron, portant guériſon d'obſtructions.

N°. 27. Certificat ſigné Liard, commis de la marine, rendu en faveur de l'eau médicinale, ſans ſpécifier les maladies.

N°. 28. Certificat ſigné Papion, entrepreneur de la manufacture royale de Tours, offrant le tableau le plus affligeant pour l'humanité, & la déclaration d'une cure parfaite.

N°. 29. Lettre adreſſée à madame la baronne d'Eſpagnac, ſignée Crublier des Bordes, par laquelle on lui fait part de la guériſon d'une fievre, opérée ſur un poſtillon auquel elle avoit donné de l'eau médicinale.

N°. 30. Lettre adreſſée à M. Huſſon, de Metz, par M. Boislogé, capitaine au corps d'artillerie, par laquelle il lui fait part de pluſieurs cures opérées avec l'eau médicinale, par M. Brugnieres, chirurgien major du régiment de Béarn, ſavoir, deux ſcrophuleux, pluſieurs dartres, une plaie conſidérable occaſionnée par le paſſage d'une voiture ſur la jambe d'un enfant, & pluſieurs autres maladies. Cette lettre eſt intéreſſante par l'expérience dont elle rend compte de l'utilité de l'eau médicinale employée en topique.

N°. 31. Autre lettre au même, également datée de Metz, par le même, contenant le récit de la guériſon d'une épileptique, par le même M. Brugnieres, dont la lettre précédente annonçoit le commencement du traitement. Elle confirme la guériſon d'une ſcrophuleuſe qui a été vue

dans

dans cet état par M. Louis, fameux chirurgien à Paris. Son opinion ſur cette cure.

N°. 32. Lettre adreſſée à M. Huſſon, de Cherbourg, par M. le chevalier Gigault, qui confirme la bonté de l'eau médicinale, par l'expérience qu'en a faite M. de Caux, directeur du génie.

N°. 33. Lettre adreſſée de Verſailles à M. Huſſon, par M. de Gournay, ancien capitaine de cavalerie, contenant demande de quatorze onces d'eau médicinale, & aveu du bon effet que madame Thierry ſa belle-ſœur, a éprouvé de ce remede.

N°. 34. Lettre du même au même, par laquelle il accuſe la réception des quatorze onces demandées par la lettre précédente, & fait part de l'épreuve du remede ſur un jeune homme accablé depuis un an d'un ſommeil continuel, & qui, par l'effet de deux priſes, donne de grandes eſpérances de guériſon.

N°. 35. Lettre adreſſée à M. Huſſon, de Metz, par M. Brugnieres, chirurgien-major du régiment de Béarn, contenant la confirmation des cures énoncées aux lettres de M. Boiſlogé, n°s 30 & 31.

N°. 36. Lettre adreſſée à M. Huſſon, datée de Sédan par M. Heck, miniſtre au régiment de Dierbak, ſuiſſe, contenant ſa ſurpriſe ſur les effets ineſpérés de l'eau médicinale, & notamment ſur une ſuite de couches des plus fâcheuſes. Cette lettre eſt très-intéreſſante par les particularités qu'elle renferme ſur l'avantage de l'eau médicinale dans les maladies épizootiques.

N°. 37 Lettre datée de Verſailles, écrite à M. Polliſſard par M. le Goueſlier de Montcarel, commis principal des affaires étrangeres, contenant le récit de deux cures opérées ſur deux enfans, dont un âgé de trente-deux mois, & dans un état déſeſpéré occaſionné par une fievre putride, de la guériſon d'une fievre maligne & putride; du bon effet de l'eau médicinale dans quatre petites véroles, & dans une fievre violente, & de celui

qu'il en a lui-même éprouvé ſur une humeur bilieuſe & glaireuſe.

N°. 37 *bis*. Lettre écrite de Paris à M. Huſſon, par M. Charpentier de Bonoeil, au ſujet de la cure opérée ſur ſon laquais dans une maladie très-compliquée.

N°. 38. Lettre de M. de Montcarel, en réponſe à M. Huſſon, qui donne raiſon de ſa confiance en l'eau médicinale.

N°. 39. Lettre écrite à M. Polliſſard par M. Fleury, curé de Pontchartrain, contenant la guériſon de deux petites véroles & d'une infirmité de huit ans dans une fille âgée de quarante ans, qui avoit été mouillée conſidérablement dans un tems critique, ainſi que d'une dartre.

N°. 40. Certificat ſigné Mongirot, gouverneur des pages de MONSIEUR, du bon effet qu'il a éprouvé de l'eau médicinale.

N°. 41. Lettre à M. Polliſſard, de Verſailles, écrite par M. le Goueſlier de Montcarel, qui rend compte de l'effet qu'il a éprouvé de l'eau médicinale, dans un état dangereux occaſionné par une forte abondance de bile.

N°. 42. Lettre écrite à M. Polliſſard, de l'Orient, par M. Gourlade, négociant & armateur, contenant le récit de la guériſon d'un ſcorbut des plus accrédité.

N°. 43. Lettre du même au même, contenant apologie de l'eau médicinale.

N°. 44. Lettre datée de Paris, adreſſée à M. Polliſſard par la ſœur de l'Incarnation de l'hôtel-dieu de Paris, ſur l'état d'une perſonne folle qui avoit été confiée à ſes ſoins pour l'adminiſtration de l'eau médicinale. On ne peut rapporter d'autre témoignage par écrit de la perfection de la cure que cette lettre.

N°. 45. Lettre datée de l'Orient, écrite à M. Polliſſard par M. Gourlade, qui lui fait une nouvelle apologie de l'eau médicinale.

N°. 46. Lettre datée de Paris, écrite à M. Huſſon par M. Aubray, caiſſier de la recette des aides du port S. Paul, qui lui fait part de ſa guériſon de dartres par tout le corps,

& particulierement à une jambe menacée de gangrene.

N°. 47. Lettre datée de Tanqueux, adreſſée à M. Polliſſard par monſieur le comte d'Uſſy, contenant le récit de cures opérées par l'eau médicinale ſur une vache, deux moutons & poules.

N°. 48. Lettre datée de Pithiviers, adreſſée à M. Huſſon par M. Morel, notaire, au ſujet d'un épanchement de lait ſurvenu à ſon épouſe, & d'une fiſtule dont il étoit perſonnellement affligé.

N°. 49. Lettre adreſſée à M. Polliſſard par M. Fleury, curé de Pontchartrain, par laquelle il lui rend compte de pluſieurs cures opérées par l'eau médicinale, telles qu'hydropiſie, colique violente, &c. & lui demande une demi-bouteille de cette eau.

N°. 50. Lettre de M. de Robien à M. Huſſon, par laquelle il lui fait part de la guériſon qu'il vient d'éprouver d'une humeur de goutte vague qui avoit réſiſté aux remedes donnés par les gens de l'art.

N°. 51. Lettre datée de Rouen, adreſſée à M. Huſſon par madame de Bénouville, qui lui rend compte du bon effet de l'eau médicinale ſur un malade.

N°. 52. Lettre écrite de Troyes à M. Huſſon par M. Alléon, par laquelle il lui fait part de l'effet étonnant de l'eau médicinale ſur une perſonne à la derniere extrêmité par une fluxion de poitrine, & l'entretient de l'état d'une autre perſonne paralytique qui a commencé à éprouver l'efficacité du remede.

N°. 53. Lettre datée de Tanqueux, ſignée Courtin, comte d'Uſſy, adreſſée à M. Polliſſard, contenant le bon effet du remede ſur pluſieurs malades, & récemment ſur un religieux de la chartreuſe de Bourgfontaine, qui étoit perclus, & la demande qu'il a faite à M. Lenoir, lieutenant général de police, d'une permiſſion adreſſée à M. Polliſſard, pour lui livrer la quantité d'eau médicinale dont il aura beſoin.

N°. 54. Lettre datée de Nancy, adreſſée à M. Polliſſard par M.

le chevalier de l'Efpée, officier de dragons, par laquelle il lui rend compte de fa guérifon de maux de tête fréquens.

N°. 55. Lettre datée du château de Pinceloup, près Rambouillet, écrite à M. Pollifſard par M. Mouette, ancien procureur du roi de la chambre du domaine, par laquelle il lui fait part de la guérifon qu'il vient d'éprouver à la vue de nombreux témoins, d'une violente attaque de goutte.

N°. 56. Lettre datée de Montereau, adreffée à M. Huffon, par laquelle M. Thuin, curé de l'églife de S. Maurice de la même ville, & ancien chanoine de la collégiale, lui rend compte de l'ufage heureux qu'il fait de l'eau médicinale.

N°. 57. Lettre datée de Fontenay-en-Brie, adreffée à M. Huffon, fignée Duchemin, contenant l'aveu du bien qu'a éprouvé fon fils de l'eau médicinale, & demande d'un envoi pour un de fes amis attaqué depuis huit ans d'un rhumatifme goutteux.

N°. 58. Lettre adreffée à M. Pollifſard par M. Thuin, curé de Montereau, contenant une nouvelle apologie des plus étendues de l'eau médicinale.

N°. 59. Lettre adreffée à M. Huffon par le même fur le même fujet, & encore plus expreffive que la précédente.

N°. 60. Lettre adreffée au même par le même, dans laquelle il renchérit d'éloges de l'eau médicinale.

N°. 61. Lettre écrite à M. Huffon par M. Charpentier de Bonoeil, par laquelle il lui fait part d'une nouvelle guérifon que M. Mouette fon ami & fon parent, vient d'éprouver dans un accès de goutte des plus violents. Cette lettre contient en outre le récit de l'opinion de M. Bruna, médecin ordinaire du roi, fur les effets de l'eau médicinale, & d'une nouvelle cure opérée par M. de Brotonne.

N°. 62. Lettre datée de Lyon, écrite à M. Pollifſard par M. Alléon, chanoine régulier à Troyes, contenant le récit d'une cure qu'il vient d'opérer fur une de fes nieces

âgée de douze à treize ans, qui a été guérie d'une fievre qui offroit les ſymptomes de putridité, & de la petite vérole qui s'eſt annoncée peu de jours après.

N°. 63. Autre lettre du même au même, ſur le ſujet contenu en la lettre précédente.

N°. 64. Certificat donné par la femme Bourdon, de la guériſon qu'elle a éprouvée d'un lait répandu depuis ſept ans.

N°. 65. Lettre datée de Verſailles, écrite par M. de Montcarel à M. Polliſſard, auquel il adreſſe ſes regrets ſur la perte que vient de faire M. de Champeaux, premier valet-de-chambre de monſeigneur le duc d'Orléans, d'un fils mort d'une fievre putride & maligne, & que ſon pere eût pu ſauver s'il eût employé l'eau médicinale dont il connoiſſoit la vertu par ſon expérience perſonnelle ſur une goutte héréditaire.

N°. 66. Certificat donné par M. Polliſſard de la guériſon de ſon épouſe, opérée en préſence de M. de Bretonne, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, d'une fievre putride à la ſuite d'une couche accompagnée des accidens les plus funeſtes.

N°. 67. Certificat donné par madame la baronne d'Eſpagnac, gouvernante des invalides, des cures qu'elle a opérées avec l'eau médicinale : ſavoir, jauniſſe, eſquinancie & fievre très-forte ; obſtructions en différentes parties du corps ; rougeole, maux compliqués dans le même ſujet & mortels ; d'une incommodité extraordinaire dont étoit affligée une fille attachée à ſon ſervice, rendant les regles par la bouche ; d'un étouffement mortel accompagné de fievre, d'une diſſenterie de trois mois, & d'une infinité d'autres guériſons.

N°. 68. Lettre adreſſée à M. Polliſſard par M.   curé de Chemigny, par laquelle il lui fait part des établiſſemens qu'il a faits de dépôts d'eau médicinale, & des heureux ſuccès de ce remede.

N°. 69. Certificat donné par Pierre Sulpice Duvivier de Cherfoſſe, ancien garde de la porte du roi, de ſa guériſon d'une paralyſie.

N°. 70. Certificat donné par M. Stoukrad, de la cure ci-dessus.

N°. 71. Certificat ſigné Ravette, de la même cure.

N°. 72. Lettre de M. Alléon, de Troyes, à M. Polliſſard, par laquelle il lui fait part d'une nouvelle cure opérée par l'eau médicinale.

N°. 73. Lettre écrite à M. Polliſſard par M. de Changy, écuyer d'honneur du roi, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, par laquelle il lui fait le récit de la guériſon d'une fievre qui tenoit ſon cocher depuis long-tems, & le prévient qu'il en va donner connoiſſance à M. Lenoir.

N°. 74. Copie de la lettre écrite à ce ſujet par M. de Changy à M. Lenoir.

N°. 75. Certificat ſigné Dubin, bourgeois de Paris, portant que la nommée Barbe Meunier veuve Gerin, ſa domeſtique, âgée de ſoixante-treize ans, a été guérie par l'eau médicinale d'accidens graves & déſeſpérés par les médecins & chirurgiens, ſuite d'une chûte.

N°. 76. Lettre à M. Polliſſard par M. de Montcarel, contenant nouvel aveu de la bonté de l'eau médicinale, & de ſon infaillibilité pour dompter la fievre.

N°. 77. Lettre datée de Melun, adreſſée à M. Polliſſard par M. Dajot, maréchal des camps & armées du roi, directeur du génie & des fortifications, portant une reconnoiſſance formelle de la bonté du remede dans ſes accès de goutte.

N°. 78. Lettre écrite à M. Polliſſard par M. Morel de Vindé, conſeiller au parlement, par laquelle il lui donne avis que ſon poſtillon a été guéri de fievres quartes par deux priſes d'eau médicinale.

N°. 79. Lettre écrite à M. Polliſſard par M. l'Ecuyer, procureur au parlement, qui lui rend compte de la guériſon qu'il vient d'éprouver d'une maladie de neuf ans, par l'uſage de l'eau médicinale qui a eue l'approbation de M. Fumée, docteur-régent de la faculté de médecine en l'univerſité de Paris, ſon médecin.

N°. 80. Certificat ſigné Preveraud, écuyer, conſeiller du roi, référendaire en la chancellerie du palais à Paris, portant qu'un jeune homme menacé de perdre la vue par le mercure qu'on lui avoit adminiſtré, a été radicalement guéri dans l'eſpace de quinze jours avec cinq priſes de l'eau médicinale.

N°. 81. Certificat ſigné du ſieur Stoukrad & de Louis-François Joubert, & Armande Jouberte née Nicaiſe, pere & mere des enfans dont eſt queſtion dans le certificat, portant que deux enfans, fille & garçon, celui-ci âgé de cinq ans, & la fille de dix, ont été guéris en cinq heures de tems du poiſon pris par un poiſſon & plus de verd-de-gris.

N°. 82. Nouvelle lettre en date du 4 février 1783, adreſſée à M. Huſſon par M. Collet, médecin à Troyes, qui contient l'hommage le plus éclatant à l'éfficacité de l'eau médicinale, & l'engagement de rendre publiques ſes obſervations, & un état ſouſcrit de ce docteur de quatorze maladies traitées avec ſuccès par l'uſage de l'eau médicinale.

N°. 83. Lettre datée de Marſal, adreſſée à M. Polliſſard par M. Bourgeois, major du troiſieme régiment de chaſſeurs à cheval, contenant le récit du bon effet de l'eau médicinale ſur un brigadier malade à la ſuite du traitement du mal vénérien.

N°. 84. Lettre datée de Salins, adreſſée à M. Polliſſard par M. Vuillet, médecin, dans laquelle il lui rend compte du ſuccès conſtant de l'eaú médicinale dans nombre de maladies contre leſquelles il l'a employée, ainſi que d'un effet ſingulier de ce remede ſur une fievre opiniâtre.

N°. 85. Lettre écrite de Verſailles à M. Polliſſard par M. de Romainville, par laquelle, en ſe louant de l'uſage de l'eau médicinale, il annonce qu'il ſe propoſe de l'adminiſtrer à ſon fils. Il encourage M. Polliſſard à perſiſter dans la peine qu'il prend à la publicité de ce remede, &c.

N°. 86. Lettre écrite de Paris à M. Husson par M. Genthon, intéressé dans les affaires du roi, contenant le récit des bons effets qu'il a éprouvés de ce remede dans plusieurs maladies qui avoient résisté aux remedes connus.

N°. 87. Lettre adressée à M. Husson par M. de la Valette, contenant le récit de la guérison opérée sur la demoiselle Fauger, d'un *cholera morbus*. Cette lettre contient des détails qui méritent d'être vus.

N°. 88. Lettre adressée à M. Husson par le sieur Bimont, vérificateur des bâtimens de S. A. S. monseigneur le duc de Chartres, par laquelle il lui fait part des effets de l'eau médicinale qui a déterminé la petite vérole sur une de ses filles, & l'a guéri personnellement de dartres dont il étoit depuis long-tems fort incommodé.

N°. 89. Lettre datée du château de Fenard près Montargis, écrite à M. Pollissard par M. Blonde, avocat au parlement, contenant le récit de plusieurs bons effets de l'eau médicinale sur un lait répandu, sur la guérison opérée dans la personne de M. l'Ecuyer, dont la cure est consignée au n°. 79, & sur lui-même.

Cette lettre contient des réflexions qui ne peuvent être produites que par des épreuves heureuses & multipliées.

N°. 90. Certificat envoyé sur papier timbré par M. de la Ville, médecin de l'hôpital militaire & maritime de Cherbourg, dont on a vu plusieurs lettres sur l'efficacité de l'eau médicinale dans les accès de goutte, & dont il a personnellement fait l'épreuve.

N°. 91. Lettre adressée à M. Pollissard par M. le chevalier Danès de Montardot, par laquelle, en lui demandant de l'eau médicinale, il lui fait part de la guérison qu'il en a obtenue pour coliques & maux d'estomac.

N°. 92. Certificat donné par M. Toustain, procureur du roi de l'hôtel-de-ville de Beaumont-le-Roger, contenant apologie de l'Eau médicinale, dont il a constamment éprouvé de grands succès sans aucuns inconvéniens.

Fin de la table des Pieces justificatives.